



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2007-0019
28 septembre 2007

INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE (IADM) — RAPPORT D'AVANCEMENT

Vous trouverez ci-joint, en vue de la réunion du Comité du développement prévue pour le 21 octobre 2007, un rapport intitulé « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) — Rapport d'avancement », établi par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
ET FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE)
et Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) — Rapport d'avancement

Note établie par les services de l'IDA et du FMI

Approuvé par Danny Leipziger et Mark Allen

28 août 2007

Table des matières

Résumé analytique	i
I. Introduction	1
II. Examen de la mise en œuvre et de l'impact de l'Initiative PPTE et de l'IADM	2
A. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE et de l'IADM	2
B. Impact de l'Initiative PPTE et de l'IADM	5
III. l'Initiative PPTE et l'IADM : Coûts et participation des créancier	9
A. Coûts de l'Initiative PPTE	9
B. Participation des créanciers multilatéraux	12
C. Participation des créanciers bilatéraux	15
D. Participation des créanciers commerciaux.....	17
E. Actions en justice intentées par les créanciers commerciaux à l'encontre des PPTE	18
IV. Questions à examiner	22
Tableaux	
Tableau 1. Liste des pays pauvres très endettés.....	3
Tableau 2. Économies réalisées sur le service de la dette par créancier et par groupe de pays.....	6
Tableau 3. Initiative PPTE : Coûts pour les principaux créanciers et les groupes de pays	10
Tableau 4. Coûts de l'IADM en valeur nominale, par créancier et groupe de pays	14
Tableau 5. Initiative PPTE : Participation des créanciers commerciaux et actions en justice intentées par eux	19
Figures	
Figure 1. Période intérimaire de 31 PPTE ayant passé le point de décision	5
Figure 2. Montant médian du service de la dette <i>par habitant</i> pour les 31 PPTE qui ont passé le point de décision.....	5
Figure 3. Montant moyen du service de la dette et dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté des PPTE ayant passé le point de décision	6
Figure 4. Stock de la dette des PPTE ayant passé le point de décision avant et après l'Initiative PPTE, les allègements bilatéraux supplémentaires et l'IADM.....	7
Figure 5. Ratios de la dette et risque de surendettement dans les PPTE ayant passé le point d'achèvement	7
Figure 6. Distribution des coûts potentiels de l'Initiative PPTE entre les créanciers	10

Encadrés

Encadré 1. L'Initiative d'allègement de la dette lancée par la Banque interaméricaine de développement en 2007	3
Encadré 2. Allègement de la dette et viabilité de la dette : Le cas du Burkina Faso	8
Encadré 3. Analyse des pays ayant bénéficié d'un complément d'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE.....	11
Encadré 4. Le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA	18
Encadré 5. Actions en justice contre les PPTE : Donegal contre la Zambie.....	20
Encadré 6. Encourager la participation des créanciers commerciaux à l'Initiative PPTE.....	22

Annexes – Not translated

Annexe I : Enhanced HIPC Initiative: Implementation Status by Country	
Annexe II : Country Coverage, Data Sources, and Assumptions for the HIPC Initiative and MDRI Costing Exercise	

Tableaux - Annexes	
---------------------------------	--

Sigles et abréviations

ACP	États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
APD	Aide publique au développement
APR	Examen annuel de performance
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BAfD	Banque africaine de développement
BASD	Banque asiatique de développement
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BCIE	Banque centraméricaine d'intégration économique
BDAE	Banque de développement de l'Afrique de l'Est
BDC	Banque de développement des Caraïbes
BDEAC	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BDEGL	Banque de Développement des États des Grand Lacs
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BEI	Banque européenne d'investissement
BIAPE	Banco Interamericano de Ahorro y Préstamo
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BIsD	Banque islamique de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CAF	Corporación Andina de Fomento
CAFTA-DR	Trait de libre-échange entre les États-Unis, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine
CAS	Stratégie d'aide-pays
CDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CMCF	Dispositif multilatéral de compensation de la CARICOM
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DSA	Analyse du degré d'endettement tolérable
DSF	Cadre d'évaluation du degré d'endettement tolérable
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droit de tirage spécial
EDP	Examen des dépenses publiques
EITI	Initiative pour la transparence des industries extractives
EPCA	Mécanisme d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit
ESDP	Enquête de suivi des dépenses publiques
EUR	Euro
FAD	Fonds africain de développement
FADES	Fonds arabe de développement économique et social
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée - FASR
FED	Fonds européen de développement
FEGECE	Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'Entente
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMA	Fonds monétaire arabe
FMI	Fonds monétaire international
FOCEM	Fondo Centroamericano de Estabilización Monetaria
FONPLATA	Fonds fiduciaires pour la mise en valeur du bassin du Rio de la Plata
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSID	Fonds de solidarité islamique pour le développement
FSN	Fonds spécial du Nigéria
GDF	Financement du développement dans le monde
IADM	l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IED	Investissement étranger direct
IFMIS	Système intégré d'information de gestion financière
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
JSAN	Note consultative conjointe des services

MDA	Ministères, départements et agences
MTEF	Cadre de dépenses à moyen terme
NDF	Fonds nordique de développement
NIB	Banque nordique d'investissement
ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
OFID	OPEC Fund for International Development
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PASDEP	Plan de développement accéléré et soutenu en vue d'éradiquer la pauvreté
PEAP	Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté
PEFA	Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière
PEM	Gestion des dépenses publiques
PEMFAR	Examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PPTE	Pays pauvres très endettés
PSP	Programme de suivi par le personnel du FMI
PTA	Banque de commerce et de développement pour l'Afrique de l'Est et australe
RDC	République démocratique du Congo
SCRIP	Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
SFP	Statistiques de finances publiques
SIRH	Système d'information de gestion des ressources humaines
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
TICR	Taux d'intérêt commercial de référence
UCT	Tranche supérieure de crédit
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actuelle nette

RESUME ANALYTIQUE

Vue d'ensemble. Le présent rapport fait le point sur l'état d'avancement, l'impact et les coûts de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) depuis le milieu de l'année 2006. Il dresse par ailleurs l'état de la participation des créanciers aux deux initiatives et il examine la question des actions en justice intentées par les créanciers commerciaux à l'encontre des PPTE.

Progrès dans la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et de l'IADM. La clause de caducité automatique a pris effet le 31 décembre 2006, mais les Conseils ont décidé d'accorder le maintien des droits acquis à tous les pays qui avaient fait l'objet d'une évaluation (ou doivent le faire ultérieurement), d'où il ressortait qu'ils avaient satisfait aux critères de revenu et d'endettement sur la base des données de fin 2004. Ainsi, les pays qui n'avaient pas encore rempli le critère de performance de l'Initiative PPTE à la date d'expiration de la clause de caducité automatique avant fin 2006 pourront bénéficier d'un allègement de dette s'ils adoptent un programme économique approprié. Avec l'adjonction de l'Afghanistan en avril 2007, l'effectif des PPTE est passé à 41. Depuis le milieu de 2006, trois PPTE ont atteint le point d'achèvement (le Malawi, Sao Tomé-et-Principe et la Sierra Leone) et deux autres pays ont atteint le point de décision (l'Afghanistan et Haïti). En mars 2007, la Banque interaméricaine de développement (BID) s'est associée à l'IDA, au FMI et au Fonds africain de développement (FAD) pour accorder un allègement de dette de 100 % sur les crédits éligibles aux PPTE qui avaient passé le point d'achèvement.

Problèmes qui se posent pour les pays intérimaires et les pays non encore parvenus au point de décision. Pour de nombreux PPTE intérimaires, les problèmes qui se posent pour satisfaire au critère d'accession au point d'achèvement sont liés au maintien de la stabilité macroéconomique, à la préparation de documents de stratégie participative pour la réduction de la pauvreté (DSRP), ainsi qu'à la mise en œuvre d'autres mesures propres aux pays. Pour de nombreux PPTE non encore parvenus au point de décision, les principaux facteurs qui les empêchent d'être admis à bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE sont notamment les conflits internes, les problèmes de gouvernance, l'accumulation d'arriérés substantiels et les difficultés qu'ils rencontrent pour élaborer des programmes macroéconomiques et de réduction de la pauvreté viables.

Impact de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM. La charge du service de la dette a diminué en raison des allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM, tandis que les dépenses afférentes aux programmes de croissance servant les intérêts des pauvres ont continué de croître. Selon les estimations établies, l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'IADM a permis de réduire le stock de la dette des PPTE ayant passé le point de décision de 96 milliards de dollars en VAN à la fin de 2006, mais la question de savoir si la dette à long terme reste dans des limites tolérables demeure problématique. Malgré l'amélioration des ratios de la dette, le risque de surendettement de la moitié des PPTE qui ont passé le point d'achèvement reste modéré. Le renforcement de la gestion de la dette publique est une priorité afin de prévenir une rapide accumulation de nouvelles dettes par les PPTE.

Le coût de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE. Le coût global de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE pour les 41 PPTE est estimé à 67,7 milliards de dollars en VAN à la fin de 2006. Près de la moitié de ce coût (32,8 milliards de dollars) représente un allègement de dette irrévocable en faveur de 22 pays qui ont passé le point d'achèvement. Le coût des engagements concernant l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE pour les neuf pays intérimaires s'élève à 12,1 milliards de dollars. Le coût estimatif de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE pour les dix pays restants qui ne sont pas parvenus au point de décision se monte à 22,7 milliards de dollars. Entre 2005 et 2006, le coût total de l'Initiative avait augmenté de 1,1 milliard de dollars en VAN à la fin 2006, dont 0,6 milliard de dollars attribuables à l'inclusion de l'Afghanistan et au complément d'allègement de la dette en faveur du Malawi et de Sao Tomé-et-Principe. Les créanciers multilatéraux représentent à peu près 46 % du coût estimatif de l'allègement de la dette pour les 41 PPTE, les créanciers du Club de Paris, 35 % du coût total, les créanciers non membres du Club de Paris, 13 % et les créanciers commerciaux, 6 %.

Le coût de l'allègement de la dette au titre de l'IADM. Le coût total de l'IADM pour les quatre organisations multilatérales est évalué à 47,9 milliards de dollars en valeur nominale, lesquels viennent s'ajouter aux allègements de dettes liés à l'Initiative PPTE. Les contributions de l'IDA, du FMI, de la BAfD et de la BID entrent respectivement pour à peu près 69 %, 9 %, 15 % et 7 % du total des allègements de dette. L'assistance fournie au titre de l'IADM aux PPTE qui ont passé le point d'achèvement est évaluée à 37,6 milliards de dollars en valeur nominale.

Participation des créanciers. La plupart des institutions financières multilatérales ont accordé un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM, mais il faut encore encourager certaines petites institutions multilatérales à participer à l'Initiative PPTE. Les créanciers du Club de Paris continuent de consentir des allègements de dettes conformément aux engagements pris dans le cadre l'Initiative PPTE et accordent en particulier des allègements intérimaires aux pays qui ont atteint le point de décision. Ces créanciers ont en outre accordé des allègements de dette sur une base bilatérale en plus des allègements promis au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE. Les allègements de dette consentis par les créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux augmentent, mais leur montant reste faible. Il conviendra d'encourager ces créanciers à participer pleinement aux deux initiatives.

Actions en justice à l'encontre des PPTE. Les poursuites judiciaires engagées par les créanciers commerciaux à l'encontre des PPTE posent un problème de plus en plus épineux pour la mise en œuvre de l'Initiative PPTE. Face à ces problèmes, la communauté internationale a intensifié son action pour décourager les actions en justice à l'encontre des PPTE, et la Banque mondiale et le FMI ont continué à mettre tout en œuvre pour encourager une participation large et équitable de tous les créanciers à l'Initiative PPTE.

Questions à examiner. Les services des deux institutions proposent aux Conseils d'encourager la participation des créanciers bilatéraux publics à l'Initiative PPTE en affichant sur les sites Web extérieurs de la Banque mondiale et du FMI un « tableau de bord » indiquant l'allègement de dette accordé par chaque créancier bilatéral, et de soutenir les PPTE dans le contexte des poursuites judiciaires ou autrement en préparant des « notes d'information factuelles » sur les questions liées à l'Initiative PPTE à la requête des autorités.

I. INTRODUCTION¹

1. **Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) depuis le rapport d'avancement de 2006².** La section II présente une vue d'ensemble des progrès accomplis l'an dernier dans le cadre des deux initiatives, ainsi qu'une analyse de l'impact de l'allègement de la dette sur le service de la dette, les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté, les stocks de la dette et la viabilité de la dette des PPTE³. La section III actualise les données d'information concernant les coûts estimatifs et les allègements de dette accordés au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM ; elle fait aussi le point sur l'état des participations des créanciers en mettant l'accent sur les créanciers commerciaux. La section IV conclut par les questions à examiner.

2. **Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes :**

- La mise en œuvre de l'Initiative PPTE et de l'IADM progresse. Trois pays ont atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, et deux autres ont atteint le point de décision.
- L'allègement de la charge de la dette et des paiements au titre du service de la dette s'est accompagné d'une augmentation des dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté.
- La plupart des institutions financières multilatérales et des créanciers du Club de Paris continuent d'accorder des allègements de dettes conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'IADM. Les allègements de dette consentis par les créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux augmentent, mais leur montant reste faible. Il conviendra d'encourager ces créanciers à participer pleinement aux deux initiatives.
- Les poursuites judiciaires engagées par les créanciers commerciaux à l'encontre des PPTE posent un problème de plus en plus épineux pour la mise en œuvre de l'Initiative PPTE.

¹ Ce document a été établi par Gallina A. Vincelette, Frederico Gil Sander, Dominic P. Mellor et Marta Bruska (Banque mondiale), ainsi que par Alberto Espejo, Anna Unigovskaya, Eza Al-Zein, Eteri Kvintradze et Claire Gicquel (FMI).

² Voir « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) — Rapport d'avancement », IDA/SecM2006-0455 et SM/06/289 (23 août 2006). L'Initiative PPTE renforcée sera appelée dorénavant Initiative PPTE.

³ Dans ce rapport et à partir de maintenant, le sigle « PPTE » désignera les 41 pays dont la liste figure dans le tableau 1 et en particulier les pays qui n'ont pas encore atteint le point de décision.

II. EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'IMPACT DE L'INITIATIVE PPTE ET DE L'IADM

A. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE et de l'IADM

Faits récents

3. Les principaux faits nouveaux concernant la mise en œuvre de l'Initiative PPTE depuis la publication du dernier Rapport d'avancement, en août 2006, sont les suivants :

- La clause de caducité automatique a pris effet le 31 décembre 2006⁴. Le Conseil des Administrateurs de l'Association internationale de développement (IDA) et le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) ont décidé d'accorder la clause d'antériorité à tous les pays qui remplissaient les critères de revenu et d'endettement sur la base des données de fin 2004, et notamment aux pays qui, sur la base d'une évaluation ultérieure, pourraient satisfaire à ces critères⁵. Par conséquent, les pays qui ne présentaient pas un bilan satisfaisant de politique économique conformément à la règle de l'Initiative PPTE avant la date butoir de la clause de caducité automatique, fin 2006, peuvent cependant être admis à bénéficier de l'Initiative s'ils adoptent, à quelque moment que ce soit, un programme approprié soutenu par le FMI et l'IDA.
- En avril 2007, à la suite d'un accord sur le montant des dettes que l'Afghanistan avait contractées à l'égard de la Fédération de Russie, il a été constaté que ce pays remplissait les critères de revenu et d'endettement sur la base des données de fin 2004. L'Afghanistan a donc été inclus dans la liste des pays susceptibles de bénéficier d'une assistance au titre de l'Initiative PPTE (la liste limitative) qui porte à 41 le nombre total des PPTE (tableau 1).
- Haïti et l'Afghanistan ont respectivement atteint leur point de décision en novembre 2006 et en juillet 2007, ce qui porte à neuf le nombre des pays parvenus à ce point, mais ils n'ont pas encore atteint le point d'achèvement (i.e. les pays intérimaires).
- Depuis août 2006, trois PPTE sont parvenus au point d'achèvement (le Malawi, São Tomé-et-Príncipe et la Sierra Leone), ce qui porte à 22 le nombre des pays ayant atteint ce point.
- En 2007, la Banque interaméricaine de développement (BID) s'est associée à l'IDA, au FMI et au Fonds africain de développement (FAD) pour accorder un allègement de dette de 100 % sur les crédits éligibles aux PPTE qui avaient passé le point d'achèvement (encadré 1)⁶. Tous les PPTE qui ont passé le point d'achèvement se sont vu accorder une réduction du stock de la dette au titre de l'IADM par ces quatre institutions multilatérales⁷.

⁴ Voir "Initiative for Heavily Indebted Poor Countries—Issues Related to Sunset Clause—Proposed Decision", IDA/R2006-0175 and SM/06/288 Supplement 2 (5 octobre 2006). Voir aussi «Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative—Issues Related to the Sunset Clause », IDAR2006-0175/1 (16 août 2006) et SM/06/288 (17 août 2006).

⁵ Pour l'IDA, les critères de revenu et d'endettement sont bornés par la date butoir de la fin 2004 (voir « Enhanced HIPC Initiative : Proposals Concerning the Sunset Clause and Provision of Interim Relief » IDA/R2004-0234, 15 septembre 2004). Toutefois le Conseil du FMI a décidé que seul le critère d'endettement serait appliqué aux données de la fin 2004, mais pas le critère de revenu (voir PRGF-HIPC Trust Instrument – Amendments to Eligibility Criteria, <http://www.imf.org/external/np/prsp/2004/100704.htm>).

⁶ Dans le cas du FMI, du FAD et de la BID, toutes les dettes décaissées avant la fin de 2004 et non encore remboursées à la date de mise en œuvre de l'IADM ou au moment où les pays concernés ont atteint le point d'achèvement peuvent bénéficier d'une annulation de 100 % de leur dette. Pour l'IDA, la date butoir est la fin 2003.

⁷ Les références à « l'IADM » dans ce rapport incluent aussi l'Initiative BID-07, étant donné que l'allègement de dette consenti par la BID a des caractéristiques similaires à celles de l'assistance apportée par l'IDA, le FMI et le FAD au titre de l'IADM (voir encadré 1).

Tableau 1. Liste des pays pauvres très endettés (à la fin de juillet 2007)

22 Pays parvenus au point d'achèvement^{1/}		
Bénin	Madagascar	Rwanda
Bolivie	Malawi	São Tomé-et-Príncipe
Burkina Faso	Mali	Sénégal
Cameroun	Mauritanie	Sierra Leone
Éthiopie	Mozambique	Tanzanie
Ghana	Nicaragua	Zambie
Guyana	Niger	
Honduras	Ouganda	
9 pays intérimaires^{2/}		
Afghanistan	Congo, Rép. démocratique du	Guinée-Bissau
Burundi	Gambie	Haïti
Congo, République du	Guinée	Tchad
10 Pays non encore parvenus au point de décision^{3/}		
Comores	Népal	Soudan
Côte d'Ivoire	République centrafricaine	Togo
Érythrée	République kirghize	
Libéria	Somalie	

1/ Pays qui réunissent les conditions requises pour obtenir un allègement de dette irrévocable au titre de l'Initiative PPTE renforcée et qui ont bénéficié d'un allègement de dette au titre de l'IADM.

2/ Pays qui réunissent les conditions requises pour obtenir une assistance au titre de l'Initiative PPTE renforcée (i.e. qui ont atteint le point de décision), mais qui ne sont pas encore parvenus au point d'achèvement.

3/ Pays susceptibles de réunir les conditions voulues et qui souhaiteraient éventuellement se prévaloir de l'Initiative PPTE.

Encadré 1. L'Initiative d'allègement de la dette lancée par la Banque interaméricaine de développement en 2007

En mars 2007, le Conseil de Gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement a annoncé le lancement de l'Initiative BID-07, qui permet aux PPTE d'Amérique latine et des Caraïbes qui sont parvenus au point d'achèvement d'obtenir un allègement de dette complémentaire à celui de l'Initiative PPTE.

L'initiative BID-07 est parallèle à l'IADM parrainée par l'IDA, le FMI et le FAD puisqu'elle accorde un allègement de dette de 100 % sur les crédits décaissés en faveur des PPTE avant fin 2004 au titre du guichet concessionnel de la BID et non encore remboursés le 1^{er} janvier 2007, ou à la date du point d'achèvement. La BID devrait financer le coût des recettes perdues sur ses ressources internes complétées par les contributions des pays membres emprunteurs et non emprunteurs.

En mai 2007, des allègements de dette représentant une annulation de trois milliards de dollars de principal (valeur nominale) ont été accordés rétroactivement au 1^{er} janvier 2007 à la Bolivie, au Guyana, au Honduras et au Nicaragua. Haïti, le seul PPTE restant qui a une dette restructurable envers la BID devrait bénéficier d'une annulation de dette d'environ 0,4 milliard de dollars en principal (en valeur nominale) au titre de la BID-07 lorsqu'il atteindra le point d'achèvement.

Progrès réalisés par les pays en direction des points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE

4. **Dans plusieurs PPPTE non parvenus au point de décision, les principaux facteurs qui les empêchent de remplir les conditions requises pour être admis à bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE sont notamment les conflits internes, les questions de gouvernance, l'accumulation d'arriérés substantiels à l'égard des institutions multilatérales et, de manière plus générale, les difficultés qu'ils rencontrent pour élaborer des programmes macroéconomiques et de réduction de la pauvreté viables.** Pour pouvoir bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, les pays non parvenus au point de décision doivent présenter un bilan satisfaisant dans la conduite des politiques engagées dans le cadre des programmes soutenus par le FMI et l'IDA et avoir mis en place une

stratégie satisfaisante de réduction de la pauvreté⁸. Quatre pays ont lancé des programmes soutenus par le FMI (la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la République kirghize et le Népal). Au Libéria, en Somalie, au Soudan et au Togo, l'existence d'importants arriérés à l'égard des institutions multilatérales demeure un obstacle à la mise en place de programmes soutenus par le FMI et l'IDA⁹. Sur les dix pays non encore parvenus au point de décision, huit ont entrepris d'élaborer des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), dont la préparation est plus ou moins avancée, et six ont déjà achevé un DSRP intérimaire.

5. **Pour ce qui est des neuf pays intérimaires, quatre ont mené à bien leur programme de politique macroéconomique et progressent dans la réalisation des critères d'accession au point d'achèvement**¹⁰. Après avoir interrompu à diverses reprises l'exécution de son programme macroéconomique au cours des dernières années, la Gambie a entrepris de mettre en œuvre un nouveau programme soutenu par le FMI. Haïti se remet des troubles politiques qui l'ont secoué et continue de consolider son bilan macroéconomique. L'Afghanistan et le Burundi progressent aussi dans la réalisation de leur programme de réformes macroéconomiques. Les cinq PPTE intérimaires restants (le Tchad, la Guinée, la Guinée-Bissau, la République démocratique du Congo (RDC) et la République du Congo) ont dû interrompre leurs programmes FMI et ont des difficultés à remplir les critères d'accession au point d'achèvement¹¹.

6. **Six des PPTE intérimaires ont achevé la mise au point d'un DSRP.** Le Burundi, le Tchad, la RDC, la Gambie, la Guinée-Bissau et la Guinée ont adopté un DSRP complet. Trois autres pays mettent la dernière main à leur DSRP. Le projet de DSRP définitif de la République du Congo devrait être prêt d'ici à la fin 2007. Les Autorités de Haïti et de l'Afghanistan sont en train de préparer leur DSRP et elles prévoient d'achever le processus d'ici à la fin 2007 pour Haïti et au début de 2008 pour l'Afghanistan.

7. **Le laps de temps moyen qui s'écoule entre le point de décision et le point d'achèvement a augmenté depuis 2000, ce qui traduit les difficultés rencontrées par les PPTE pour remplir les critères d'accession au point d'achèvement.** Les périodes intérimaires oscillent entre trois mois pour l'Ouganda (qui était un cas « rétroactif » pour les besoins de l'Initiative PPTE renforcée) à plus de six ans pour São Tomé-et-Príncipe (figure 1). Les expériences des pays sont variables, mais il est possible de faire deux observations. Premièrement, la plupart des PPTE qui sont parvenus rapidement à leur point d'achèvement avaient bien avancé leurs réformes économiques dans le cadre de l'Initiative PPTE initiale. La période intérimaire moyenne pour les pays qui ont participé à l'Initiative PPTE initiale est inférieure de près de deux ans à celle des pays qui ont adhéré à l'Initiative PPTE renforcée (2 ans contre 3,8 ans). Deuxièmement, les PPTE qui sortent d'un conflit ont eu (ou auront) besoin d'une période intérimaire plus longue pour remédier aux déficiences institutionnelles et rallier un soutien politique suffisant pour engager des réformes durables¹².

⁸ Un document satisfaisant de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) peut prendre la forme d'un DSRP intérimaire, d'un rapport sur la préparation du DSRP, d'un DSRP complet, ou d'un rapport d'étape annuel (APR) sur le DSRP.

⁹ Le Togo n'a aucun arriéré à l'égard du FMI, mais il en a à l'égard de la Banque mondiale et d'autres organisations multilatérales. La Côte d'Ivoire a accumulé des arriérés à l'égard de la Banque mondiale, mais un plan a été élaboré pour les liquider. La Banque mondiale a récemment adopté une méthode d'approche systématique pour la liquidation des arriérés, voir « Further Elaboration of a Systematic Approach to Arrears Clearance », IDA/SecM2007-0443 (20 juin 2007).

¹⁰ Les critères d'accession au point d'achèvement couvrent trois grands domaines : le maintien de la stabilité macroéconomique, l'application d'une stratégie de réduction de la pauvreté élaborée dans le cadre d'un processus participatif large et la mise en œuvre d'un ensemble de réformes sociales et structurelles prédéfinies. Ces réformes varient selon les pays et peuvent couvrir de nombreux secteurs, qui vont de la gestion des dépenses publiques à la santé, en passant par l'éducation et l'agriculture.

¹¹ Voir annexe I pour les données d'information propres aux pays.

¹² L'Afghanistan, le Burundi, le Tchad, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau, Haïti, le Rwanda et la Sierra Leone sont des PPTE qui sortent d'un conflit. Les travaux de recherche récents tendent à montrer que les pays qui sortent d'un conflit ont besoin d'un délai plus important pour améliorer leur politique économique et renforcer leurs institutions. Voir par exemple « Post-Conflict Recovery: How Should Policies be Distinctive? », Paul Collier, 2007, Centre for the Study of African Economies, Oxford University, at <http://users.ox.ac.uk/~econpco/research/pdfs/PostConfPFRT-Recovery.pdf>

Figure 1. Période intérimaire de 31 PPTE ayant passé le point de décision^{1/}
(nombre d'années)

Pays parvenus au point de décision

Haïti
Afghanistan
Malawi
Cameroun
Honduras
Sierra Leone
Rwanda
Zambie
Madagascar
Sénégal
Niger
Nicaragua
Guyana
Bénin
Mali
Éthiopie
Ghana
Ouganda
Bolivie
Mozambique
Tanzanie
Burkina Faso
Mauritanie
Congo, Rép. du
Burundi
Congo, Rép. dém. du
Tchad
Guinée-Bissau
Guinée
Gambie

Pays parvenus au point d'achèvement

Sources : Documents sur les points de décision et d'achèvement des PPTE.

1/ Durée de la période intérimaire dans le cadre l'Initiative PPTE renforcée.

B. Impact de l'Initiative PPTE et de l'IADM

Impact sur la disponibilité des ressources et les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté

8. **Les paiements au titre du service de la dette des 31 pays parvenus au point de décision ont diminué grâce aux allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM.** Pour les PPTE, le montant médian par habitant des paiements au titre du service de la dette a été ramenés de 9,2 dollars en 2000 à 6 dollars en 2005 (figure 2).

Figure 2. Montant médian du service de la dette *par habitant* pour les 31 PPTE qui ont passé le point de décision^{1/}

(En dollars)

[Axe vertical] dollars

Service de la dette médian par habitant

Source : Estimations de l'IDA et du FMI.

1/ Dont 22 PPTE ayant passé le point d'achèvement et 9 PPTE intérimaires

9. **En 2007, les économies annuelles sur le service de la dette réalisées grâce à l'IADM par les 22 pays qui ont passé le point d'achèvement devraient atteindre 1,3 milliard de dollars, soit l'équivalent de 1 % du PIB de ces pays en moyenne.** Ces économies varient considérablement d'un pays à l'autre, oscillant entre 0,3 % du PIB pour la Zambie à 1,8 % du PIB pour le Guyana (tableau 2 de l'annexe). Tous les pays ont

simultanément augmenté des dotations budgétaires allouées aux programmes de croissance servant les intérêts des pauvres. Le Malawi l'a fait de manière indirecte, déclarant son intention d'utiliser l'allègement de dette pour accroître les dépenses visant particulièrement les pauvres dans les années à venir et de réduire le montant de la dette intérieure. São Tomé-et-Príncipe et la Sierra Leone ont eux aussi incorporé les économies de l'IADM dans le budget de 2007 conformément aux priorités de leur DSRP. En général, les pays qui ont bénéficié de l'IADM devraient utiliser les ressources disponibles pour accroître les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté et progresser dans la voie de la réalisation des ODM¹³.

10. **La diminution du service de la dette s'est accompagnée d'une augmentation des dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté** (figure 3 et tableaux 1 et 3 de l'annexe). Le budget pauvreté des PPTE parvenu au point de décision est passé en moyenne de moins de 7 % du PIB en 2000 à 9 % en 2006. En valeur nominale, ce budget s'est élevé à 17 milliards de dollars en 2006, ce qui représente une augmentation de trois milliards de dollars depuis 2005. Ces dépenses sont plus de cinq fois supérieures aux paiements versés au titre du service de la dette après les allègements de dette.

Figure 3. Montant moyen du service de la dette et dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté des PPTE ayant passé le point de décision^{1/}

[Axe vertical] Pourcentage du PIB

Dépenses consacrées à la pauvreté

Service de la dette avant l'IADM

Service de la dette après l'IADM

Sources : Documents PPTE ; estimations des services du FMI.

1/ Avant 2006, les chiffres représentent les paiements effectués au titre du service de la dette et, après, ils représentent les projections du service de la dette. Pour des données détaillées sur les pays, voir le tableau 2 de l'annexe.

11. **Le montant cumulatif des économies réalisées sur le service de la dette au titre de l'IADM pour les pays ayant passé le point d'achèvement sont évaluées à 21,1 milliards de dollars en VAN à la fin de 2006** (tableau 2). Selon les estimations établies, les pays intérimaires et les pays non encore parvenus au point de décision pourront réaliser des économies supplémentaires de 5,7 milliards de dollars en VAN fin 2006 lorsqu'ils atteindront le point d'achèvement.

Tableau 2. Économies réalisées sur le service de la dette par créancier et par groupe de pays
(En milliards de dollars en VAN, fin 2006)

	IDA	FMI	FAD	BID	Total
PPTE ayant passé le point d'achèvement ^{1/}					
PPTE intérimaires et PPTE non encore parvenus au point de décision ^{2/}					
Tous PPTE confondus					
Pays non inclus dans le groupe des PPTE ^{3/}					

Sources : Estimations de la Banque mondiale, du FMI, de la BAFD et de la BID.

1/ Ces pays réunissent les conditions voulues pour obtenir un allègement de la dette au titre de l'IADM. Les chiffres sont basés sur les engagements effectifs. À l'exclusion de l'assistance du FMI au Cambodge et au Tadjikistan.

2/ Les estimations sont préliminaires et reposent sur plusieurs hypothèses, et en particulier le calage dans le temps des points de décision et d'achèvement et, le cas échéant, la liquidation des arriérés.

3/ Allègement de la dette consenti par le FMI au Cambodge et au Tadjikistan au titre de l'IADM.

¹³ Voir Annexe V dans IDA and IMF, « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (HIPC) Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) — État d'avancement », IDA/SecM2006-0455 et SM/06/289 (23 août 2006). Dans la plupart des PPTE, les dépenses consacrées à la pauvreté incluent les crédits budgétaires alloués à l'enseignement primaire, à la santé de base et au développement rural.

Impact sur les stocks de la dette et le degré d'endettement tolérable

12. Les allègements de dette consentis dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'IADM devraient réduire le stock de la dette des 31 pays qui ont passé le point de décision de 96 milliards de dollars en VAN à la fin de 2006 (figure 4)¹⁴. Les allègements de dette classiques et l'assistance au titre de l'Initiative PPTE devraient ramener le stock total de la dette de ces pays de quelque 105 milliards de dollars à 40 milliards de dollars en VAN, fin 2006¹⁵. Les allègements bilatéraux additionnels et l'assistance fournie au titre de l'IADM réduiront encore les stocks de la dette, pour les ramener à 9 milliards de dollars en VAN environ à la fin de 2006. Les stocks de la dette des 22 pays qui ont passé le point d'achèvement devraient chuter d'un total de 76 milliards de dollars à 5 milliards de dollars en VAN fin 2006 compte tenu de l'IADM.

Figure 4. Stock de la dette des PPTE ayant passé le point de décision avant et après l'Initiative PPTE, les allègements bilatéraux supplémentaires et l'IADM^{1/}
(En milliards de dollars en VAN, fin 2006)

Avant l'allègement de dette classique
Après l'allègement de dette classique
Après l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE
Après l'allègement bilatéral additionnel
Après l'IADM

22 Pays ayant passé le point d'achèvement 9 Pays intérimaires

Sources : Documents nationaux concernant l'Initiative PPTE, et estimations des services de l'IDA et du FMI
1/ Estimation basées sur les stocks de la dette au point de décision

13. Les indicateurs de la charge de la dette ont baissé dans les PPTE qui ont passé le point d'achèvement (figure 5 et tableaux 1 et 2 de l'annexe). Leurs ratios du service de la dette aux exportations ont été ramenés, en moyenne, de plus de 18 % avant le point de décision à 8 % après le point de décision. Les projections des services de la Banque et du Fonds montrent que le ratio du service de la dette aux exportations des PPTE ayant passé le point de décision devrait tomber de 9,7 % en 2005, année précédant la mise en œuvre de l'IADM, à 3,3 % en 2011 (tableau 1 de l'annexe). La VAN du ratio de la dette aux exportations dans les PPTE ayant passé le point d'achèvement a diminué dans les quatre années qui ont suivi le point de décision, et la réduction cumulative sur les cinq ans atteint 152 points de pourcentage, dont 24 points attribuables à la réduction des stocks de la dette et 128 points attribuables à l'augmentation des exportations.

Figure 5. Ratios de la dette et risque de surendettement dans les PPTE ayant passé le point d'achèvement

Évolution des ratios de la dette des PPTE après le point de décision 1/ Classification des risques des PPTE ayant passé le point d'achèvement selon le DSF 2/

Serv. de la dette/exportations
(ligne, axe g.)
VAN de la dette/exportations
(barres, axe dr.)

Année 1 P. de décision... Risque faible Risque modéré Risque élevé

Sources : Autorités nationales, estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.
1/ Les calculs excluent le Malawi lorsque des données comparables ne sont pas disponibles. Pour les détails sur les estimations de la valeur actualisée de la dette, voir Dikhanov, Y. (2003) « Reconstruction of Historical

¹⁴ Ce montant inclut les allègements de dette classiques, les allègements au titre de l'Initiative PPTE, les allègements au titre de l'IADM et les allègements bilatéraux supplémentaires.

¹⁵ Les stocks de la dette dont il est fait état ici sont les stocks comptabilisés dans l'année précédant le point de décision. Ils ne comprennent pas les nouveaux emprunts contractés après le point de décision.

Present Value of Debt for Developing Countries, 1980–2001: Methodology and Calculations », Banque mondiale, Groupe des données sur l'économie du développement.

2/ La classification du surendettement pour les PPTE ayant passé le point d'achèvement se réfère à l'évaluation effectuée dans le cadre de la dernière analyse disponible du degré d'endettement tolérable (DSA) effectuée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale en juillet 2007 et elle tient compte de l'incidence de l'IADM.

14. **Malgré la diminution de la charge de la dette, la viabilité de la dette à long terme demeure une gageure pour les PPTE** (figure 5). Bien que les allègements de dettes consentis au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM aient permis d'améliorer les indicateurs de la dette, seulement dix des 22 PPTE qui ont passé le point d'achèvement sont classés comme présentant un risque faible de surendettement, les autres étant considérés comme présentant un risque modéré (11 pays) ou élevé (un pays)¹⁶. Cela tend à indiquer que les vulnérabilités sous-jacentes demeurent et qu'il faut y remédier. Si les mesures visant à diversifier les exportations, renforcer les institutions et utiliser efficacement les ressources extérieures sont primordiales pour assurer la viabilité de la dette à long terme, il est aussi absolument indispensable que les pays adoptent une politique d'emprunt prudente, qui corresponde à leur capacité de remboursement¹⁷. Le cas du Burkina Faso illustre ces conclusions (encadré 2).

Encadré 2 : Allègement de la dette et viabilité de la dette : Le cas du Burkina Faso

L'Initiative PPTE et l'IADM ont permis de réduire de façon substantielle la charge de la dette du Burkina Faso. La dette a été ramenée de 1,1 milliard de dollars à 259 millions de dollars en VAN fin 2006, avec une réduction de la VAN du ratio de la dette aux exportations de 150 points de pourcentage environ (figure B1). La baisse des ratios d'endettement qui ressort des projections établies réduit de façon substantielle le risque de surendettement.

Figure B1: Burkina Faso: Évolution de la VAN du ratio de la dette aux exportations

[Axe vertical] **VAN du ratio de la dette aux exportations**

Avant l'Initiative PPTE et l'IADM
Après l'Initiative PPTE
Après l'Initiative PPTE et l'IADM

Figure B2 : Volatilité des termes de l'échange du Burkina Faso et des PFR non inclus dans les PPTE

[Axe vertical] **Écart par rapport à la moyenne mobile sur 5 ans**

Burkina Faso
PFR non inclus dans le groupe PPTE

Toutefois, l'allègement de la dette ne permet pas en tant que tel de remédier aux vulnérabilités qu'engendre la volatilité des termes de l'échange. L'économie du Burkina Faso demeure hautement tributaire du coton, qui représentait près de 60 % de la valeur des exportations en 2006. Du fait des importantes fluctuations du cours du coton et de la sensibilité de la culture aux chocs climatiques, l'économie du pays est très instable. Le Burkina Faso a été affecté par des chocs fréquents et graves sur les termes de l'échange et la croissance des exportations (figure B2). Étant donné la grande sensibilité du Burkina Faso à ce genre de chocs, le risque de surendettement du pays est jugé modéré^{1/}.

¹⁶ Le risque de surendettement est évalué dans les analyses du degré d'endettement tolérable (DSA) des pays à faible revenu effectuées conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale. Selon les dernières analyses en date par pays, le risque de surendettement est modéré pour le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Guyana, le Honduras, le Malawi, la Mauritanie, le Nicaragua, le Niger, São Tomé-et-Príncipe et la Sierra Leone ; il est élevé pour le Rwanda.

¹⁷ L'une des bases fondamentales du cadre d'évaluation du degré d'endettement tolérable pour les pays à faible revenu est que les pays dont la charge de la dette est analogue courent moins de risques de surendettement s'ils sont dotés d'institutions solides.

La viabilité de la dette à long terme du Burkina Faso dépendra essentiellement des mesures prises pour diversifier les exportations et renforcer des institutions, ce qui permettra d'accroître la résistance de l'économie. L'analyse du degré d'endettement tolérable (DSA) des pays à faible revenu peut aider à identifier les problèmes de viabilité de la dette et à éclairer les décisions du pays et des créanciers en matière de financement. Compte tenu du risque modéré de surendettement que court le Burkina Faso selon l'analyse du degré d'endettement tolérable concernant les pays à faible revenu, l'IDA et la BAFD ont, conformément à leur politique, modifié leurs conditions de financement, pour passer de 100 % de prêts à un panachage de 50 % de prêts et 50 % de dons.

1/ Pour de plus amples détails sur la classification des risques et d'autres aspects du cadre d'évaluation de la viabilité de la dette de la Banque mondiale/FMI, voir « Applying the Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries Post Debt Relief » (novembre 2006) et les références qui y sont incluses.

15. **Le renforcement de la gestion de la dette publique et de la gestion générale des finances publiques est aussi d'une importance capitale pour assurer la viabilité de la dette à long terme.** Comme le souligne le récent document sur la gestion de la dette publique présenté par la Banque mondiale et le FMI, il est urgent de renforcer des capacités de gestion de la dette des pays à faible revenu (PFR), d'autant que l'accès à de nouvelles sources de financements non concessionnels va être élargi pour les pays qui ont bénéficié de l'IADM¹⁸. La Banque mondiale et le FMI, en partenariat avec d'autres prestataires d'assistance technique en gestion de la dette, aident les PPTE et d'autres PFR à améliorer la gestion de leur dette en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies efficaces à moyen terme et en construisant une série d'indicateurs qui pourraient fournir une norme internationale pour l'évaluation de la performance. Les domaines sur lesquels devraient porter l'effort de renforcement des capacités incluent une gestion saine des finances publiques, des procédures judicieusement conçues pour la sélection et le suivi des investissements publics, des arrangements institutionnels appropriés pour assurer la coordination entre les entités publiques, et l'amélioration de la gouvernance. Il faut aussi renforcer la gestion des finances publiques afin d'améliorer la préparation et l'exécution du budget ainsi que les rapports le concernant, ce qui permettra d'ailleurs aux pays de mieux suivre les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté¹⁹.

III. L'INITIATIVE PPTE ET L'IADM : COÛTS ET PARTICIPATION DES CRÉANCIERS

A. Coûts de l'Initiative PPTE

16. **Pour les créanciers, le coût global des allègements de dette consentis au titre l'Initiative PPTE en faveur des 41 PPTE est estimé à 67,7 milliards de dollars en VAN à la fin de 2006** (tableau 3)²⁰. Près de la moitié de ce coût (32,8 milliards de dollars) représente des allègements de dette irrévocables en faveur des 22 pays qui ont passé le point d'achèvement. Le coût des allègements de dette promis aux neuf pays intérimaires dans le cadre de l'Initiative PPTE s'élève à 12,1 milliards de dollars. Le coût estimatif des allègements de dette au titre de l'Initiative PPTE dont devraient bénéficier les dix pays non encore parvenus au point de décision devrait s'élever à 22,7 milliards de dollars environ, dont 21,1 milliards de dollars revenant aux pays qui ont accumulé des arriérés importants à l'égard de créanciers multilatéraux²¹.

¹⁸ Voir « Strengthening Debt Management Practices-Lessons from Country Experiences and Issues Going Forward », IDA/SecM2007-0141(27 mars 2007) et SM/07/111 (27 mars 2007).

¹⁹ Voir « Fiscal Policy Response to Scaled-Up Aid », SM/07/199 (7 juin 2007).

²⁰ Aucun coût n'est calculé pour la République kirghize étant donné que, d'après les estimations établies, ses ratios d'endettement à la fin de 2006 étaient inférieurs aux seuils applicables pour l'Initiative PPTE.

²¹ Il s'agit de la Côte d'Ivoire, du Libéria, de la Somalie, du Soudan et du Togo.

Tableau 3 : Initiative PPTE : Coûts pour les principaux créanciers et les groupes de pays

(En milliards de dollars en VAN, fin 2006)

PPTE ayant passé le point d'achèvement
PPTE intérimaires
PPTE ayant passé le point de décision
PPTE non parvenus au point de décision
Total

Créanciers multilatéraux

IDA^{1/}
FMI
Groupe BAfD
BID
BAfD
Autres

Créanciers bilatéraux et créanciers commerciaux

Club de Paris
Autres créanciers bilatéraux
Créanciers commerciaux

Coûts totaux

Pour mémoire
Coûts totaux cités dans le rapport précédent^{2/}
Variation des coûts totaux (%):
- attribuable aux nouveaux cas et aux compléments d'allègement de dette^{3/}
- attribuable aux révisions des données

Sources : Autorités nationales et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Inclut les dons de l'IDA d'une valeur de 0,4 milliard de dollars en VAN fin 2006, utilisés pour rembourser les obligations non remboursées du Cameroun et du Honduras à l'égard de BIRD.

2/ Les coûts totaux sont indiqués dans le tableau 4 de « l'Initiative PPTE et IADM : état d'avancement, septembre 2006 », en valeur actualisée à fin 2006.

3/ Depuis août 2006, le Malawi, São Tomé -et- Príncipe et la Sierra Leone ont atteint le point d'achèvement ; l'Afghanistan et Haïti ont atteint le point de décision. Un complément d'allègement de dette a été accordé au Malawi et à São Tomé-et-Príncipe, mais il n'a pas été fourni à São Tomé-et-Príncipe faute d'assurances pour le financement.

17. **La répartition des coûts montre que les créanciers multilatéraux représentent à peu près 46 % du coût total pour les 41 PPTE** (31 milliards de dollars en VAN fin 2006). Les charges les plus importantes sont supportées par l'IDA (20 % du total des coûts de l'Initiative PPTE), le FMI (9 %) et le Groupe BAfD (7 %). Les créanciers du Club de Paris représentent 36 % du montant total des coûts ; les créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux représentent respectivement 13 % et 6 % du coût estimatif total (figure 6)²².

Figure 6. Distribution des coûts potentiels de l'Initiative PPTE entre les créanciers

Club de Paris 35 %
Banque mondiale 20 %
FMI 9 %
Groupe BAfD 7 %
Autres créanciers multilatéraux 10 %
Créanciers commerciaux 6 %
Autres créanciers bilatéraux 13 %

Sources : Documents sur les points de décision et d'achèvement des PPTE.

²² Le Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) réunit la Banque africaine de développement (BAfD), le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds spécial du Nigeria (FSN).

18. **Depuis le rapport de 2006, le coût global des allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE a augmenté de 1,1 milliard de dollars en VAN, soit de 1,6 % fin 2006** (tableau 3). Cette augmentation de coût de 0,6 milliard de dollars est imputable à l'inclusion de l'Afghanistan et à l'octroi d'un complément d'allègement de la dette au Malawi et à São Tomé-et-Príncipe²³. Le montant restant de 0,5 milliard de dollars s'explique par les révisions des données et notamment les modifications liées au taux d'actualisation, ainsi que par le travail de rapprochement des comptes de la dette en particulier pour le Libéria et la République centrafricaine²⁴.

19. **Le coût total du relèvement des allègements de dette en VAN fin 2006, s'élève à 2 milliards de dollars, soit 3 % du coût total de l'Initiative PPTE.** Cinq PPTE ont bénéficié d'un complément d'allègement de dette à ce jour, à savoir le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Malawi, le Niger et le Rwanda (encadré 3). Un relèvement de l'allègement de dette a été décidé pour São Tomé-et-Príncipe, mais le montant n'a pas été entièrement décaissé, faute d'assurances suffisantes quant au financement.

Encadré 3 : Analyse des pays ayant bénéficié d'un complément d'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE ^{1/}

Le cadre de l'Initiative PPTE autorise un complément d'allègement de dette au point d'achèvement dans le cas où un PPTE accuse une dégradation substantielle des indicateurs de la dette qui n'était pas prévue au moment où ce pays a atteint le point de décision. Pour que cette assistance soit accordée, la dégradation doit être essentiellement imputable à des facteurs exogènes. L'assistance peut être fournie proportionnellement par tous les créanciers afin de porter la VAN de la dette à un niveau égal au seuil de l'Initiative PPTE au point d'achèvement.

Depuis juillet 2006, un complément d'allègement de dette a été engagé en faveur de deux pays qui ont passé le point d'achèvement — São Tomé-et-Príncipe et le Malawi — ce qui porte à six le nombre des pays ayant bénéficié de cette assistance. Elle a été accordée à São Tomé-et-Príncipe parce que le volume de ses exportations avait fortement diminué à cause de la sécheresse, mais elle n'a pas encore été concrétisée faute d'assurances suffisantes quant au financement. La dégradation imprévue des ratios de la dette du Malawi est attribuable à la baisse largement inattendue des prix des exportations du pays et à la chute des taux d'intérêt internationaux.

Le tableau B1 donne la liste des facteurs qui expliquent les variations de la VAN de la dette aux exportations pour tous les pays qui ont bénéficié d'un complément d'allègement non prévu au point d'achèvement. Les variations sont très importantes d'un pays à l'autre, puisqu'elles vont de près de 160 points de pourcentage de sous-estimation du ratio pour São Tomé-et-Príncipe à 22 points de pourcentage pour le Burkina Faso. Dans la plupart des cas, les principaux facteurs qui expliquent la nécessité d'un complément d'allègement de la dette sont les fluctuations imprévues du taux de change et du taux d'actualisation, ou des exportations.

Table B1. Complément d'allègement de la dette : Décomposition de l'augmentation de la VAN du ratio de la dette aux exportations

Année du point d'achèvement
VAN du ratio de la dette aux exportations au point d'achèvement
Variations imprévues des ratios
Attribuables à des changements dans :

Les paramètres
Les nouveaux emprunts non prévus
Les exportations

²³ Voir IDA/SecM2001-0539/1 (21 août 2001) et IMF, EBS/01/141 (20 août 2001). Voir aussi "Enhanced HIPC Initiative: Considerations Regarding the Calculation of Additional Debt Relief at the Completion Point" IDA/SecM2003-0476 (15 août 2003) et IMF PRGF-HIPC Trust Instrument, Section III, paragraphe 3(e) ; Encadré 1 dans "Enhanced HIPC Initiative – Completion Point Considerations."

²⁴ Depuis le rapport sur l'état d'avancement de l'Initiative PPTE et de l'IADM, un document préliminaire PPTE a été préparé pour la République centrafricaine et une opération de rapprochement prêt par prêt a été effectuée pour le Libéria. De ce fait, les stocks de la dette de ces pays ont été réévalués à des niveaux supérieurs à ceux estimés l'an dernier.

D'autres paramètres^{4/}

Ratio prévu^{1/}

Ratio effectif^{2/}

Taux d'actualisation

Taux de change

Volume

Conditions des prêts

Burkina Faso^{5/}

Éthiopie

Niger

Rwanda

Malawi

São Tomé-et-Príncipe

Source : Documents sur le point d'achèvement, estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Projection établie à l'époque du point de décision, après l'octroi de l'assistance au titre l'Initiative PPTE.

2/ Ratio effectif au point d'achèvement, y compris l'assistance au titre de l'Initiative PPTE promise au point de décision.

3/ Se réfère aux variations de la VAN du ratio de la dette aux exportations attribuables aux facteurs indiqués dans les colonnes IV à VII.

4/ Les autres facteurs incluent notamment les révisions des données et les changements dans les modalités de l'acheminement des allègements de dette.

5/ La ventilation détaillée de la décomposition des facteurs n'est pas disponible pour le Burkina Faso.

1/ Voir « Enhanced HIPC Initiative: Considerations Regarding the Calculation of Additional Debt Relief at the Completion Point » IDA/SecM2003-0476 (2003/08/15).

B. Participation des créanciers multilatéraux

Coûts de l'assistance fournie au titre de l'Initiative PPTE et volume de l'assistance fournie par les grands créanciers multilatéraux.

20. **La plupart des créanciers multilatéraux ont accepté d'accorder un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE.** Sur les 32 créanciers multilatéraux, 25 participaient à l'Initiative à la fin de juillet 2007 (tableau 5 de l'annexe)²⁵. Ces créanciers représentent plus de 99 % des allègements de dette promis aux 31 PPTE qui ont atteint le point de décision (22,7 milliards de dollars en VAN fin 2006). De nombreux créanciers multilatéraux, dont l'IDA, le FMI, le groupe BAFD et la BID, ont aussi fourni une assistance intérimaire aux pays qui remplissaient les conditions requises.

21. **Le coût total de l'assistance que l'IDA doit fournir au titre de l'Initiative PPTE s'élève à 13,8 milliards de dollars en VAN fin 2006** (tableau 3). Sur ce montant, 10,8 milliards de dollars représentent le coût de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE promise aux 31 PPTE qui ont passé le point de décision (tableau 6A de l'annexe)²⁶. Les coûts liés aux PPTE qui ont passé le point de décision ont augmenté depuis le rapport de 2006 en raison des compléments d'allègement de dette (0,3 milliard de dollars) et des allègements de dettes promis aux nouveaux pays qui ont atteint le point de décision (0,1 milliard de dollars). L'allègement de dette est consenti à tous les pays intérimaires, sauf au Tchad et à la Gambie, du fait que l'allègement intérimaire de l'IDA

²⁵ Sept créanciers régionaux n'ont pas indiqué qu'ils étaient disposés ou capables de participer à l'Initiative PPTE en raison principalement de leurs contraintes financières. Ces créanciers sont : la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Banque d'investissement et de développement, la Banque de commerce et de développement pour l'Afrique centrale (PTA Bank), la Banque de développement des États des grands lacs (BDEGL), le Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'entente (FEGECE), le Fondo Centroamericano de Estabilización Monetaria (FOCEM) et le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID).

²⁶ Sur les 10,8 milliards de dollars fournis aux 31 PPTE qui ont passé le point de décision, un montant de 0,4 milliard de dollars de dons et de crédits de l'IDA au titre de l'Initiative PPTE a servi à régler l'encours de la dette ou du service de la dette contractée à l'égard de la BIRD.

a atteint la limite de réduction du tiers de la dette²⁷. La Guinée-Bissau devrait atteindre la limite du tiers d'ici à la fin 2007. Compte tenu des résultats satisfaisants obtenus par Haïti pour remplir des critères flottants d'accession au point d'achèvement, la limite de l'assistance intérimaire a été portée au maximum autorisé par les règles de l'IDA²⁸.

22. **Le coût total de l'assistance que le FMI devra fournir au titre de l'Initiative PPTE est estimé à 5,8 milliards de dollars en VAN fin 2006** (tableau 3). Sur ce montant, 3,3 milliards de dollars représentent les allègements de dette promis aux 31 PPTE qui ont passé le point de décision. Le FMI a déjà déposé dans les comptes des pays concernés la totalité de l'allègement de dette promis au titre de l'Initiative aux 22 pays qui ont atteint le point d'achèvement (2,6 milliards de dollars). Des allègements intérimaires sont accordés au Burundi, à Haïti et à la Gambie²⁹. D'autres PPTE intérimaires ne peuvent actuellement bénéficier de l'assistance intérimaire pour différentes raisons : i) dérapages dans le déroulement des programmes (RDC, Guinée et Guinée-Bissau) ; ii) limite supérieure de l'allègement de dette déjà atteint, soit 60 % de l'engagement total du FMI dans des circonstances non exceptionnelles (Tchad) ; ou iii) assurances de financement insuffisantes de la part des autres créanciers (République du Congo). Le coût estimatif des allègements de dettes consentis au titre de l'Initiative PPTE aux dix pays non encore parvenus au point de décision s'élève à 2,5 milliards de dollars.

23. **Le coût total de l'assistance à fournir au titre de l'Initiative PPTE par les autres créanciers multilatéraux est évalué à 11,4 milliards de dollars en VAN fin 2006** (tableau 3).

- Le coût total pour le FAD est estimé à 4,8 milliards de dollars en VAN, fin 2006. Les allègements de dette promis aux PPTE qui ont atteint le point de décision en Afrique représentent la contre-valeur de 3,8 milliards de dollars, dont 2,3 milliards de dollars déjà décaissés en faveur des PPTE qui ont passé le point d'achèvement (tableau 8A de l'annexe).
- Le coût total pour la BID est estimé à 1,54 milliard de dollars en VAN, fin 2006 (tableau 9 de l'annexe). Quatre pays parvenus au point d'achèvement ont bénéficié d'un allègement de dette de la BID équivalent à 1,48 milliard de dollars. L'allègement de dette promis à Haïti est évalué à 60,4 millions de dollars et il devrait être décaissé lorsque le pays aura atteint le point d'achèvement. Entre-temps, Haïti peut bénéficier d'un allègement intérimaire.
- Le coût total pour la BASD est estimé à 325 millions de dollars en VAN, fin 2006. Sur ce montant, 56,2 millions de dollars sont destinés à l'Afghanistan et 268,5 millions de dollars au Népal.
- Le coût total pour les autres créanciers multilatéraux est estimé à 4,8 milliards de dollars en VAN, fin 2006. Sur ce montant, 2,6 milliards de dollars sont destinés aux pays parvenus au point d'achèvement. Pour ces créanciers multilatéraux, le coût des allègements de dettes consentis aux pays intérimaires et aux pays non encore parvenus au point de décision est estimé à 0,6 milliard de dollars pour les premiers et 1,6 milliard de dollars pour les seconds.

Coûts de l'IADM et assistance fournie par les créanciers multilatéraux qui participent à cette Initiative.

24. **L'IDA, le FMI et le FAD ont accordé des allègements de dette additionnels à ceux de l'Initiative PPTE via l'IADM, et la BID via l'Initiative 2007.** Les allègements de dettes consentis par ces quatre créanciers multilatéraux à travers l'IADM s'élèvent à 37,6 milliards de dollars sur le principal en valeur nominale pour les PPTE qui ont passé le point d'achèvement (tableau 4 et tableau 4 de l'annexe). L'IDA, le FAD, le FMI et la BID ont fourni respectivement à peu près 69 %, 15 %, 8 % et 8 % du total³⁰.

²⁷ Voir "Enhanced Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative: Provision of Interim HIPC Debt Relief on IBRD Loans and IDA Credits", IDA/SecM2004-0604 (20 août 2004).

²⁸ Au cas par cas et sous réserve d'une évaluation satisfaisante des politiques poursuivies, l'IDA peut relever le plafond de l'assistance intérimaire aux PPTE intérimaires pour le faire passer d'un tiers à 50 % maximum de la VAN de l'allègement total de dette promis au point de décision. Voir "Enhanced HIPC Initiative: Proposals Concerning Sunset Clause and Provision of Interim Relief" IDA/R2004-0234 (15 septembre 2004).

²⁹ Le FMI n'accorde pas d'assistance intérimaire au titre de l'Initiative PPTE à l'Afghanistan parce qu'il n'avait pas de dettes à l'égard de cette Institution lorsqu'il a atteint le point de décision.

³⁰ Le FMI a aussi consenti un allègement de dette à travers l'IADM à deux pays non membres du groupe PPTE dont le revenu annuel par habitant est inférieur à 380 dollars (Cambodge et Tadjikistan). Le Conseil

25. **L'IDA devrait supporter la plus grande partie des allègements de dette IADM consentis en faveur des PPTE, avec 33 milliards de dollars en principal annulé (en valeur nominale).** Les 22 pays qui ont passé le point d'achèvement ont déjà bénéficié d'un allègement de dette de 28,3 milliards de dollars en valeur nominale, montant qui comprend 25,8 milliards de dollars d'allègement sur les remboursements du principal et 2,5 milliards de dollars d'intérêts perdus (tableau 4 et tableaux 6A et 6B de l'annexe)³¹. La réduction annuelle du service de la dette attribuable à l'IADM est déduite de l'allocation annuelle de l'IDA au bénéficiaire. Pour éviter d'éventuels problèmes d'iniquité, les ressources additionnelles fournies par les bailleurs de fonds pour compenser l'Association des allègements de dette consentis au titre de l'IADM sont allouées aux pays IDA conformément au système d'allocation basé sur les performances utilisé par l'Association, ce qui permet de maintenir le lien entre les transferts de ressources de l'IDA et la performance des pays.

Tableau 4. Coûts de l'IADM en valeur nominale, par créancier et groupe de pays
(En milliards de dollars)

	Principal	Intérêts perdus	Total
PPTE ayant passé le point d'achèvement ^{1/}			
IDA			
FMI ^{3/}			
FAD			
BID			
PPPTE intérimaires et non encore parvenus au point de décision ^{2/}			
IDA			
FMI ^{3/}			
FAD			
BID			
Tous PPTE confondus			
IDA			
FMI ^{3/}			
FAD			
BID			
Pays non inclus dans le groupe de PPTE ^{4/}			

Sources : Autorités nationales, et estimations des services de la Banque mondiale, du FMI, de la BAfD et de la BID

1/ Ces pays remplissent les conditions voulues pour obtenir un allègement de dette au titre de l'IADM. Les chiffres sont basés sur les décaissements et les engagements effectifs.

2/ Les estimations sont préliminaires et fonction de plusieurs hypothèses, notamment le calage dans le temps des points de décision et d'achèvement des PPTE et, chaque fois qu'il convient, de la liquidation des arriérés.

3/ Les coûts estimatifs pour le FMI tiennent compte du stock de la dette susceptible de bénéficier d'un allègement au titre de l'IADM, qui est l'encours de la dette (principal seulement) à la fin de 2004 non encore remboursé par le pays membre et non couvert par l'assistance fournie au titre de l'Initiative PPTE (EBS/05/158 Revision 1, 12/15/2005).

4/ Assistance fournie par le FMI au titre de l'IADM au Cambodge et au Tadjikistan.

d'administration du FMI a modifié la proposition initiale du G-8 pour tenir compte de la règle, spécifique au FMI, selon laquelle l'utilisation des ressources du Fonds doit respecter le principe de l'uniformité de traitement. Il a donc été décidé que tous les pays dont le revenu par habitant est égal ou inférieur à 380 dollars par an (qu'il s'agisse de PPTE ou non) bénéficieront d'un allègement de dette au titre de l'IADM, qui sera financé sur les ressources propres du FMI par le biais du Fonds MDRI-I Trust. Les PPTE dont le revenu par habitant est supérieur au seuil bénéficieront d'un allègement de dette au titre de l'IADM, qui sera financé par les contributions bilatérales administrées par le FMI à travers le fonds fiduciaire MDRI-II.

³¹Le 1er juillet 2006, l'IDA a accordé un allègement de dette au titre de l'IADM aux 19 PPTE qui parvenus au point d'achèvement avant cette date. Depuis lors, l'Association a accordé un allègement de dette au titre de l'IADM à trois autres pays (le Malawi, la Sierra Leone et São Tomé-et-Príncipe) le premier jour du trimestre suivant la date à laquelle ils avaient atteint le point d'achèvement.

26. **L'assistance fournie par le FMI aux PPTE et au non-PPTE au titre de l'IADM devrait atteindre 4,3 milliards de dollars en valeur nominale** (tableau 4). Le FMI a déjà décaissé 3,1 milliards de dollars en faveur des 22 PPTE qui ont passé le point d'achèvement et approximativement 182 millions de dollars en faveur du Cambodge et du Tadjikistan (tableaux 7A et 7B de l'annexe)³². Il faudra mobiliser des ressources supplémentaires pour financer les allègements de dette aux pays intérimaires et aux pays non encore parvenus au point de décision puisque le cadre de financement initial de l'IADM n'incluait ni l'Afghanistan, ni les pays nouvellement identifiés lors de l'établissement de la liste limitative en 2006 (Érythrée, Haïti, République kirghize et Népal), ni les pays ayant accumulé des arriérés prolongés (Libéria, Soudan et Somalie)³³.

27. **Le montant total des allègements de dette accordés par le FAD au titre de l'IADM s'élèvera à 7,4 milliards de dollars en principal annulé (valeur nominale)**. Le FAD a commencé à appliquer l'IADM en juillet 2006 en accordant à titre rétroactif à partir de janvier 2006 un allègement de dette aux pays d'Afrique qui avaient passé le point d'achèvement. Le FAD avait déjà consenti des allègements de dette d'un montant de 6,4 milliards de dollars en valeur nominale aux pays qui avaient passé le point d'achèvement, dont 5,7 milliards de dollars représentent l'allègement de dette sur le principal et les intérêts perdus (tableaux 8A et 8B de l'annexe)³⁴. Les allocations annuelles accordées par le FAD aux pays qui bénéficient d'un allègement de dette sont réduites du montant de l'allègement du service de la dette correspondant à l'année concernée.

28. **L'annulation totale de la dette au titre de l'Initiative 2007 de la BID est évaluée à 3,4 milliards de dollars en principal annulé (en valeur nominale)**. La BID avait déjà accordé des allègements de dette de 3,9 milliards de dollars en valeur nominale à la Bolivie, au Guyana, au Honduras et au Nicaragua, dont 3,0 milliards de dollars en annulation du principal et 0,9 milliard en intérêts perdus (tableau 9 de l'annexe). Un allègement de dette évalué à 0,5 milliard de dollars en valeur nominale sera accordé à Haïti lorsque le pays atteindra le point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

C. Participation des créanciers bilatéraux

Participation des créanciers du Club de Paris à l'Initiative PPTE

29. **Les créanciers du Club de Paris continuent d'accorder des allègements de dettes intérimaires aux pays parvenus au point de décision, ainsi que des réductions du stock de la dette aux pays qui ont atteint le point d'achèvement**. Le coût des allègements de dette consentis par les créanciers du Club de Paris aux 31 pays qui ont passé le point de décision est estimé à 16,6 milliards de dollars en VAN fin 2006 (tableau 3 et tableaux 11 et 12 de l'annexe). Le montant total des allègements consentis au titre de l'Initiative PPTE aux pays qui ont passé le point d'achèvement s'élève à 10,7 milliards de dollars. Les créanciers du Club de Paris accordent aussi un allègement de dette aux neuf pays intérimaires. Le coût supplémentaire que représente l'allègement de la dette accordé aux dix pays non encore parvenus au point de décision est évalué à 7,6 milliards de dollars.

30. **La quasi-totalité des 19 pays créanciers du Club de Paris ont décidé d'accorder aux PPTE, sur une base bilatérale, un allègement de dette plus important que les montants engagés au titre de l'Initiative PPTE**. Les pratiques concernant les allègements de dette additionnels varient et dépendent du stade auquel sont parvenus les PPTE et des catégories de créances éligibles (voir tableaux 11, 12 et 13 de l'annexe). Au point de décision, certains créanciers ont accordé, en plus des allègements intérimaires, des réductions du stock de la dette pour diverses catégories de créances éligibles. Au point d'achèvement, la plupart des créanciers annulent 100 % des créances incluses dans leur portefeuille avant la date butoir et certains ont annulé tout ou partie de leurs créances après la date butoir³⁵. À ce jour, les créanciers du Club de Paris ont consenti 7 milliards de dollars

³² Le 6 janvier 2006, le FMI a accordé un allègement de dette au titre de l'IADM à tous les PPTE qui avaient atteint le point d'achèvement, sauf la Mauritanie. L'allègement de dette à ce titre à la Mauritanie a été accordé en juin 2006, et au Cameroun, au Malawi, à São Tomé-et-Príncipe et à la Sierra Leone le jour où ils ont atteint leur point d'achèvement.

³³ Voir « Update on the Financing of the Fund's Concessional Assistance and Debt Relief to Low-Income Member Countries » (SM/07/117, 4 avril 2007). Aucun coût n'a été établi pour la République kirghize car, selon les estimations établies, ses ratios à la fin 2006 étaient inférieurs aux seuils applicables pour l'Initiative PPTE.

³⁴ En juillet 2006, le FAD a consenti un allègement de dette au titre de l'IADM, calculé de façon rétroactive à partir du 1er janvier 2006, aux 14 PPTE africains déjà parvenus au point d'achèvement à cette date. Depuis lors, il a accordé des allègements de dette à quatre autres pays (Cameroun, Malawi, Sierra Leone et São Tomé-et-Príncipe) lorsqu'ils ont atteint leur point d'achèvement.

³⁵ La date butoir constitue une date de référence pour le traitement de la dette du Club de Paris. En règle générale, les crédits accordés après la date butoir ne peuvent faire l'objet d'un rééchelonnement ultérieur.

d'allègements de dette complémentaires aux pays pauvres très endettés qui ont passé le point d'achèvement, ce qui représente une augmentation de 66 % environ par rapport aux engagements qu'ils avaient pris dans le cadre de l'Initiative PPTE³⁶.

Participation des créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris à l'Initiative PPTE

31. **Sur la base des données d'information recueillies par les services de la Banque et du FMI jusqu'en juin 2007, les créanciers non membres du Club de Paris ont fourni un peu plus du tiers de la part des allègements qu'ils auraient dû accorder au titre de l'Initiative PPTE** (tableau 15 de l'annexe)³⁷.

Toutefois les allègements accordés varient substantiellement d'un créancier à l'autre : d'après les estimations établies, six pays créanciers seulement ont accordé des allègements de dettes conformément à la part qui leur revenait, tandis que 23 créanciers représentant environ 66 % des allègements de dette anticipés de la part des créanciers non membres du Club de Paris au titre de l'Initiative PPTE n'ont consenti que des allègements partiels. Vingt-et-un autres créanciers, représentant approximativement 34 % des allègements de dette attendus, n'ont pas encore accordé d'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE.

32. **Les services de la Banque et du FMI continueront d'encourager la participation à part entière des créanciers non membres du Club de Paris à l'Initiative PPTE.** Leur participation totale est essentielle pour maximiser les avantages de l'Initiative PPTE et pour promouvoir un partage équitable de la charge d'allègement de la dette entre l'ensemble des créanciers. Les services des deux institutions continueront de discuter des questions concernant l'Initiative PPTE et de partager des éléments d'information techniques dans le cadre des consultations au titre de l'Article IV et d'autres missions dans les pays créanciers, comme ils continueront de les encourager à accorder des allègements de dette au titre de l'Initiative PPTE au moment où les PPTE parviennent au point d'achèvement. Ils continueront également d'encourager les créanciers bilatéraux à partager des informations plus détaillées et à diffuser plus largement leurs efforts dans ce domaine. Il faut disposer d'informations plus complètes et plus transparentes pour pouvoir évaluer et suivre plus précisément les allègements effectifs de dette au titre de l'Initiative PPTE, en particulier ceux accordés par les créanciers qui entrent pour une part substantielle des allègements de dettes consentis dans le cadre de l'Initiative. Les services des deux institutions demandent aussi aux Administrateurs de continuer à souligner à leurs mandants non membres du Club de Paris l'importance d'une participation totale à l'Initiative PPTE.

33. **Il est toutefois possible qu'il faille compléter par d'autres mesures les efforts déployés pour traiter la question de la participation des créanciers non membres du Club de Paris.** Dans les cas où la décision d'accorder un allègement de dette dépend de l'approbation d'un haut responsable politique, il est proposé que la question soit soulevée directement par les directions de l'IDA et du FMI, ou par des contacts bilatéraux entre les autorités nationales. En outre, pour donner plus de visibilité à la position du créancier, les services de la Banque et du FMI proposent d'utiliser un « tableau de bord » indiquant le montant des allègements de dette consentis par chaque créancier bilatéral, et en particulier par chaque créancier non membre du Club de Paris, et de les afficher bien en évidence sur les sites Web des deux institutions³⁸.

34. **En ce qui concerne les débiteurs, les services de la Banque et du Fonds feront aussi des efforts renouvelés pour encourager les PPTE à conclure des accords bilatéraux avec les créanciers non membres du Club de Paris.** Ces accords sont indispensables pour lever toute ambiguïté juridique quant aux charges du service de la dette d'un pays et empêcher l'accumulation d'arriérés. En outre, les Conseils des deux institutions pourraient être plus régulièrement informés de la participation des créanciers non membres du Club de Paris. Il est proposé d'inclure, dans les rapports des services du Fonds et les documents par pays de la Banque mondiale

Toutefois, les créanciers du Club de Paris peuvent annuler les dettes contractées après la date butoir si cela se révèle nécessaire pour restaurer la viabilité de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE.

³⁶ Parmi les faits récemment intervenus, l'Espagne a annoncé en juillet 2007 qu'elle annulerait toutes les créances APD et non -APD contractées avant le 1^{er} janvier 2004 par les PPTE parvenus au point d'achèvement. L'annulation sera appliquée rétroactivement aux PPTE qui ont déjà atteint le point d'achèvement, et aux autres PPTE lorsqu'ils y parviendront.

³⁷ L'enquête sur la participation des créanciers non membres du Club de Paris à l'Initiative PPTE a été envoyée à 28 des 50 créanciers non-membres du Club de Paris identifiés dans les documents concernant les PPTE parvenus au point d'achèvement comme ayant des créances sur les 22 pays qui ont passé ce point. Voir « Enhanced HIPC Initiative—Status of Non-Paris Club Official Bilateral Creditor Participation », document de référence à paraître pour ce rapport.

³⁸ L'information communiquée aux services des deux institutions à titre confidentiel ne sera publiée que si le consentement requis pour sa publication a été obtenu.

concernant les PPTE parvenus au point d'achèvement³⁹, un encadré présentant des informations détaillées sur les allègements de dettes accordés par les créanciers non membres du Club de Paris et sur l'état des contacts et des négociations avec les créanciers qui n'ont pas encore accordé d'allègement de dette.

D. Participation des créanciers commerciaux

35. **Les créanciers commerciaux représentent une faible proportion des allègements de dette qui doivent être consentis aux PPTE parvenus au point de décision, mais, selon les estimations établies, cette proportion va augmenter lorsque de nouveaux pays vont atteindre le point de décision.** Les créanciers commerciaux représentent environ 4 % du coût total des allègements de dette de l'Initiative PPTE au 31 PPTE parvenu au point de décision. Mais selon les PPTE concernés, les coûts varient de zéro (Afghanistan, Burkina Faso, Gambie, Haïti et Mauritanie) à 35 % pour la République du Congo⁴⁰. La part des allègements de dette supportés par les créanciers commerciaux devrait augmenter à l'avenir du fait que plusieurs pays non encore parvenus au point de décision ont d'importantes créances commerciales éligibles, évaluées à 25 % pour la Côte d'Ivoire, 18 % pour le Libéria, 7 % pour le Soudan et 6 % pour la République centrafricaine (en VAN fin 2006).

36. **Les services de la Banque et du Fonds ont tenté d'estimer les allègements de dette consentis par les créanciers commerciaux.** Dans ce but, ils ont recueilli des données sur les allègements de dettes auprès des banques commerciales et ils ont interrogé les PPTE ayant passé le point de décision sur le montant des allègements accordés par les créanciers commerciaux. Le Comité des créanciers, connu auparavant sous le nom de Club de Londres, a communiqué les informations sur les conditions des opérations de rachats de la dette avec 16 PPTE, dont 15 ont passé le point de décision (Bénin, Bolivie, Cameroun, Éthiopie, Guinée, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Ouganda et Zambie), et un n'est pas encore parvenu au point de décision (Côte d'Ivoire)⁴¹.

37. **D'importantes opérations de rachat ont pris place avant, ou juste au moment de la mise en place de l'Initiative PPTE et elles n'ont donc pas été considérées comme des allègements de dette au titre de l'Initiative.** Le Comité des créanciers a conduit des opérations de rachat entre 1982 et 1995 concernant le Bénin, la Bolivie, Madagascar, le Mozambique, le Niger, la Sierra Leone, l'Ouganda et la Zambie. Ces transactions ont souvent été financées par le biais du Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA (encadré 4). Les créances de la plupart des banques commerciales n'ont donc pas été incluses dans les calculs d'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE pour ces pays puisque la dette était éteinte avant qu'ils ne parviennent au point de décision. Cela explique en partie pourquoi la part de la dette commerciale est relativement modeste dans les PPTE qui ont passé le point de décision.

38. **Au début de l'Initiative PPTE, le Comité des créanciers a accordé des allègements de dette d'un montant de 1,4 milliard de dollars par le biais du Fonds de désendettement.** Entre 1995 et 1998, le Comité des créanciers a négocié des opérations de rachat avec certains PPTE, ce qui a permis d'alléger substantiellement la dette de l'Éthiopie (166 millions de dollars, soit 1,2 % du PIB), de la Guinée (78 millions de dollars, 2,3 % du PIB), de la Mauritanie (48 millions de dollars, 1,8 % du PIB), du Nicaragua (1 milliard de dollars, 19 % du PIB), et du Sénégal (54 millions de dollars, 0,6 % du PIB). Ces créances n'étaient pas incluses dans les calculs des allègements de dette de l'Initiative PPTE puisque la dette était éteinte avant que ces pays ne parviennent au point de décision.

39. **Les opérations de rachat qui ont été organisées par la suite ont permis d'alléger la dette sur des créances incluses dans les calculs d'allègement de la dette de l'Initiative PPTE.** Plus précisément, le Comité des créanciers a accordé des allègements de dette dans les proportions retenues par l'Initiative PPTE au Cameroun (520 millions de dollars, 3 % du PIB) et à la Tanzanie (137 millions de dollars, 1 % du PIB). Les deux opérations de rachat ont été financées par le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA. En juin 2007, la République du Congo a conclu avec le Comité des créanciers un accord qui pourrait lui permettre

³⁹ Pour la publication des données d'information communiquées à titre confidentiel, le consentement de l'auteur de l'information est exigé.

⁴⁰ Ces coûts représentent 10 % pour le Ghana et 13 % pour la Sierra Leone, contre 3,4 % en moyenne pour les 23 autres PPTE parvenus au point de décision.

⁴¹ Le Comité des créanciers est un groupe informel de banques commerciales internationales qui se réunissent en fonction de circonstances pour négocier des opérations de restructuration de la dette avec des pays souverains. La référence au « Comité des créanciers » s'applique à des créanciers individuels, qui diffèrent selon les cas. Des fonds vautours et des fournisseurs en difficulté se joignent au Comité pour certaines négociations relatives à la dette.

d'obtenir un allègement de dette représentant à peu près 55 % de l'encours de la dette commerciale au point de décision.

Encadré 4. Le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA

Le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA (DRF) institué par la Banque mondiale joue un rôle important dans la réduction des risques encourus par les créanciers commerciaux des PPTE. Créé par les Conseils de la BIRD et de l'IDA en 1989, ce Fonds permet d'éteindre des dettes commerciales grâce à des opérations de rachats assorties d'une forte décote. À ce jour, il a financé 22 rachats dans 21 pays et permis d'éteindre environ 8 milliards de dollars de dettes commerciales extérieures. Les opérations du DRF sont achevées dans 15 pays pauvres très endettés qui ont passé le point d'achèvement, un des neufs PPTE intérimaires et deux des dix PPTE non encore parvenus au point de décision. En avril 2007, le Conseil de l'IDA a approuvé une extension de cinq ans du Fonds de désendettement (jusqu'au 31 juillet 2012). Cette extension devrait encourager la participation des créanciers commerciaux et contribuer à réduire la dette commerciale des PPTE qui vont atteindre le point de décision.

En 2007 également, le Conseil de l'IDA a approuvé une seconde opération de réduction de la dette commerciale en faveur du Mozambique. Cette opération, qui sera normalement terminée en septembre 2007, devrait permettre d'éteindre les 176 millions de dollars de dettes commerciales extérieures éligibles qui restent dues, principal, intérêts et pénalités compris.

En juillet 2007, le Conseil de l'IDA a approuvé une seconde opération de réduction de la dette commerciale en faveur du Nicaragua. Elle devrait être terminée avant fin 2007 et permettra d'éliminer la quasi-totalité, voire la totalité de la dette commerciale extérieure éligible (1,4 milliard de dollars), principal, intérêts et pénalités compris. Les opérations de rachat du Fonds de désendettement pour d'autres PPTE sont encore au stade préparatoire ou à l'étude.

40. **Les données tirées de l'enquête tendent à indiquer que seuls quelques créanciers commerciaux non bancaires ont fourni leur part d'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE — directement sous la forme d'annulation ou de restructuration de la dette, ou implicitement par le biais d'opérations de rachats fondées sur le jeu du marché**⁴². Certains créanciers et agents non bancaires ont consenti un allègement total de la dette sur les créances du Guyana et de Madagascar et certains agents non bancaires ont accordé un allègement partiel de la dette à la République démocratique du Congo⁴³. Dans le cas du Guyana, un créancier a renoncé à l'action en justice qu'il avait intentée contre ce pays et accordé un allègement de dette, cédant ainsi aux pressions des Autorités guyanaïses et de plusieurs organisations non gouvernementales. Des conditions concessionnelles ont été appliquées lors de la restructuration de certains prêts commerciaux à la République démocratique du Congo.

E. Actions en justice intentées par les créanciers commerciaux à l'encontre des PPTE

41. **Un certain nombre de créanciers commerciaux et de fonds vautours ont intenté des actions en justice à l'encontre de PPTE** (tableau 5 et tableau 16 de l'annexe)⁴⁴. Sur les 24 pays qui ont répondu à l'enquête menée par les services de la Banque et du Fonds, 11 ont indiqué qu'ils faisaient l'objet de poursuites engagées par un total de 46 créanciers. Huit nouvelles actions en justice ont été signalées depuis l'enquête de 2006, cinq d'entre elles visant le Nicaragua, deux, le Cameroun et une, l'Éthiopie. Pendant cette même période, huit affaires qui avaient été précédemment signalées ont été reclassées. Les PPTE qui ont le plus d'actions en justice à leur encontre sont le Nicaragua, la République du Congo, le Cameroun et l'Ouganda, avec respectivement neuf, huit, sept et six poursuites judiciaires⁴⁵.

⁴² L'information sur les entités qui ont accordé des allègements de dette n'est pas exhaustive étant donné que certains PPTE qui ont passé le point de décision n'ont pas répondu à l'enquête.

⁴³ L'enquête a été envoyée à 30 pays qui avaient atteint le point de décision en mai 2007. Vingt-quatre pays ont répondu (80 %). L'enquête n'a pas été envoyée aux PPTE non encore parvenus au point de décision.

⁴⁴ Étant donné que l'Initiative PPTE est fondée sur le libre consentement des créanciers, ceux-ci n'ont pas d'obligation contraignante de participer à l'Initiative.

⁴⁵ Certains pays signalent qu'ils sont menacés d'une action en justice, en particulier la Sierra Leone (quatre affaires) et le Cameroun (une affaire). Les services de la Banque et du FMI n'ont pas inclus cette information dans les tableaux.

42. Les Autorités des PPTE indiquent que les poursuites sont le plus souvent engagées devant les tribunaux des pays industrialisés, qui sont souvent la juridiction compétente, ou qui sont situés dans le pays des créanciers qui ont engagé des poursuites⁴⁶. Les réponses à l'enquête indiquent que les créanciers qui ont intenté des poursuites sont concentrés aux États-Unis et au Royaume-Uni (où sont basés respectivement huit et quatre des créanciers qui ont intenté des actions en justice) et dans les Îles Vierges britanniques (sept). Les poursuites judiciaires contre les PPTE sont engagées principalement à New York, Paris et Londres, avec respectivement 15, sept et sept actions en justice. Huit autres affaires sont plaidées dans d'autres tribunaux étrangers et dix sont intentées devant les tribunaux des PPTE eux-mêmes (tableau 16 de l'annexe).

Tableau 5. Initiative PPTE : Participation des créanciers commerciaux et actions en justice intentées par eux^{1/}
(Situation fin 2006)

VAN de la dette due aux créanciers commerciaux au point de décision
Participation des créanciers commerciaux^{2/}
Actions intentées par les créanciers commerciaux^{2/}

Allègement de dette escompté au titre de l'Initiative PPTE^{3/}
Octroi de l'allègement de dette^{4/}
Nombre de créanciers ayant engagé des poursuites
Demande d'indemnités des créanciers ayant engagé des poursuites
Décision du tribunal^{5/}

En millions de dollars en VAN, fin 2006
(En unités)
(En millions de dollars)
(En % du PIB)
(En millions de dollars)
(En % du PIB)

22 PPTE parvenus au point d'achèvement^{6/}

TOTAL
Bénin 11 2 ... 0
Bolivie 7/ 28 9 0 0
Burkina Faso 0 0 ... 0
Cameroun 1,026 81 ... 7 444 2.4 51 0.3
Éthiopie 165 37 0 2 187 1.4
Ghana 559 280
Guyana 72 25 20 3 46 5.3
Honduras 68 4 0 1 1 0.0
Madagascar 25 3 3 0
Malawi 65 10 0 0
Mali 9 3 0 0
Mauritanie 0 0 0 0
Mozambique 219 66 0 0
Nicaragua 1,188 75 0 9 285 5.3 276 5.1
Niger 6 3
Rwanda 1 1 ... 0
São Tomé-et-Príncipe 7 2 0 1 9 11.2
Sénégal * 4 1 0 0
Sierra Leone 201 109 0 5 31 2.2 27 2.2
Tanzanie 153 0 ... 0
Uganda 65 13 0 6 36 0.4 30 0.3
Zambie * 50 30 0 2 55 0.6 16 0.3

⁴⁶ Sur la base des réponses des Autorités à l'enquête sur la participation des créanciers commerciaux.

9 PPTE intérimaires^{6/}

TOTAL

Afghanistan	8/0	0
Burundi	*	7	6	...	0
Tchad	*	7	2	...	0
Congo, Rép. dém. du*	330	184	40	2	149	1.7	149	1.7	
Congo, Rép. du	3,490	618	0	8	575	7.8	443	7.5	
Gambie	0	0
Guinée	*	12	3
Guinée-Bissau	2	1	...	0
Haïti	0	0	...	0

31 PPTE parvenus au point de décision

Source : Enquête sur la participation des créanciers commerciaux et les poursuites engagées par ces créanciers contre des PPTE.

1/ Les poursuites engagées par les créanciers commerciaux à l'encontre des PPTE sont signalées, sans qu'aucun jugement soit porté au fond.

2/ Les Autorités de 24 PPTE sur un total de 30 ont répondu à l'enquête menée en mai 2007. L'absence de réponse ou des informations lacunaires sont signalées par trois points.

3/ Au point de décision.

4/ Selon les indications fournies par les Autorités des PPTE. Les données n'incluent pas les informations sur les allègements de dettes accordés par le Comité des créanciers.

5/ Certaines poursuites sont en instance ou soumises à une procédure d'arbitrage.

6/ L'absence de réponses à l'enquête est signalée par un astérisque accolé au nom du pays.

7/ Les dettes dues à des banques espagnoles ont été traitées comme des dettes bilatérales au Club de Paris en 2001.

8/ Les réponses à l'enquête ont été reçues en mai 2007. C'est pourquoi l'Afghanistan n'y a pas participé puisqu'il n'a atteint de point de décision qu'en juillet 2007.

43. Plus de la moitié des créanciers qui ont engagé des poursuites ont gagné leur procès contre les PPTE (tableau 5 et tableau 16 de l'annexe). Sur les 46 affaires mentionnées dans l'enquête, 25 créanciers ont obtenu un jugement contre sept PPTE (Cameroun, République démocratique du Congo, République du Congo, Nicaragua, Sierra Leone, Ouganda et Zambie) portant sur 1 milliard de dollars pour des demandes initiales s'élevant à 427 millions de dollars (voir encadré 5 pour les détails sur le cas de la Zambie). Quelques PPTE ont conclu un accord avec certains créanciers commerciaux dans le cadre d'un règlement à l'amiable (Guyana, Sierra Leone et Ouganda). En outre, les Autorités des PPTE ont mentionné l'existence de procédures d'arbitrage impliquant quatre PPTE (Cameroun, République démocratique du Congo, République du Congo et São Tomé-et-Príncipe). Dans le cas de la République du Congo, les créanciers ont obtenu au moins cinq jugements à l'encontre du pays et réclament l'exécution de leurs droits dans de multiples juridictions. Cinq actions en justice (contre le Cameroun, le Honduras, la Sierra Leone et l'Ouganda) sont toujours en instance.

Encadré 5. Actions en justice contre les PPTE : Donegal contre la Zambie

En 1979, la Roumanie a accordé une facilité de crédit de 15 millions de dollars à la Zambie pour l'achat de machines agricoles. La Zambie n'a pas honoré ses engagements et a commencé à accumuler des arriérés de paiement en 1981 : les efforts déployés par la suite pour rééchelonner cette dette aux conditions du Club de Paris n'ont pas abouti. En 1999, Donegal a proposé de racheter la dette roumaine. Après de longues négociations et malgré l'offre légèrement plus élevée proposée par la Zambie, la Roumanie a vendu la dette à Donegal pour un montant de 3,2 millions de dollars (pour une créance d'une valeur nominale de 30 millions de dollars). Après la cession de la dette à Donegal, et dans des circonstances controversées, la Zambie a reconnu la validité des droits de Donegal.

Donegal a tenté de convertir les créances en investissements en Zambie. Après trois ans de négociations infructueuses, Donegal a entamé une action en Justice dans les Îles vierges britanniques en exigeant une indemnisation de 42 millions de dollars. Un accord de règlement a été signé moyennant la suspension de l'instruction aux Îles vierges britanniques et la Zambie a accepté de rembourser une somme de 14 millions de dollars sur une période de trois ans. L'accord de règlement, qui est régi par la loi britannique et qui comporte l'abandon de l'immunité souveraine, stipule que, si la Zambie n'honore pas son engagement, elle devra rembourser la dette initiale et les intérêts qui s'y rapportent. La Zambie a accusé un retard de paiement en 2004, ce qui a conduit Donegal à intenter une action en justice en Angleterre assortie d'une demande d'indemnité de 55 millions de dollars. En février 2007, le Haute cour de justice britannique a statué en faveur de Donegal, mais a accepté un des arguments de la Zambie selon lequel le taux d'intérêt stipulé par l'accord de règlement constituait une pénalité illégale. L'affaire s'est finalement soldée par une réduction de l'indemnité demandée par Donegal, qui a été ramenée à 15,4 millions de dollars.

44. **La longueur des procédures peut grever lourdement les budgets et les ressources institutionnelles de PPTE.** Lorsque les actions sont intentées à l'étranger, la plupart des PPTE recourent aux services de cabinets d'avocats et de conseillers financiers établis en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Pour les poursuites engagées auprès de tribunaux locaux, les PPTE s'appuient sur leurs propres conseillers/avocats publics⁴⁷.

45. **La faible participation des créanciers commerciaux peut retarder le déblocage des allègements de dette intérimaires**⁴⁸. Fin juin 2007, le FMI n'avait pas encore reçu d'assurances suffisantes au sujet de la participation des créanciers pour commencer à décaisser l'allègement de dette intérimaire en faveur de la République du Congo, qui avait atteint le point de décision en avril 2006. De plus, certains PPTE non encore parvenus à ce stade et qui ont une dette importante à l'égard des créanciers commerciaux (c'est le cas par exemple de la Côte d'Ivoire ou du Libéria) peuvent avoir du mal à atteindre le seuil de participation des créanciers requis pour obtenir un allègement de dette intérimaire. La faible participation des créanciers commerciaux pourrait en fin de compte compromettre l'allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et l'assistance fournie au titre de l'IADM dans les cas où le seuil requis ne pourrait être atteint.

46. **Enfin, les actions en justice intentées par les créanciers commerciaux conduisent à poser la question du traitement équitable.** La règle du partage proportionnel de la charge entre les créanciers que vise à instituer l'Initiative PPTE risque d'être mise à mal si la dette commerciale est remboursée à des conditions plus favorables que celle de la plupart des créanciers bilatéraux et multilatéraux. Ce problème empêche aussi les PPTE d'utiliser aux fins initialement prévues les ressources dégagées grâce aux allègements de dettes.

47. **Afin de remédier aux problèmes susmentionnés, la communauté internationale a redoublé d'efforts pour décourager les actions en justice contre les PPTE.** Les Ministres des finances du G-8 sont convenus en mai 2007 d'œuvrer de concert afin d'identifier les mesures à prendre pour régler la question des actions en justice contre les PPTE⁴⁹. Les créanciers du Club de Paris ont confirmé leur engagement de ne pas céder les créances qu'ils détiennent sur les PPTE à des créanciers qui n'ont pas l'intention de participer à l'Initiative PPTE. En outre, ces créanciers se sont engagés à intensifier leurs efforts sur la question des poursuites judiciaires afin d'identifier des mesures concrètes pour remédier à ce problème⁵⁰. Différentes sources renforcent leur soutien technique et juridique. En septembre 2006, le Secrétariat du Commonwealth a créé un service juridique pour les PPTE afin de sensibiliser les opinions aux risques que présentent les actions en justice et aux conséquences qu'elles impliquent. La BAFD étudie la possibilité d'instaurer un dispositif d'assistance technique sur les questions juridiques pour les PPTE. L'IDA et le FMI ont aussi pris des mesures pour encourager une participation plus large et plus équitable de tous les créanciers de l'Initiative PPTE (encadré 6).

48. **Les services de la Banque et du Fonds intensifient leurs efforts pour soutenir les PPTE en fournissant, à la demande des Autorités des PPTE, des notes contextuelles sur les questions concernant l'Initiative PPTE (à l'occasion d'une action en justice, ou dans tout autre domaine).** Conformément au devoir de neutralité du FMI et de la Banque mondiale, ces notes contextuelles ne prennent pas parti dans les différends quels qu'ils soient, mais fournissent des informations factuelles sur les caractéristiques internationales de l'Initiative PPTE, l'octroi des allègements de dette par les créanciers multilatéraux et les créanciers du Club de Paris, l'objectif et la logique des allègements de dette, l'importance d'une participation large et équitable des créanciers afin de préserver la viabilité de l'Initiative PPTE et la situation macroéconomique du pays. Les Autorités des PPTE peuvent utiliser ces notes à toute fin qu'ils jugent utile et en particulier pour fournir des informations aux créanciers et aux tribunaux sur les problèmes concernant les PPTE.

⁴⁷ Les services de la Banque et du Fonds ont inclus des questions sur les coûts des actions en justice dans l'enquête de 2007, mais il n'y a pas eu suffisamment de réponses pour effectuer une estimation fiable des frais de justice.

⁴⁸ Le FMI fournit une assistance intérimaire lorsqu'il a obtenu des assurances de financement de créanciers représentant au moins 70 % de la dette éligible des PPTE. Pour qu'un pays parvienne au point d'achèvement, il faut que les assurances de financement données par les créanciers représentent au moins 80 % de la dette éligible des PPTE.

⁴⁹ Déclaration préalable au Sommet des ministres des Finances du G8 ; 19 mai 2007

⁵⁰ Communiqué de presse du Club de Paris sur les risques que font porter certains créanciers procéduriers aux pays pauvres très endettés ; 22 mai 2007

Encadré 6. Encourager la participation des créanciers commerciaux à l'Initiative PPTE

La Banque mondiale et le FMI prennent des dispositions pour encourager les créanciers commerciaux à participer à l'Initiative PPTE. Les Conseils des deux institutions ont incité les services concernés à user de la pression morale pour promouvoir cette participation, tout en restant neutres dans les différends^{1/}. Les Statuts du FMI et les politiques du Conseil exigent que le Fonds opère dans la neutralité et l'impartialité dans les différends entre les membres et les différends qui opposent des membres à d'autres créanciers^{2/}. Les deux institutions ont joué un rôle en mobilisant à plusieurs niveaux les créanciers privés pour qu'ils accordent des allègements de dettes au PPTE :

- Les services du Fonds et de la Banque encouragent les pays à agir rapidement en négociant des accords de restructuration de la dette avec les créanciers commerciaux, sur la base des politiques appliquées actuellement pour les négociations de bonne foi^{3/}.
- Le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA permet d'aider les PPTE à racheter avec une forte décote la dette extérieure contractée à l'égard de créanciers commerciaux.
- Les services des deux institutions recueillent des données sur les poursuites judiciaires, les actions en justice contre les PPTE et les règlements/indemnités et en assurent la diffusion dans leurs rapports d'avancements annuels sur la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et de l'IADM.
- Les services des deux institutions font des efforts continus pour sensibiliser le public sur les problèmes et les coûts, liés aux actions en justice contre les PPTE, notamment en multipliant leurs contacts avec les ONG.

1/ "Enhanced HIPC Initiative—Status of Implementation," septembre 2002, IDA (IDA/SecM2002-0467), et IMF (SM/02/94, 6 septembre 2002) Annex III. "Enhanced HIPC Initiative—Creditor Participation Issues", mars 2003, IDA/SecM2003-0092 et SM/03/82 et SM/03/82 (11 mars 2003).

2/ « The Role of the IMF in the Settlement of Disputes Between Members Relating to External Financial Obligations » (SM/84/99, 22 juin 1984), et le Procès-verbal des délibérations des Administrateurs sur ce document SM/84/99 (EBM/84/99).

3/ "Fund Policy on Lending into Arrears to Private Creditors—Further Considerations" (EBM/99/64, 14 juin 1999).

IV. QUESTIONS À EXAMINER

1. Les Administrateurs souscrivent-ils aux mesures proposées par les services de la Banque et du Fonds pour encourager les créanciers officiels bilatéraux à participer à l'Initiative PPTE (à savoir le « tableau de bord » indiquant le montant des allègements de dettes consentis par chaque créancier bilatéral) ?
2. Les Administrateurs approuvent-ils l'établissement de notes factuelles contextuelles sur les questions concernant l'Initiative PPTE à la requête des Autorités pour soutenir les PPTE ? Les Administrateurs ont-ils d'autres suggestions à formuler sur les mesures qui permettraient d'encourager la participation des créanciers commerciaux à l'Initiative PPTE, tout en tenant compte du principe de libre consentement des créanciers sur lequel repose l'Initiative PPTE ?

**Annexe 1. Initiative PPTE renforcée : Avancement de la mise en œuvre par pays
(En fin juillet 2007)**

A. Pays non encore parvenus au point de décision

Comores

Évolution politique récente : La situation politique s'est grandement détériorée. Les relations entre les îles ont été rompues à la suite de la réélection « non officielle » du président anjouanais lors d'un scrutin non reconnu par le Gouvernement de l'Union et la communauté internationale. L'action menée sous la direction de l'Union africaine pour résoudre l'impasse politique est en cours.

État d'avancement du DSRP : Un DSRP intérimaire a été approuvé par les Conseils de l'IDA et du FMI ainsi qu'une JSAN en mai 2006. La nouvelle administration a approuvé le DSRP intérimaire. Comme l'indique la JSAN, le DSRP intérimaire et le plan d'action qui l'accompagne sont plus détaillés qu'on ne pourrait l'attendre habituellement et ils contiennent la plupart des éléments requis pour un DSRP complet. Il sera maintenant important de traduire rapidement la stratégie en mesures prioritaires spécifiques compatibles avec les capacités de mise en œuvre et les ressources financières attendues. Cela implique de mieux définir les priorités entre les secteurs. Les services des deux institutions pensent aussi qu'il faudra travailler davantage pour maîtriser les risques de mise en œuvre et renforcer les systèmes de suivi. Le DSRP complet ne sera sans doute pas achevé avant fin 2007.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Les Comores se sont engagées dans un programme suivi par le personnel du FMI (PSP) pour la période allant du début 2005 à la fin 2006. En mars 2007, une mission du FMI a examiné les résultats du programme à la fin 2006 et conclu un accord au sujet d'un programme qui pourrait être appuyé par la FRPC. Le dossier FRPC, qui devait initialement être présenté au Conseil en juillet 2007, a été mis en attente en attendant la reprise de la coopération entre les îles. Si la situation politique se stabilise, les services du FMI se rendront au Comores afin de relancer le programme FRPC. Les assurances de financement requises pour ce programme ont été sollicitées après que la BAfD a approuvé une opération de liquidation des arriérés au titre de sa Facilité pour les pays post-conflit (FPPC). La mise en œuvre ne sera toutefois confirmée qu'à l'occasion d'une conférence des bailleurs de fonds qui doit se tenir lorsque la crise politique sera résolue.

Point de décision : Si le Conseil approuve le programme FRPC pour les Comores à la fin 2007, le point de décision sera atteint dans la seconde moitié de 2008.

Côte d'Ivoire

Évolution politique récente : Après quatre années de tentatives avortées, un accord de paix a été signé le 4 mars 2007 à Ouagadougou par le Président Gbagbo et M. Soro, l'ancien chef rebelle. Les accords de paix de Ouagadougou ont abouti à la création d'un Gouvernement de transition représentant tous les principaux groupes politiques et à l'adoption d'une feuille de route élaborée par les acteurs concernés pour la réunification et les élections. M. Soro a été nommé Premier Ministre. La mise en œuvre de la feuille de route s'est déroulée régulièrement jusqu'à présent, mais avec une certaine lenteur imputable à la longueur des consultations. Le redéploiement de la fonction publique dans l'ensemble du territoire national a commencé et les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont officiellement commencé avec la cérémonie de paix de fin juillet. Selon la feuille de route, les élections présidentielles devraient se tenir en février 2008.

État d'avancement du DSRP : Un DSRP intérimaire a été approuvé en mars 2002, mais le conflit a retardé l'achèvement du DSRP complet. Depuis mai 2005, un nouveau cadre institutionnel est en place pour gérer le processus de la SRP. Un DSRP complet devrait être préparé en 2008.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le dernier arrangement au titre de la FRPC, approuvé en mars 2002, a déraillé plus tard dans l'année en raison d'une crise. Un programme au titre du mécanisme d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit (EPCA) a été approuvé en août 2007. Le bon déroulement de ce programme pourrait servir de passerelle pour un nouveau programme FRPC. D'après les projections établies, le taux de croissance réel du PIB devrait atteindre 1,7 % en 2007 (contre 1 % en 2006) à condition que la réunification et le retour de la confiance, dans le secteur de l'industrie en particulier, restent soutenus par la bonne tenue des prix à l'exportation. Une nouvelle hausse de croissance, étayée par l'augmentation de la

production du pétrole/gaz est attendue pour 2008. La situation budgétaire en 2006 est restée difficile en raison du dérapage des dépenses. Les dépenses souveraines en particulier ont été financées par l'accumulation d'arriérés extérieurs. Les dépenses sociales et les dépenses de réunification ont été augmentées dans le budget 2007, tandis que les subventions pour le secteur de l'électricité et les dotations pour les projets peu prioritaires ont diminué. Du côté des recettes, les mesures incluent l'augmentation des taxes sur les produits pétroliers, l'amélioration de l'administration des impôts après le déploiement des régies financières dans le pays.

Point de décision : Le point de décision devrait être atteint au milieu de 2008.

Érythrée

Évolution politique récente : Depuis l'indépendance en 1993, l'Érythrée est gouvernée par le Président Isaias Afwerki et le Front populaire pour la démocratie et la justice. L'Érythrée a renforcé ses liens économiques et politiques avec la Chine au cours des dernières années. Les relations avec le Soudan voisin se sont améliorées, ce qui a permis la reprise totale des relations diplomatiques et la réouverture de la frontière. L'Érythrée reste sur pied de mobilisation au sujet du différend concernant la ligne de démarcation frontalière avec l'Éthiopie, qui traîne depuis 2000.

État d'avancement du DSRP : Un projet de DSRP intérimaire a été élaboré en juin 2003, mais il n'a été ni finalisé ni présenté aux Conseils du FMI et de l'IDA. Les discussions concernant le DSRP n'ont pas repris avec le Fonds et la Banque.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le Gouvernement a exprimé son intérêt pour la mise en place d'un PSP dans le cadre des consultations de 2005 au titre de l'Article IV, mais les discussions sur ce point pendant une mission de juin 2006 n'ont pas abouti. Les agents du FMI sonderont les intentions du Gouvernement lors de la mission de consultation à venir, en 2007, au titre de l'Article IV. La situation macroéconomique se caractérise par une activité économique stagnante. Les déficits budgétaires élevés alimentent une inflation à deux chiffres et portent la charge de la dette à un niveau insoutenable. La balance extérieure est préservée par un recours massif aux transferts privés et la réglementation des changes.

Point de décision : La date du point de décision reste indéterminée.

Libéria

Évolution politique récente. Étayées par la présence continue de 15 000 hommes de troupe de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), la paix et la stabilité se maintiennent depuis août 2003, ce qui a permis de tenir des élections libres et équitables fin 2005. Le Mandat de la MINUL a été prolongé de six mois le 30 mars 2007 et le Conseil de sécurité a recommandé un plan de retrait détaillé. L'objectif premier du Gouvernement est de préparer les forces de sécurité locales à assumer les responsabilités du maintien de la loi et de l'ordre, et de la paix. Les relations tendues entre l'exécutif et le corps législatif dirigé par l'opposition expliquent en partie l'adoption tardive du budget 2007/2008 (un mois de retard) et l'incapacité de l'exécutif de faire adopter par le corps législatif d'autres réformes fondamentales de la gestion des finances publiques. Le Président continuera de compter sur la coopération d'autres partis politiques pour faire avancer son programme de réformes économiques.

État d'avancement du DSRP : Le Gouvernement a terminé la mise au point d'un DSRP intérimaire en janvier 2007 pour la période allant de juillet 2006 à juin 2008. Ce document a été distribué aux Conseils en février et une JSAN a été présentée en mai 2007. La stratégie de réduction de la pauvreté repose sur quatre piliers : i) l'amélioration la sécurité nationale ; ii) la redynamisation l'économie ; iii) le renforcement de la gouvernance et de la primauté du droit ; et iv) la réhabilitation des infrastructures et la mise en place des services de base. Au Forum des partenaires du Libéria, tenu en février 2007, les participants ont approuvé les priorités de développement identifiées dans le DSRP intérimaire. La mise au point du DSRP complet pour la période 2008-2012 devrait être achevée mi-2008.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le Libéria a mis en œuvre des programmes suivis par le personnel du FMI (PSP) depuis février 2006. Le PSP actuel a été examiné par le Conseil d'administration en février 2007, époque à laquelle les Administrateurs ont souscrit à l'évaluation des services de l'Institution qui concluent que le PSP remplit les normes de conditionnalité de la tranche supérieure de crédit sauf pour ce qui est des assurances de financement du programme. À ce jour, les résultats du PSP sont généralement satisfaisants.

Selon les estimations établies, la croissance du PIB réel se situe aux alentours de 8 % en 2006, contre 5 % environ en 2005 et elle devrait s'établir à 9,4 % en 2007. Du fait de la stabilité générale du taux de change, le taux d'inflation devrait se maintenir à un chiffre d'ici à la fin 2007. D'après les estimations, la balance du compte des transactions courantes s'est substantiellement dégradée en 2006, essentiellement en raison de l'augmentation des financements des bailleurs de fonds et des importations de denrées alimentaires. Le déficit devrait diminuer légèrement en 2007 avec la reprise des exportations. En outre, les Autorités sont soucieuses de réduire les arriérés de paiements à l'égard des institutions multilatérales, ce qu'elles devraient pouvoir faire en mobilisant les financements nécessaires auprès d'un groupe de contributeurs bilatéraux.

Point de décision : Le point de décision pourrait être atteint au dernier trimestre de 2007. Toutefois, il faut pour cela que : i) les principaux créanciers multilatéraux se procurent les ressources financières nécessaires pour accorder leurs parts respectives d'allègement de la dette au Libéria, et que ii) les résultats du PSP demeurent satisfaisants.

Népal

Évolution politique récente : La situation politique demeure délicate malgré la signature d'un « Accord de paix global » entre le Gouvernement et les maoïstes en novembre 2006. Sur les quatre jalons qui doivent conduire à la tenue d'élections pour une assemblée constituante et une paix durable, trois sont acquis. Un nouveau « Gouvernement intérimaire », qui inclut le parti maoïste, a été formé en avril 2007. Les élections de l'Assemblée constituante, prévues initialement pour juin, ont toutefois été reportées en novembre 2007 et aucune nouvelle date n'a été annoncée. Entre temps, les troubles continuent du fait que les maoïstes réclament la proclamation d'une république (sans élection) et que d'autres groupes d'intérêt bloquent les délibérations du Parlement avec leurs propres exigences. D'aucuns craignent aussi que les heurts violents dans la région méridionale du Tarai ne fassent capoter le processus de paix s'ils ne sont pas correctement maîtrisés.

État d'avancement du DSRP : Un DSRP complet a été achevé et présenté aux Conseils du FMI et de l'IDA en novembre 2003. La stratégie de réduction de la pauvreté a été incorporée dans le plan quinquennal du Gouvernement et mise en œuvre depuis lors. La JSAN du troisième rapport d'étape a été distribuée aux membres des Conseils en décembre 2006. Les Autorités ont récemment achevé et diffusé un rapport d'étape pour le DSRP couvrant la période 2005/2006. Le plan quinquennal actuel ayant expiré en juillet 2007, le Gouvernement a entrepris d'élaborer un plan intérimaire pour les trois années à venir.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un arrangement appuyé par la FRPC arrive à expiration en novembre 2007. Le quatrième examen du programme a été achevé en juin 2007. Le programme FRPC actuel est sur de bons rails et les Autorités ont exprimé leur intérêt pour un nouvel arrangement au-delà de la période couverte par le programme. La situation macroéconomique s'est stabilisée. Selon les projections établies, la croissance réelle du PIB devrait passer à 4-4,5 % en 2007-2008, contre 2,5 % en 2006/2007, grâce à la bonne tenue du tourisme, des transports et des services. L'investissement privé reste faible du fait de l'atonie de la conjoncture, des exigences de la main-d'œuvre et des pénuries d'électricité. En 2006/2007, l'inflation sous-jacente était de 6,5 %, taux qui correspond généralement à l'évolution de la situation en Inde. Les envois de fonds privés sont restés robustes et les réserves internationales sont passées de 1,8 milliard de dollars à la fin de 2005/2006 à 2,5 milliards de dollars en 2006/2007.

Point de décision : La date du point de décision reste incertaine. Les Autorités népalaises n'ont pas encore arrêté de décision quant à leur participation à l'Initiative PPTE. Sur la base des données récentes et des résultats actualisés de l'analyse du degré d'endettement tolérable, le NEPAL peut toujours bénéficier de l'Initiative PPTE.

République centrafricaine

Évolution politique récente : Depuis les élections de mai 2005, la situation politique est restée généralement calme, la sécurité s'améliore du fait du soutien militaire de la France et de l'accord de paix signé avec les rebelles en avril 2007. Mais des tensions persistent, en partie en raison des difficultés budgétaires du pays (arriérés de salaires). Le banditisme continue de peser sur l'activité économique du pays à cause de son impact sur le secteur agricole et le commerce dans l'important corridor économique qui relie la République centrafricaine au Cameroun. L'instabilité dans les pays voisins (Tchad et Soudan) demeure une source d'insécurité aux frontières.

État d'avancement du DSRP : Un rapport d'étape sur le processus du DSRP a été présenté aux Conseils de l'IDA et du FMI en novembre 2006. Le DSRP devrait être achevé d'ici à la fin 2007. La Banque mondiale et le

Programme des Nations Unies pour le développement apportent une assistance technique pour aider à la préparation de ce document.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Lorsque le programme EPCA (mécanisme d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit) a été achevé en 2006, un programme triennal appuyé par la FRPC pour la période 2007-2009 a été approuvé en décembre 2006. Le premier examen formel est prévu pour août 2007. L'économie se redresse avec un taux de croissance du PIB réel proche de 3,8 % en 2006, soutenu par le développement des activités dans la foresterie et le secteur minier (principalement l'industrie du diamant), l'investissement privé dans les télécommunications et l'investissement public financé par des capitaux étrangers. Le taux moyen d'inflation est passé à 6,7 % en 2006, essentiellement en raison de la hausse des cours mondiaux du pétrole et de la hausse des prix intérieurs des denrées alimentaires en raison de l'insécurité qui règne dans les régions rurales. Le déficit du compte des transactions courantes a légèrement diminué en 2006 pour s'établir à 2,1 % du PIB. Les objectifs budgétaires généraux du Gouvernement ont été atteints en 2006 à la fois grâce à la bonne tenue des recettes fiscales et à un meilleur contrôle des dépenses. Le budget primaire est passé d'un déficit de 3,5 % du PIB en 2005 à un excédent de 0,4 % du PIB en 2006, ce qui est conforme au budget. En avril 2007, le Club de Paris a accepté un rééchelonnement de la dette aux conditions de Naples et un moratoire sur la totalité du service de la dette pendant toute la durée du programme FRPC.

Point de décision : Un document PPTÉ préliminaire a été approuvé par les Conseils de l'IDA et du FMI en mars 2007. Le document sur le point de décision devrait être présenté aux Conseils des deux institutions au troisième trimestre de 2007.

République kirghize

Évolution politique récente : Après les manifestations massives de novembre 2006, la Constitution a été amendée afin de réduire les pouvoirs du Président. La plupart des réformes ont été annulées à la fin de décembre et le Premier Ministre a démissionné. En mars 2007, le Premier Ministre a été remplacé par un dirigeant de l'opposition, mais la plupart des membres du Cabinet sont restés en place. Les tensions politiques ont diminué après une série de manifestations organisées en avril 2007 pour obtenir la tenue d'élections présidentielles anticipées et le renforcement des pouvoirs du Premier Ministre et du Parlement aux dépens du Président. Les débats se focalisent maintenant sur la poursuite de la réforme constitutionnelle.

État d'avancement du DSRP : Un DSRP complet a été élaboré et approuvé par les Conseils en février 2003. Le second examen annuel de performance et la JSAN qui l'accompagne ont été soumis aux Conseils en avril 2006. Les Autorités ont actualisé le DSRP (renommé Stratégie de développement nationale, SDN), qui prolonge la stratégie de réduction de la pauvreté jusqu'en 2010. La SDN et la JSAN d'accompagnement ont été présentées aux Conseils du FMI et de l'IDA en avril 2007.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme appuyé par la FRPC a été approuvé par le Conseil d'administration en février 2005. Ce Programme se déroule de manière satisfaisante et un quatrième examen a été achevé en juin 2007. Les services du FMI prévoient que les Autorités continueront de se conformer au programme, qui arrive à expiration à la mi-mars 2008. Le cinquième examen doit être soumis au Conseil fin 2007. D'après les prévisions, le taux de croissance réel devrait atteindre 6,5 % et le taux d'inflation se situer à 5 % en 2007.

Point de décision : Une note préliminaire sur le point de décision au titre de l'Initiative PPTÉ a été soumise aux Conseils en octobre 2006, et une note sur le point de décision a été préparée aux fins de présentation aux Conseils en mars 2007. Mais elle a été retirée lorsque le Gouvernement kirghize a demandé de ne pas bénéficier des possibilités d'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTÉ et de l'IADM en raison des fortes pressions exercées par le Parlement et la société civile⁵¹. À l'heure actuelle, les données préliminaires permettent de penser que, d'après les estimations établies, les ratios d'endettement de la République Kirghyze fin 2006 sont inférieurs aux seuils applicables de l'initiative PPTÉ. Dans ces conditions, le pays ne pourrait donc bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTÉ.

⁵¹ Plus récemment, le FMI et la Banque ont expliqué aux Autorités de la République kirghize qu'elles ne pouvaient pas obtenir un allègement de dette au titre de l'IADM sur la base du critère du revenu par habitant (à 542 dollars, le revenu par habitant du pays est supérieur au seuil retenu par le FMI pour l'allègement de la dette) ou sur la base du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTÉ (qui conditionne les allègements de dette au titre de l'IADM accordés par l'IDA, le FAD et le FMI).

Somalie

Évolution politique récente : La situation politique et sécuritaire en Somalie demeure précaire. Les heurts entre le Gouvernement soutenu par l'Éthiopie et l'Union des tribunaux islamiques (UTI) continuent. La viabilité du Gouvernement fédéral transitoire (GFT) formé en 2004 demeure incertaine étant donné que sa légitimité est constamment contestée par les clans en guerre. Une conférence nationale de réconciliation — proposée par la communauté internationale et approuvée par le Président du GFT — a été reportée à plusieurs reprises.

État d'avancement du DSRP : Aucun processus de DSRP n'a été engagé en Somalie. Étant donné qu'il n'y a pas d'Autorité nationale fonctionnelle et que les troubles internes se poursuivent, la Somalie ne devrait pas entreprendre la préparation d'un DSRP dans un avenir immédiat.

Programme du FMI et situation macroéconomique : La Somalie n'a pas eu de programme soutenu par le FMI depuis 1987 et tout donne à penser que les chances de mettre sur pied un programme de ce genre sont minimales. Le réengagement du Fonds en Somalie dépend des progrès du processus de paix et notamment de la formation d'un gouvernement internationalement reconnu et de la conclusion d'un accord sur les arriérés du service de la dette à l'égard du FMI. La Somalie devra montrer qu'elle dispose de capacités suffisantes et améliorer la notification des données pour pouvoir bénéficier d'un programme soutenu par le FMI.

Point de décision : La date du point de décision reste indéterminée.

Soudan

Évolution politique récente : Un accord de paix global a été signé en janvier 2005, qui prévoit notamment la formation d'un gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud Soudan. D'importants engagements ont été honorés l'an dernier dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, mais les progrès sont généralement lents. Le Darfour demeure la question politique la plus difficile pour le Soudan. L'évolution récente de la situation donne toutefois à penser qu'il reste une marge permettant d'afficher un optimisme prudent. À Addis Ababa, en juin 2007, les négociateurs soudanais ont accepté le déploiement d'une force hybride ONU/Union africaine au Darfour. Ce succès risque fort d'être de courte durée s'il n'est pas suivi d'un dialogue politique interne et international pour traiter les causes profondes de la crise du Darfour.

État d'avancement du DSRP : Le Gouvernement a élaboré un DSRP intérimaire en 2004. En février 2007, le Gouvernement d'unité nationale a mis au point un plan de travail pour s'atteler directement à la préparation d'un DSRP (i.e. sans passer par un DSRP intérimaire formel). Ce plan de travail a été finalisé et une demande de financement du Gouvernement d'unité nationale devrait semble-t-il être approuvée sous peu. Le Gouvernement d'unité nationale a en outre entrepris de préparer un plan stratégique de cinq ans en consultation avec le Gouvernement du Sud Soudan. D'après le projet diffusé en juin 2007, le plan a pour objectif de fournir un cadre de référence pour centrer et coordonner les efforts de paix et de développement au cours des cinq prochaines années en prenant appui sur la mission conjointe d'évaluation. La date d'achèvement du DSRP est incertaine.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le Soudan a engagé une série de PSP depuis la fin des années 90. L'examen du PSP 2006 au milieu de l'année a été présenté au Conseil du FMI en novembre 2006. La performance du Soudan s'est détériorée au cours du second semestre 2006 et au début de 2007, ce qui s'explique essentiellement par les dérapages de la politique budgétaire et le fait que la production et les prix du pétrole ont été plus faibles que prévu. De ce fait, le déficit du compte des transactions courantes s'est creusé, entraînant une diminution substantielle de réserves internationales de la Banque centrale. Les autorités soudanaises ont récemment accepté la mise en place d'un nouveau PSP de 18 mois, qui devrait être examiné par le Conseil en septembre 2007.

Point de décision : La date du point de décision est incertaine compte tenu de la nécessité de liquider les arriérés et de l'obligation pour le pays de présenter un bilan de politique économique satisfaisant.

Togo

Évolution politique récente : Un Gouvernement d'unité nationale est entré en fonctions fin août à la suite d'un dialogue couronné de succès avec les partis d'opposition et le Gouvernement. Des élections parlementaires devraient avoir lieu en octobre 2007. Les élections libres et transparentes sont considérées comme déterminantes pour mettre fin à la crise sociopolitique prolongée et retrouver le soutien des bailleurs de fonds.

État d'avancement du DSRP : Un DSRP intérimaire a été approuvé par le Conseil des Ministres en novembre 2004, mais il n'a pas été soumis aux Conseils de l'IDA et du FMI. Le Gouvernement a entrepris d'actualiser le document, qu'il espère présenter aux Conseils d'ici à la fin 2007. Un DSRP pourrait être communiqué début 2009

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le programme de 1994 soutenu par la FASR a dérapé en 1998 et le Togo n'a pas conclu d'arrangement avec le FMI depuis lors. À la suite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles liées à la gouvernance, le Togo a lancé un PSP de neuf mois couvrant la période allant d'octobre 2006 à juin 2007. Tous les objectifs du PSP jusque fin février 2007 ont été atteints, mais les risques liés au programme sont élevés à l'approche des élections. Un bon bilan du PSP pourrait préparer la voie à un accord FRPC, mais le Togo devra d'abord conclure un accord sur la liquidation des arriérés extérieurs. Après avoir atteint un pic en 2005, l'inflation est redescendue à un niveau faible à un seul chiffre en 2006. La mise en œuvre de la politique budgétaire s'est notablement améliorée dans la seconde moitié de 2006. Les progrès continus sur le front des réformes politiques et la réduction des pénuries d'électricité devraient aider l'économie à poursuivre son redressement en 2007 (d'après les projections, la croissance devrait se situer autour de 3 % en 2007).

Point de décision : Le Togo devrait atteindre le point de décision d'ici à la fin 2008. Il faudra pour cela qu'il présente un bon bilan de politique économique dans le cadre d'un programme FRPC.

B. Pays intérimaires

Afghanistan

État d'avancement du DSRP : Le DSRP intérimaire (la stratégie nationale de développement intérimaire de l'Afghanistan) a été approuvé par le Cabinet et présenté à une conférence de donateurs à Londres en janvier 2006. Il a été examiné par les Conseils de l'IDA et du FMI en mai et juin 2006, en même temps que la JSAN. La préparation d'un DSRP complet progresse de manière satisfaisante et les Autorités prévoient de le finaliser d'ici au début ou au milieu de 2008. Les progrès ont été signalés aux bailleurs de fonds lors du Forum de développement de l'Afghanistan, fin avril 2007.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le 26 juin 2006, le Conseil du FMI a approuvé le programme FRPC de l'Afghanistan. Ce programme est sur la bonne voie et le second examen a été achevé en juillet 2007. La performance macroéconomique au cours de l'exercice 06/07 est de manière générale conforme aux objectifs du programme. La croissance économique est soutenue, bien moins robuste que dans les dernières années, l'inflation a ralenti et l'évolution de la situation sur les plans budgétaire et monétaire reste favorable. Le programme actuel expire en juin 2009 ; l'Afghanistan pourrait soit demander son extension, soit un PSP.

Point d'achèvement : L'Afghanistan pourrait atteindre le point d'achèvement d'ici au milieu de 2009.

Critères d'accession au point d'achèvement : La préparation du DSRP a avancé, mais de nouveaux efforts sont nécessaires pour chiffrer, établir les priorités et intégrer la stratégie dans le budget avant que la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan ne soit complétée. À cet égard, des mesures sont en cours pour renforcer le cadre de dépenses à moyen terme et améliorer l'alignement budgétaire à temps pour le budget de 2008/2009. Le Gouvernement a aussi pris des dispositions pour améliorer la préparation du budget et les rapports de suivi budgétaire. Ces dispositions incluent la présentation au Parlement du rapport d'audit du budget 2005/2006, des dispositions pour conduire un audit du budget 2006/2007 et l'introduction de la budgétisation des programmes à titre expérimental dans le ministère de l'Éducation. Le Gouvernement s'emploie aussi à renforcer le suivi et la notification de la dette extérieure, et il pourrait commencer à produire des rapports trimestriels sur la dette plus tard dans l'année. Il a donné une priorité élevée à la mise en œuvre de la stratégie de réforme de l'administration publique et, dans le cadre de cette stratégie, la réforme des salaires et des grades devrait être engagée cette année.

Burundi

État d'avancement du DSRP : Le premier DSRP complet du Burundi a été publié en septembre 2006. Une JSAN a été préparée et examinée par les Conseils de l'IDA et du FMI, avec le DSRP en mars 2007. Le DSRP

complet a bénéficié de consultations larges auxquelles participaient toutes les parties prenantes aux niveaux national, provincial et communal. Après la brutale dégradation des indicateurs sociaux au cours de la dernière décennie, le Burundi semble avoir fait quelques progrès depuis le retour de la paix bien que les indicateurs sociaux restent parmi les plus faibles de l'Afrique subsaharienne. Les priorités du gouvernement pour la stratégie de réduction de la pauvreté sont les suivantes : i) améliorer la gouvernance et la sécurité ; ii) obtenir une croissance équitable et durable ; iii) développer le capital humain en améliorant la qualité des services sociaux ; et iv) renforcer la lutte contre le VIH/SIDA.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le Burundi affiche un bilan satisfaisant pour les programmes EPCA (2002-2003) et le programme FRPC (2004-2007). Le programme FRPC pour la période 2004-2007 reste sur la bonne voie bien que les réformes structurelles et notamment la privatisation du secteur du café aient pris du retard. Le cinquième examen du programme FRPC a été achevé en mars 2007. L'évolution macroéconomique en 2006 est conforme au programme. La croissance a atteint 5,1 % grâce à la vigueur du redressement de l'agriculture et du secteur du café en particulier, et le taux d'inflation est resté en-deçà des deux chiffres, à 9,1 %. En 2007, la croissance devrait être soutenue, mais plus faible (environ 4 %) en raison de la contraction attendue de la production de café, l'inflation devrait fléchir encore pour s'établir à 5,5 %. Les recettes fiscales correspondent aux projections établies dans le cadre du programme du FMI. Le déficit budgétaire primaire devrait être inférieur aux projections du programme FMI (5,7 % au lieu des 8,9 % ciblés) en raison de la réduction des dépenses budgétisées.

Point d'achèvement : Le Burundi pourrait atteindre le point d'achèvement au début de 2008.

Critères d'accession au point d'achèvement : La classification du budget adoptée en 2005 a permis de recenser les dépenses servant les besoins de pauvres, dépenses dont la part a notablement augmenté. En particulier, les dotations budgétaires pour les dépenses prioritaires concernant les activités et les projets visant particulièrement les pauvres sont passées de 33,6 % des dépenses totales en 2005 à 35,5 % dans la loi de finances révisée de 2006. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont sensiblement augmenté, passant de 4,6 % du PIB en 2005 à plus de 6 % en 2006 en raison du recrutement de 6,500 nouveaux enseignants et de la construction de nouvelles salles de classes (les dépenses d'investissement ont été financées avec les ressources de l'Initiative PPTE). La suppression des droit de scolarité du primaire en septembre 2005 a contribué à augmenter les taux de scolarisation, qui sont passés de 80 % selon les estimations en 2003/2004 à près de 100 % en 2005/2006 (96,7 % pour les filles). L'enquête de suivi des dépenses publiques (ESDP) prévue cette année pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice devrait inciter les responsables concernés à améliorer encore l'organisation des services. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour rendre la politique nationale de santé pleinement opérationnelle, mais le pays a fait des progrès en 2006. Selon des rapports récents de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le taux de couverture des vaccinations anti-rougeoleuses est passé de 78 % en 2004 à 92 % en 2006. Pendant la même période, la couverture du DTC-Hib-Hep3 est passée de 83 % à 92 %, et celle du vaccin Polio3 est passée de 76 % à 88 %. Mais peu de progrès ont été faits jusqu'à présent sur le front de la gestion de la dette.

Gambie

État d'avancement du DSRP : Le premier DSRP couvrant la période 2002-2005 a été achevé en avril 2002 et présenté aux Conseils de l'IDA et du FMI en juillet 2002. Le second DSRP couvrant la période 2007-2011 a été achevé en novembre 2006. Ce document a été présenté au Conseil de l'IDA accompagné d'une JSAN en juillet 2007, et la présentation au Conseil du FMI est prévue pour août 2007.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Après le succès du PSP couvrant la période allant d'octobre 2005 à mars 2006, le Conseil a approuvé un nouvel accord FRPC de trois ans en février 2007. Le premier examen devrait être achevé fin août 2007. La performance macroéconomique a été bonne au cours de ces dernières années et les perspectives macroéconomiques à moyen terme sont positives. La croissance devrait atteindre 7 % en 2007, tirée par la bonne tenue des secteurs de la construction, des télécommunications et du tourisme. L'inflation est demeurée faible, avec un taux d'un seul chiffre depuis le début de 2006 et elle devrait le rester en 2007 (autour de 5 %) malgré une poussée de fièvre au début de l'année avec l'augmentation des prix de certains produits importés de grande consommation.

Point d'achèvement : La Gambie pourrait atteindre le point d'achèvement avant fin 2007.

Critères d'accession au point d'achèvement : Tous les critères sont atteints sauf celui concernant la privatisation des entreprises publiques de transformation du secteur arachidier. Les services de la Banque mondiale ont approuvé le nouveau cadre de référence détaillé du Gouvernement pour revitaliser le secteur arachidier, lequel inclut des mesures pour ouvrir tous les aspects des opérations au secteur privé et donner des responsabilités plus importantes à un organe indépendant pour fixer les prix à la production. Les Autorités espèrent que cette nouvelle approche fournira des gages suffisants au Conseil de l'IDA et du FMI pour renoncer à la condition relative à la privatisation d'actifs publics.

Guinée-Bissau

État d'avancement du DSRP : Un DSRP complet accompagné de la première JSAN a été présenté pour information au Conseil du FMI en avril 2007 et soumis au Conseil de l'IDA en mai 2007.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le programme FRPC a pris fin immédiatement après sa mise en place à la fin 2000 en raison des dérapages de la politique budgétaire. Depuis lors, le Gouvernement a accepté des PSP successifs. Le dernier PSP a expiré en décembre 2006. Le FMI a fait le point sur l'évolution de la situation dans le cadre du PSP 2006 en juillet 2006 et la performance a été jugée mitigée. Le PSP pourrait être suivi d'un programme EPCA au troisième trimestre 2007 (pour la période 2007-2009) et ultérieurement par un accord FRPC (couvrant la période 2009-2012). La situation budgétaire demeure difficile, et il faudra obtenir un soutien suffisant des bailleurs de fonds pour combler le déficit de financement pour 2007 avant de faire jouer le mécanisme d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit.

Point d'achèvement : Le point d'achèvement pourrait être atteint d'ici à la fin 2009, mais pourrait être retardé jusqu'en 2010 car le renforcement des capacités administratives (dans le cadre de l'EPCA) nécessaire pour mettre en œuvre un programme FRPC prendra peut-être plus de deux ans.

Critères d'accession au point d'achèvement : La gestion des finances publiques s'améliore. Le Comité du Trésor, qui est chargé de contrôler le recouvrement des recettes fiscales et d'assurer que les engagements de dépenses sont compatibles avec les ressources financières, fonctionne depuis 2003, bien qu'avec certaines irrégularités au cours de l'année 2006. Mais le Parlement ne dispose toujours pas des moyens nécessaires pour contrôler efficacement le processus budgétaire. Un système moderne de passation des marchés publics a été introduit dans cinq ministères pilotes (éducation, santé, agriculture, infrastructure et finances) en 2002. Le Gouvernement a entrepris d'améliorer le système et de l'étendre à cinq autres ministères pour inclure la défense et la pêche. Les droits de scolarité du cycle primaire ont été supprimés, ce qui a permis de faire passer le taux brut de scolarisation au-delà de l'objectif de 61 %. Dans le secteur de la santé, l'objectif de vaccination complète de 40 % des enfants par an a été largement dépassé grâce à l'assistance des bailleurs de fonds. Un plan de lutte contre le paludisme est opérationnel depuis 2002, le cadre stratégique pour la lutte contre le VIH/SIDA a été adopté et le pays a bénéficié de l'assistance du MAP en 2004.

Guinée

État d'avancement du DSRP : Le premier DSRP a été présenté aux Conseils en juillet 2002. La JSAN concernant le troisième APR a été transmise aux Conseils aux fins d'information en juillet 2007. Les Autorités finalisent un nouveau DSRP, qui pourrait être présenté aux Conseils du FMI et de l'IDA dans le courant du dernier trimestre 2007.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le programme FRPC approuvé en mai 2001 a dérapé en décembre 2002 et l'arrangement a pris fin en mai 2004. Les efforts déployés par la suite pour lancer un nouveau programme, notamment avec la mise en œuvre d'un PSP couvrant la période avril 2005-mars 2006 n'ont pas abouti. Des négociations concernant un nouvel accord FRPC ont à nouveau été engagées au cours de la mission de 2007 au titre de l'Article IV qui s'est rendue à Conakry en juillet 2007. La performance macroéconomique du pays en 2007 laisse à désirer, avec un taux de croissance de 2 %, une inflation en fin d'année proche de 40 %, l'amenuisement des réserves de change et la forte dépréciation du taux de change. L'activité économique et les finances publiques ont pâti de la grève générale organisée par les syndicats au début de 2007. L'équipe gouvernementale désignée en mars 2007 a commencé à appliquer des politiques de stabilisation et engagé des réformes générales de gouvernance. Les mesures déjà prises ont permis d'obtenir une désinflation rapide et une appréciation du taux de change, mais la position extérieure du pays demeure précaire du fait que le niveau des réserves internationales nettes est toujours pratiquement nul et que le stock des arriérés extérieurs est substantiel.

Point d'achèvement : Si le programme FRPC approuvé fin 2007 reste sur la bonne voie et si la mise en œuvre du nouveau DSRP est satisfaisante pendant un an, le point d'achèvement pourrait être atteint d'ici fin 2008.

Critères d'accession au point d'achèvement : Le cadre réglementaire pour les institutions de microfinancement a été défini. Une nouvelle loi couvrant la microfinance a été adoptée en 2005. Elle établit un cadre de référence révisé et approprié pour les institutions de microcrédit. Le Gouvernement a modifié le cadre institutionnel de la gouvernance et des politiques anti-corruption en créant une Agence nationale de lutte contre la corruption, qui remplace l'ancien Comité anti-corruption. L'Agence produit régulièrement des rapports d'activité sur ses ressources et ses activités. Le critère concernant l'audit trimestriel de tous les importants marchés publics n'est pas rempli. Il n'y a pas de publication trimestrielle des audits car ils ne sont pas effectués tous les trimestres. Un audit général couvrant la période 2002-2004 est encore en cours de finalisation. Des progrès sont observés pour les critères relatifs aux secteurs sociaux. Le critère concernant le secteur de l'éducation est généralement rempli et au-delà, en particulier en ce qui concerne l'augmentation des taux bruts de scolarisation, notamment pour les filles. Dans le domaine de la santé, les objectifs de vaccination ont été atteints au début de la décennie, mais ce bon bilan n'a pas pu être maintenu car les politiques macroéconomiques et de l'exécution du budget laissent à désirer. Le même constat vaut pour le deuxième indicateur de santé mesurant les consultations pour les femmes enceintes.

Haïti

État d'avancement du DSRP : les Autorités ont achevé l'avant-projet d'un DSRP intérimaire. Ce document, accompagné d'une JSAN, a été transmis aux Conseils de l'IDA et du FMI en novembre 2006. Les Autorités ont entrepris d'élaborer un DSRP complet, qui devrait être prêt fin 2007.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme FRPC a été approuvé par le Conseil du FMI en novembre 2006. Le premier examen du programme FRPC a été achevé en juillet 2007. Tous les critères de performance quantitatifs ont été largement atteints et la plupart des critères et indicateurs de performance structurels ont été atteints. L'économie s'est progressivement redressée à la suite des chocs de 2004 (troubles politiques et graves inondations) et, d'après les estimations établies, la croissance annuelle du PIB est passée à 2,3 % pendant l'exercice 06 (contre 1,8 % pour l'exercice 05, après une contraction de 3,5 % pour l'exercice 04). L'inflation a diminué et les réserves internationales nettes ont augmenté. Les Autorités ont renforcé la discipline budgétaire et monétaire. Les dépenses publiques ont été contenues et le financement du déficit par la Banque centrale a pratiquement été supprimé.

Point d'achèvement : Le point d'achèvement devrait être atteint dans le courant du dernier trimestre de 2008.

Critères d'accession au point d'achèvement : Le programme FRPC est sur la bonne voie, les Autorités ont entrepris d'élaborer un DSRP complet et des progrès sont notés dans tous les autres critères sauf en ce qui concerne l'adoption d'un mécanisme de financement public pour aider les familles pauvres à payer les droits de scolarité des écoles non publiques. Toutefois, un programme soutenu par la Banque a récemment été lancé et il devrait aider les Autorités à remplir ce critère.

République du Congo

État d'avancement du DSRP : Un projet de DSRP a été soumis au Fonds en février 2007. Les services des deux institutions ont formulé des observations à l'intention des Autorités en mai 2007. Le Gouvernement pense achever le DSRP complet d'ici à fin décembre 2007. Une JSAN pour le DSRP intérimaire a été approuvée par les Conseils en décembre 2004.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme FRPC de trois ans a été approuvé en décembre 2004. Le premier examen a été achevé en août 2005 et le deuxième, en juillet 2006. Le troisième examen n'a pas pu être mené à terme en octobre 2006 en raison de dérapages budgétaires substantiels et de la non observation de la plupart des critères structurels. En mai 2007, les services du Fonds et les Autorités nationales ont conclu des accords *ad referendum* au sujet d'un PSP de six mois qui aboutirait à la reprise des discussions sur l'accord FRPC d'ici à la fin 2007. Les perspectives de croissance pour 2007 paraissent moins bonnes que pour les dernières années (3,7 % environ), du fait de la baisse temporaire attendue de la production de pétrole. Le déficit budgétaire hors pétrole devrait diminuer de 10 points de pourcentage pour se situer à 42 % du PIB non pétrolier en 2007. Les réformes structurelles et de gouvernance portent pour l'essentiel sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, le renforcement de la transparence dans le secteur pétrolier et la poursuite de réformes de gouvernance.

Point d'achèvement : Le point d'achèvement devrait être atteint fin 2009 au plus tôt.

Critères d'accession au point d'achèvement : Un rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative PPTE a été présenté aux Conseils de l'IDA (avril 2007) et du FMI (mai 2007). Après les arrangements conclus avec les Autorités au sujet du plan d'action pour la mise en œuvre de l'Initiative PPTE en août 2006, les progrès ont été inégaux. La mise en forme définitive du projet de DSRP avance, de même que la réforme du secteur de la foresterie et l'adoption d'un plan d'action détaillé pour la gestion des finances publiques. Le diagnostic de la pauvreté s'est amélioré. Les déficiences du système de gestion des investissements publics conduisent toutefois à douter de la qualité des investissements publics. Tous les travaux techniques préparatoires sont achevés (avec l'assistance technique du FMI), mais la classification fonctionnelle du budget, qui est conforme au SFP 2001 du FMI, ne devrait entrer pleinement en vigueur qu'en janvier 2008. Les progrès sont notés dans la mise en place d'un cadre institutionnel pour lutter contre la corruption, encore qu'ils soient plus lents que prévus. En juin 2007, le Parlement a adopté une loi portant création d'un Observatoire anti-corruption, institution indépendante de suivi et de contrôle avec une représentation mixte des institutions publiques et des organisations de la société civile. Dans le secteur de l'éducation, l'identification des travailleurs fantômes progresse, bien qu'aucune décision finale n'ait été prise quant au processus de leur élimination. Le recrutement de 1 000 nouveaux enseignants dans le cycle primaire en 2006 n'est qu'en partie atteint. Une autorité indépendante a été créée pour gérer les achats et la distribution des produits pharmaceutiques de base pour le secteur public. En 2007, cette autorité a remplacé les dotations budgétaires allouées pour les médicaments de base pour le secteur public. L'application de cette disposition devrait améliorer la transparence et la traçabilité des dépenses publiques consacrées aux produits pharmaceutiques et permettre au pays de progresser dans la réalisation du critère d'accession au point d'achèvement. À ce jour, 17 centres de conseil et de dépistage volontaire pour le SIDA ont été créés, et dix sont opérationnels. Avec la décentralisation prévue des services dans les régions, ce critère devrait être facilement atteint. Le critère relatif à la gestion de la dette extérieure n'est pas complètement atteint encore, mais des progrès sont notés. Les données trimestrielles de la dette sont disponibles auprès de l'agence gouvernementale chargée de la gestion de la dette et affichées sur le site Web de l'État. Les capacités de gestion de la dette de l'État se sont améliorées au cours des deux dernières années. Toutefois, le Gouvernement n'a pas fourni les éléments d'appréciation nécessaires pour que les services de la Banque et du Fonds puissent s'assurer que les critères de l'Initiative PPTE sont pleinement atteints.

République démocratique du Congo

État d'avancement du DSRP : La JSAN du DSRP intérimaire a été communiquée au Conseil de l'IDA en juin 2004. Le DSRP complet a été achevé, officiellement adopté et transmis officiellement aux partenaires de développement en juillet 2006. En mars 2007, le Gouvernement nouvellement élu a approuvé le DSRP. Ce document a été présenté au Conseil du FMI en avril 2007. La JSAN et le DSRP ont été examinés lors d'une réunion du Conseil de l'IDA en mai 2007. Le Conseil du Fonds aura l'occasion d'examiner la JSAN en septembre 2007 en même temps que la Consultation au titre de l'Article IV.

Programme du FMI et situation macroéconomique : L'accord FRPC, approuvé par le Conseil en juillet 2002, a expiré en mars 2006 avant que le dernier examen ne puisse être terminé, en raison des dérapages budgétaires et des retards apportés à la mise en œuvre des réformes structurelles. Par la suite, un PSP couvrant la période avril-décembre 2006 a été accepté. Mais, compte tenu du bilan décevant de ce programme, imputable pour l'essentiel à des dérapages budgétaires dans le second semestre de l'année, il a été décidé de mettre un nouveau PSP en place pour 2007. Si ce programme donne des résultats probants, il jettera les bases d'un programme FRPC qui prendra le relais. En 2007, la croissance devrait atteindre 6,5 %.

Point d'achèvement : La République démocratique du Congo devrait atteindre le point d'achèvement dans la première moitié de 2008.

Critères d'accession au point d'achèvement : Quelques progrès sont notés dans l'adoption de stratégies de développement sectorielles satisfaisantes. Les rapports d'activité sectoriels pour l'éducation (2004) et la santé (2005) ont été achevés. Toutefois, les dépenses consacrées à l'éducation et à la santé sont restées très en-deçà des niveaux envisagés dans le DSRP. Un examen du secteur agricole a été achevé en mai 2006. La CNUCED a financé l'acquisition d'un nouveau logiciel de la dette publique. Les progrès accomplis dans le renforcement des capacités techniques de l'agence publique chargée de la gestion de la dette devraient être complétés par des améliorations dans la collaboration de divers organes publics chargés des marchés et du remboursement de la dette publique.

Tchad

État d'avancement du DSRP : Le DSRP a été achevé en juin 2003 et examiné par les Conseils de l'IDA et du FMI en novembre 2003. Le premier examen annuel de performance (APR) a été distribué aux Conseils en juin 2005. Le Gouvernement a finalisé le second APR en décembre 2005, et le rapport a été officiellement soumis à l'IDA et au FMI en mars 2007. En 2006, les Autorités ont entrepris d'élaborer un nouveau DSRP, qui devrait être achevé d'ici au mois d'octobre 2007.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le dernier accord FRPC en date, approuvé en 2005, a pris fin. En juillet 2007, les premier et second examens n'avaient pas encore été effectués en raison de la performance globalement décevante du programme (dérapages budgétaires) et de la rupture des relations avec la Banque mondiale à la suite des modifications introduites unilatéralement dans l'accord de gestion des recettes conclu dans le cadre du financement par la Banque de l'oléoduc reliant le Tchad au Cameroun. Les relations avec la Banque mondiale ont repris sur la base d'un accord intérimaire et une nouvelle stratégie globale de gestion des recettes pétrolière est en cours d'élaboration. L'exécution du budget 2007 arrêté avec le FMI devrait permettre de mener à terme les premier et second examens du programme FRPC. Mais, les engagements de dépenses des premiers mois de 2007 sont incompatibles avec le budget convenu.

Point d'achèvement : Le Tchad devrait atteindre le point d'achèvement au plus tôt vers le milieu de 2008.

Critères d'accession au point d'achèvement : Les critères concernant l'infrastructure de base, le développement rural, l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation sont remplis. Les critères concernant la santé sont largement remplis et des progrès importants ont été faits pour le critère concernant le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles. Certains progrès sont notés dans le domaine de l'éducation avec la réduction des taux de redoublement. Des progrès également dans le domaine de la gouvernance : l'enquête de suivi des dépenses publiques a été entreprise, le code des marchés a été adopté en 2003, et la stratégie de bonne gouvernance et le plan d'action adoptés en 2002 sont en cours d'exécution. Toutefois, des efforts restent à faire pour satisfaire aux critères concernant la gouvernance et notamment pour renforcer la mise en œuvre du circuit informatisé des dépenses.

C. Pays ayant passé le point d'achèvement

Bénin

État d'avancement du DSRP : Le second DSRP a été achevé en avril 2007 et présenté aux Conseils de l'IDA et du FMI en juin 2007. Malgré certains progrès, puisque le taux de croissance économique par habitant est resté positif, la stabilité macroéconomique a été préservée et certains indicateurs sociaux se sont améliorés, la prévalence de la pauvreté monétaire demeure élevée ainsi que l'indique le second DSRP actualisé. Les données préliminaires sur l'incidence de la pauvreté monétaire montrent qu'elle est passée à 28,5 % en 2002, puis à 36,8 % en 2006, mais les nouvelles données ne sont peut-être pas comparables aux séries précédentes. Une évaluation fondée sur les « conditions de vie » fait toutefois apparaître une modeste amélioration des indicateurs de pauvreté non monétaire, notamment ceux qui concernent la santé maternelle et infantile et les investissements socio-communaux. Les Autorités prévoient de réévaluer et de clarifier les discordances observées dans l'évolution des indicateurs de prévalence de la pauvreté.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme FRPC a été approuvé en août 2005. Le deuxième examen du programme a été achevé en juin 2007. La croissance a un peu repris après un fléchissement en 2005. Toutefois, l'activité économique a été plus molle qu'on ne l'attendait dans le cadre du programme FRPC, essentiellement parce que la production de coton a été plus faible que prévu. En 2007, la croissance du PIB réel devrait atteindre, d'après les projections, un peu plus de 4 %, qui était le taux enregistré en 2006. Parmi les facteurs qui risquent de ralentir l'activité économique, il convient de citer les pénuries d'électricité et les faiblesses persistantes du secteur cotonnier. La politique budgétaire adoptée par le nouveau Gouvernement est empreinte de prudence. Le recouvrement des recettes fiscales s'est amélioré tandis que les dépenses ont été maintenues à un niveau inférieur aux objectifs, ce qui a permis de liquider les arriérés de paiements de la précédente administration.

Gestion des finances publiques : À la suite des réformes engagées en 1998, la couverture du budget s'est élargie, les grands livres du Trésor sont périodiquement produits, le système intégré d'information financière

s'améliore et la budgétisation des programmes est progressivement introduite dans certains ministères d'exécution. Il y a du mieux dans la production et l'examen des rapports sur l'exécution des budgets sectoriels. Le nouveau Gouvernement a considérablement réduit le recours aux procédures exceptionnelles. En septembre 2006, un décret a été signé pour organiser le cadre des contrôles interne. Le Département de l'Inspection des finances a été grandement renforcé. Un projet de Code des marchés, conforme aux Directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) sur la passation des marchés publics et la délégation des services publics a été élaboré par la nouvelle Agence réglementaire nationale et soumis au Conseil des Ministres. Le comité national de la dette, qui est présidé par le Ministre des finances, a amélioré la gestion de la dette et le système de notification de la dette. Mais de nombreuses déficiences restent à régler. Citons en particulier le manque de réalisme des prévisions budgétaires, la non-conformité de la classification budgétaire, l'insuffisance des dotations budgétaires allouées pour la budgétisation des programmes par ministère d'exécution, l'absence de fonctionnalités de base pour le logiciel utilisé par le Trésor et le manque d'interface approprié avec le logiciel d'exécution du budget, ce qui se traduit par un suivi déficient des dépenses, des ressources comptables insuffisantes et le rapprochement tardif des comptes publics, l'inexactitude des comptes et des grands livres du Trésor. Un audit des systèmes d'information sur les finances publiques du Bénin est en cours de préparation ; il servira de base à l'élaboration d'une stratégie à moyen terme pour renforcer la gestion des finances publiques. Il y a encore des retards dans la finalisation des rapports d'audit du budget à cause de l'insuffisance de ressources et du manque d'indépendance à l'égard de la Cour suprême pour la gestion des ressources pour la Chambre des comptes.

Bolivie

État d'avancement du DSRP : Le dernier DSRP formel établi en juin 2001 définit des politiques et des objectifs en matière de lutte contre la pauvreté pour la période qui va jusqu'en 2015. La mise en œuvre de ce DSRP a été inégale, essentiellement en raison des incertitudes politiques, qui ont perduré jusque fin 2005. La nouvelle équipe gouvernementale qui a pris le pouvoir au début 2006 a présenté un Plan de développement national qui inclut des dispositions pour réduire la pauvreté et les inégalités de revenus. Il n'y a pas eu de dialogue national formel pour élaborer le Plan, mais le Gouvernement a fait valoir qu'un vaste processus de consultations avec les « courants sociaux » a été organisé. Après la première année de mise en œuvre, les Autorités ont signalé une évolution positive dans les domaines de la santé et de l'éducation. Selon le dernier rapport officiel sur les progrès accomplis en direction de la réalisation des ODM (UDAPE, novembre 2006), l'extrême pauvreté a été ramenée de 41,2 % en 1996 à 38,2 % en 2005. La malnutrition des enfants de moins de trois ans est tombée de 38,3 % en 1989 à 24,2 % en 2003.

Programme du FMI et situation macroéconomique : La Bolivie est placée dans le mode de surveillance. Le dernier Accord de Stand-by a expiré en mars 2006 avec l'achèvement du dernier examen en octobre 2005. La nouvelle administration a hérité d'une situation macroéconomique favorable confortée par des conditions extérieures propices qui ont stimulé les exportations de gaz naturel et de produits miniers et qui ont permis de gonfler les réserves de change internationales. La croissance annuelle du PIB, qui est restée supérieure à 4 %, est concentrée dans un petit nombre de secteurs et les niveaux de l'investissement privé sont restés faibles. L'inflation est faible et devrait rester dans des limites gérables. Les comptes budgétaires ont dégagé un excédent substantiel en 2006. L'économie devrait continuer à bénéficier d'un environnement extérieur favorable.

Gestion des finances publiques : La Bolivie a atteint quatre indicateurs de gestion des dépenses sur les 16 inclus dans l'évaluation et le plan d'action de l'Initiative PPTE de 2004. Depuis 2004, plusieurs initiatives ont été lancées, notamment celle concernant le renforcement du système d'information sur la gestion financière (SIGMA), qui est en outre étendu aux administrations infrarégionales. D'autre part, un projet de loi-cadre pour le budget a été préparé dans le but d'améliorer la préparation du budget, et notamment le cadre de dépenses à moyen terme et les classifications économiques et fonctionnelles qui permettront au Gouvernement de mieux suivre les dépenses sociales. Le passage d'une nouvelle loi est suspendu en attendant le résultat de l'assemblée constitutionnelle étant donné que certaines réformes éventuelles concernant la décentralisation budgétaire pourraient nécessiter d'autres amendements. Parmi les autres éléments positifs, il convient de citer en particulier la mise en place d'un système pour suivre les dépenses publiques liées à l'emploi et les progrès accomplis dans la mise au point d'un nouveau cadre juridique pour la dette des entités infranationales. Enfin, le ministère des Finances a conclu des contrats-programmes volontaires avec les entités infranationales afin de promouvoir le renforcement de la gestion des dépenses publiques et de la dette. Malgré ces avancées, certains problèmes demeurent. Citons notamment l'insuffisance de la couverture budgétaire, les déficiences de la préparation du budget (programmation pluriannuelle), l'insuffisance des contrôles internes et des audits internes et externe. La Bolivie n'est pas encore dotée d'un mécanisme permettant de suivre les dépenses des administrations locales. Le

nouveau Gouvernement soutient la transparence dans la gestion des dépenses publiques, mais aucune action dans ce domaine n'est envisagée.

Burkina Faso

État d'avancement du DSRP : Le second DSRP, qui couvre la période 2004-2006, et la JSAN qui l'accompagne ont été examinés par les Conseils de l'IDA et du FMI en mai 2005. L'APR le plus récent (le sixième) et la JSAN qui s'y rapporte ont été distribués aux Conseils pour information en mai 2007. Ils confirment à nouveau que la mise en œuvre de la SRP a été satisfaisante et, avec le nouveau cadre économique à moyen terme, ils prolongent la stratégie de 2006 à 2009. Les services de l'IDA estiment que l'indice numérique de pauvreté a baissé de 12 points de pourcentage entre 1998 et 2005. Des progrès sont observés dans l'accès aux services de base avec l'augmentation des taux de couverture des vaccinations, la baisse des taux de mortalité infantile et juvénile, l'approvisionnement en quantités suffisantes des médicaments essentiels et la diminution de la transmission du VIH/SIDA. Le nombre des centres de santé dotés d'un minimum d'agents de santé a augmenté depuis que le pays a atteint le point d'achèvement. Toutefois, des efforts sont nécessaires pour combattre le paludisme et la malnutrition et pour améliorer la gestion des dépenses publiques afin de contrebalancer l'augmentation des traitements antirétroviraux qu'impliquent les programmes de prévention du VIH, qui sont indispensables. Le taux brut de scolarisation dans le cycle primaire a atteint 47 % (2005), mais il faut poursuivre la décentralisation dans le secteur afin d'améliorer la coordination de l'aide et d'améliorer le rapport coût-efficacité dans le secteur des constructions scolaires.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Quatre programmes FRPC successifs ont été mis en œuvre, le dernier ayant été achevé en septembre 2006. Le cinquième programme FRPC pour 2007-2010 a été approuvé par le Conseil du FMI en avril 2007. Le premier examen devrait être achevé d'ici à décembre 2007. Le Burkina Faso affiche un bon bilan macroéconomique depuis ces dernières années. La croissance réelle du PIB a progressé de 6,5 % en 2006 et l'inflation a été ramenée à 2,4 %. Depuis 2004, l'évolution défavorable de l'environnement extérieur, en particulier du fait de la chute des cours mondiaux du coton, pose d'importants problèmes économiques. Si le solde du compte des transactions courantes s'est amélioré en 2006, le secteur du coton est confronté à de graves difficultés financières. La réforme de ce secteur est un volet fondamental du programme FRPC actuel.

Gestion des finances publiques : Le système de gestion des finances publiques du Burkina Faso s'est amélioré depuis le point d'achèvement, en 2002. Au début de 2007, les Autorités ont lancé une nouvelle stratégie et un plan d'action pour les finances publiques, qui se basent sur les conclusions du programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA). Une mission d'assistance technique du FMI s'est rendue à Ouagadougou en juin 2007 pour aider le Gouvernement à mettre en œuvre les éléments de ce plan d'action. La couverture du budget est généralement complète et les dépenses extrabudgétaires sont négligeables. Le budget est un guide fiable de l'action de l'État. Les dépenses sont plus faciles à suivre depuis qu'une nouvelle nomenclature budgétaire a été adoptée et que des enquêtes sur l'organisation des services sont effectuées chaque année. Le cadre de dépenses à moyen terme et les lois de finances annuelles sont alignées sur les priorités de la SRP. Les rapports internes sur le budget et la comptabilisation des transactions sont effectués en temps voulu. Les contrôles internes sont appliqués, mais ils sont limités en raison de l'insuffisance de capacités et des procédures, et l'audit externe de l'exécution du budget est soumis à l'Assemblée nationale. Un programme de réformes a été engagé pour traiter les derniers points faibles du système de passation des marchés et notamment les déficiences du cadre institutionnel et l'insuffisance de capacités. Le Gouvernement a entrepris d'intégrer les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté dans le système de suivi du budget.

Cameroun

État d'avancement du DSRP : Le Gouvernement a préparé le DSRP en lançant un processus de consultations approfondi et détaillé, et ce DSRP a été soumis aux Conseils de l'IDA et du FMI en juillet 2003. Par la suite, quatre APR ont été élaborés et le dernier rapport d'activité produit en 2006 a été présenté aux parties prenantes nationales et aux bailleurs de fonds en mars 2007. Le Gouvernement a entrepris d'élaborer un nouveau DSRP qui mettra davantage l'accent sur la croissance et l'emploi. Le nouveau DSRP sera achevé dans la première moitié de 2008. Plusieurs stratégies sectorielles sont en cours d'actualisation et il est prévu d'organiser une enquête auprès des ménages.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme FRPC de trois ans a été approuvé en octobre 2005. Le programme soutenu par le FMI est en bonne voie, puisque le Conseil a achevé le troisième examen en juin 2007. Les principales priorités du programme sont d'accélérer la croissance tout en préservant la

viabilité du budget et en instaurant un environnement porteur pour le développement du secteur privé. La croissance économique a un peu repris en 2006 et l'inflation sur la période de douze mois s'achevant en décembre a atteint 5 %. La situation budgétaire globale s'est améliorée, en partie grâce à la hausse des cours du pétrole et à la baisse des paiements au titre du service de la dette, mais l'exécution du budget et les objectifs de pauvreté restent préoccupants. La croissance réelle du PIB devrait s'accélérer pour atteindre 6 % en 2011, car l'augmentation des dépenses d'investissement financées par l'allègement de la dette, la mise en œuvre des réformes structurelles et les investissements dans l'infrastructure et l'énergie devraient stimuler l'économie.

Gestion des finances publiques : Les examens de l'évaluation et du plan d'action de l'Initiative PPTE montrent que le Cameroun a fait des progrès, passant de quatre indicateurs satisfaisants sur 15 en 2001 à sept sur 16 en 2004. Les dotations budgétaires aux secteurs prioritaires du DSRP ont progressivement augmenté depuis 2000. Un système intégré d'information sur les finances publiques fonctionne et il a permis d'améliorer le suivi des flux de ressources et la ponctualité des rapports sur l'exécution du budget. Une institution supérieure d'audit (la Chambre des comptes) est devenue opérationnelle. Le Gouvernement a accéléré la diffusion des informations budgétaires (par le site Internet et les journaux) et il encourage la surveillance de l'exécution du budget par les parties prenantes/utilisateurs finaux. Les Autorités prennent part à l'EITI et elles ont récemment publié deux rapports sur le secteur pétrolier couvrant la période 2000-2005. Les bases permettant d'introduire un cadre de dépenses à moyen terme sont en place avec l'élaboration de stratégies sectorielles et de programmes de dépenses compatibles avec les stratégies. Un nouveau budget organique, qui doit être approuvé en 2007, devrait permettre d'améliorer encore la gestion des finances publiques à moyen terme. Les Autorités ont entrepris de définir une stratégie de gestion de la dette publique compatible avec le cadre de dépenses à moyen terme et les objectifs budgétaires. Les éléments clés de la stratégie incluent notamment : la diminution des prêts à des conditions concessionnelles, une étude détaillée des projets nécessitant des financements par recours à l'emprunt, la réalisation périodique d'analyses du degré d'endettement tolérable (au moins une fois par an) et avant de signer tout accord de prêt représentant plus de 0,5 % du PIB. Pour assurer la coordination des mesures concernant la gestion des finances publiques, les Autorités préparent un plan d'action qui sera prêt d'ici à la fin 2007. Toutefois, la mobilisation des ressources non pétrolières demeure un problème clé.

Éthiopie

État d'avancement du DSRP : L'Éthiopie a complété sa première SRP — appelée Programme de développement durable et de réduction de la pauvreté — en juillet 2002. Ce programme a été suivi de deux APR en décembre 2003 et juillet 2005, qui indiquent que l'exécution du DSRP est généralement satisfaisante. Une nouvelle SRP (Plan de développement accéléré et soutenu pour mettre fin à la pauvreté (PASDEP) a été finalisée en janvier 2007 et approuvée par le Parlement. Le PASDEP vise à accélérer les progrès de l'Éthiopie dans la voie de la réalisation des ODM. Les objectifs spécifiques sont de ramener l'indice numérique de la pauvreté à 29 % d'ici à 2009-2010 (contre 39 % environ en 2004-2005) et de porter la proportion de la population ayant accès à l'électricité à 50 % (contre 16 % à l'heure actuelle). La stratégie de croissance mise en place dans le cadre du PASDEP comporte des mesures destinées à stimuler l'activité économique en introduisant des méthodes commerciales dans la gestion de l'agriculture et en encourageant les activités non agricoles privées. Le PASDEP accorde en outre une place prioritaire à la politique de la gouvernance — avec des engagements spécifiques en faveur de la réforme de la fonction publique, de la décentralisation, de la gestion des finances publiques, de la justice, du Parlement, de la gouvernance politique, de la société civile et des médias.

Programme du FMI et situation macroéconomique : L'Éthiopie n'est pas engagée dans un programme soutenu par le FMI. Le dernier programme FRPC a expiré en octobre 2004. Le pays a bénéficié d'une période de forte expansion économique quasi générale après la contraction des activités provoquée par la sécheresse en 2002-2003. Avec la reprise qui a suivi le repli économique de 2002-2003, le PIB réel a progressé de 10,7 % par an en moyenne entre 2003/2004 et 2005/2006. Toutefois, les données récentes montrent que l'inflation demeure élevée et que les réserves officielles sont inférieures à deux mois d'exportations.

Gestion des finances publiques : Les systèmes de gestion des finances publiques de l'Éthiopie se sont améliorés depuis que le pays est parvenu au point d'achèvement en 2004, puisqu'il atteint sept des 16 indicateurs de gestion des dépenses (AAP 2004). Depuis lors, les Autorités s'efforcent d'améliorer la gestion de la trésorerie, d'étendre les réformes budgétaires et comptables à d'autres administrations infranationales et de faire adopter la nouvelle législation sur les passations de marchés. Le Gouvernement et des bailleurs de fonds ont examiné l'exécution des dépenses et les systèmes de gestion des finances publiques à l'occasion de l'examen conjoint de l'aide budgétaire introduit en 2004 et régularisé en 2005. D'après la dernière évaluation disponible (Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière 2005), les systèmes

de planification, de budgétisation et d'établissement des rapports se sont améliorés, en particulier grâce aux réformes comptables, à l'amélioration des processus budgétaires, des contrôles internes et de la gestion de trésorerie, et aux audits internes et externes. En avril 2006, les évaluations des services de la Banque et du Fonds ont confirmé des progrès sur divers fronts : un fonds unique auprès du Trésor /système de financement commun unique a été introduit dans toutes les régions et au niveau fédéral ; un système modifié de comptabilité en partie double de la trésorerie a été introduit au niveau de l'administration fédérale et dans presque toutes les régions ; le budget fédéral de l'exercice 04/05 et presque tous les budgets régionaux pour l'exercice 03/04 ont été clos. Le Gouvernement a lancé une initiative en vue d'instaurer un système de budgétisation basée sur les résultats, qui permettra de renforcer le cadre de dépenses à moyen terme. Les Autorités ont instauré un système de gestion de trésorerie (« plafond de tirage basé sur un solde de trésorerie zéro »), qui a permis de réduire sensiblement les liquidités inactives. Dans le cadre du projet de protection des services de base, des dispositions sont prises pour introduire des audits et des interventions à horizon mobile afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Le Gouvernement doit assurer le rapprochement des comptes budgétaires et monétaires. La mise en œuvre du système BIS/BDA3 (qui a permis d'améliorer le timing et la précision des rapports) et d'Internet access vision (IBEX) sont des mesures importantes pour améliorer le système d'information de la gestion financière.

Ghana

État d'avancement du DSRP : La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Ghana (GPRS II), qui couvre la période 2006-2009, a été achevée en octobre 2005 et présentée aux Conseils de l'IDA et du FMI en juin 2006. La nouvelle stratégie actualise la première GPRS en mettant l'accent sur : i) l'accélération d'une croissance tirée par le secteur privé ; ii) la promotion d'un développement vigoureux des ressources humaines ; iii) la bonne gouvernance et la responsabilité civique. La prochaine mise à jour de la GPRS est prévue en 2008-2009. L'indice numérique de la pauvreté a diminué de 11 points de pourcentage entre 1999 et 2006, pour s'établir à 28,5 % en 2006. Les projections actuelles de la croissance du PIB réel tendent à indiquer que le Ghana pourrait atteindre l'ODM lié à la réduction de moitié du taux de pauvreté de 1990 avant 2015. Afin de soutenir cette tendance positive, les dépenses consacrées à la pauvreté ont augmenté au cours des dernières années pour atteindre 10,5 % à la fin de 2006. La proportion des accouchements médicalement assistés est passée à 54 % à la fin de 2005, contre 49 % en 2002, avec une progression particulièrement marquée dans les régions défavorisées. Le taux brut de scolarisation primaire a atteint 91 % en mai 2006, contre 81 % au milieu de 2003. La prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes a été ramenée à 3,1 % au début de 2006, contre 3,6 % en 2003. Pour faire reculer encore la pauvreté, il faudra améliorer la coordination entre les secteurs et notamment renforcer les liens entre les interventions dans le secteur de la santé et fournir de l'eau salubre et des équipements d'assainissement afin de réduire les taux de mortalité infantile et juvénile (enfants de moins de cinq ans).

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme FRPC triennal visant à soutenir la SRP du Ghana a expiré en octobre 2006 avec l'achèvement du sixième et dernier examen. Soutenu par un environnement extérieur favorable, le taux de croissance a atteint un niveau relativement élevé (estimé à 6,2 % en 2006). L'inflation, qui se situait à 15 % en fin 2005, a progressivement diminué pour s'établir à un peu plus de 10 % en juin 2007. Le déficit budgétaire s'est toutefois creusé pour atteindre 7,7 % en 2006 (contre 3 % en 2005) du fait que les recettes fiscales ont été inférieures aux prévisions et que la masse salariale et les subventions énergétiques ont augmenté. Pourtant, les perspectives macroéconomiques à moyen terme sont favorables, confortées par la croissance soutenue et la baisse de l'inflation. La bonne tenue des exportations reste un élément clé de la concrétisation de ces prévisions.

Gestion des finances publiques : La gestion des finances publiques s'est améliorée depuis que le Ghana est parvenu au point d'achèvement en 2004. À l'heure actuelle, il atteint huit des 16 indicateurs de gestion des finances publiques de l'Initiative PPTE, contre sept au moment du rapport d'évaluation et du plan d'action 2004 pour les PPTE, et un en 2001. Le diagnostic du programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière 2006 confirme que les résultats du système de gestion des finances publiques sont dans les normes moyennes. Des progrès particuliers sont notés dans les domaines suivants : i) l'élargissement de la couverture budgétaire ; ii) l'amélioration du contrôle des dépenses et la ponctualité des rapports financiers ; et iii) le renforcement des capacités de gestion des finances publiques grâce à la mise en place de systèmes informatiques. La couverture du budget a été élargie pour inclure des renseignements plus étoffés sur les ressources financières propres et les dons des bailleurs de fonds. Conformément à la nouvelle loi sur l'audit, des unités d'audit interne ont été créées dans tous les ministères, les départements et les agences (MDA), et la surveillance externe de l'exécution du budget s'est améliorée du fait que les rapports de la Cour des comptes sont soumis en temps voulu au Parlement. Depuis le mois d'août 2005, des rapports mensuels sur l'exécution du budget sont généralement achevés dans un délai de six semaines. Dans les huit MDA pilotes, un système

informatisé de gestion du budget et des dépenses publiques a été installé ; quatre modules sur six sont déjà pleinement fonctionnels et deux sont prêts à l'être. Tout est prêt pour étendre le système à d'autres MDA d'Accra et des trois capitales régionales. En outre, le nouveau système informatisé de gestion intégrée de la masse salariale a été mis en place. Des progrès sont également notés dans la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les marchés publics, dont la couverture a été élargie avec la mise en place de comités d'adjudication et les commissions d'examen des offres de l'entité responsable.

Guyana

État d'avancement du DSRP : Le DSRP de 2001 a été examiné par les Conseils de l'IDA et du FMI en septembre 2002. Par la suite, trois APR ont été préparés, le dernier couvrant l'année 2005. Sur un total de 25 objectifs de réduction de la pauvreté identifiés en 2001, le Guyana en a atteint ou dépassé 14. Des retards sont observés pour les objectifs concernant l'accès à l'eau salubre et à des installations d'assainissement appropriées, la distribution de parcelles à bâtir et la délivrance des titres fonciers, le pourcentage des enseignants qualifiés dans les écoles secondaires et le VIH/SIDA. Toutefois, les dépenses consacrées aux pauvres dans le budget, qui ont atteint 19,7 % du PIB en 2005 et 20,1 % en 2006, dépassent très largement l'objectif de 15 % de l'Initiative PPTE. La Banque mondiale et le FMI se sont réunis avec les Autorités en juin 2007 pour examiner la préparation d'un nouveau DSRP, qui doit être achevé d'ici à la fin 2007. L'élaboration du nouveau DSRP bénéficiera du diagnostic sur la pauvreté établi à la suite d'une nouvelle enquête sur les ménages qui a été achevée en avril 2007 et préparée avec le soutien de la Banque mondiale. Les Autorités ont entrepris d'instaurer un système de suivi et d'évaluation de la réduction de la pauvreté.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le dernier programme FRPC a été approuvé par le Conseil du FMI en septembre 2002. Il a été prolongé deux fois et s'est terminé après l'achèvement du sixième examen en septembre 2006. Les discussions concernant un nouvel accord se poursuivent. Le PIB réel a augmenté de 5 % en 2006 grâce au redressement du crédit au secteur privé, à l'importance des envois de fonds privés et aux investissements étrangers directs. L'inflation est tombée à 4 % du fait de la baisse des cours internationaux du pétrole et de la stabilité du taux de change. Le déficit du compte des transactions courantes s'est creusé pour atteindre 25 % du PIB en raison de la progression rapide des importations de biens de consommation et d'équipement, mais il a été financé en totalité par les investissements étrangers directs et les décaissements publics. Selon les projections, la croissance du PIB à moyen terme devrait atteindre une moyenne de 4,5 % tandis que l'inflation devrait rester faible, aux alentours de 4 %. Le déficit du compte des transactions courantes devrait être ramené à 14 % du PIB d'ici à 2011 en raison de la décélération des importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires et de l'augmentation des exportations de sucre et d'or. Le cadre budgétaire prévoit la poursuite de l'assainissement des finances publiques avec un objectif d'excédent primaire égal à 1 % du PIB d'ici à 2010.

Gestion des finances publiques : Le système de gestion des finances publiques s'est amélioré depuis le point d'achèvement en décembre 2003. Lors de l'évaluation des PPTE de décembre 2006, le Guyana atteignait 11 des 16 indicateurs de gestion des dépenses. Ce bilan traduit des améliorations dans les domaines suivants : i) la portée générale des rapports sur le budget, ii) l'utilisation d'enquêtes sur le suivi des dépenses, iii) le rapprochement des comptes bancaires, et iv) l'efficacité et la transparence des processus de passation des marchés. Des améliorations ont aussi été apportées dans l'exécution du budget et les rapports budgétaires avec l'extension du système intégré de gestion financière (IFMAS) à toutes les agences de l'administration centrale. Toutefois, la gestion des finances publiques laisse à désirer dans plusieurs domaines : i) les systèmes de contrôle et d'audit internes restent déficients ; ii) malgré les améliorations introduites, le rapprochement global des comptes budgétaires est insatisfaisant ; iii) les prévisions à moyen terme ne sont pas suffisamment utilisées pour orienter le processus budgétaire ; et iv) le processus d'audit externe est déficient. Le système destiné à suivre la destination finale des dépenses effectives est déficient, de même que le suivi du float bancaire par le Gouvernement. Le cadre juridique qui régit l'audit externe du budget et la passation des marchés public a été sensiblement amélioré avec l'adoption de trois nouvelles lois dans ces deux domaines entre 2003 et 2005. Il faut toutefois du temps pour que les dispositions juridiques soient pleinement appliquées. Une évaluation fiduciaire du pays menée conjointement par la Banque mondiale et la BID est en cours et elle devrait être achevée d'ici à la fin 2007. Elle vise à produire un plan d'action global pour renforcer la gestion des finances publiques et le PPS d'une manière coordonnée. Le Guyana fait aussi l'objet d'une évaluation dans le cadre du Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière.

Honduras

État d'avancement du DSRP : Le DSRP du Honduras a été achevé en août 2001 et examiné peu après par les Conseils de l'IDA et du FMI. Des rapports d'étape ont été préparés en 2003, 2005 et 2007. Les Autorités projettent d'actualiser leur DSRP à la fin de 2007. D'après le dernier rapport d'étape, entre la moitié et les deux tiers des objectifs du DSRP ont été atteints en 2005. Toutefois, la pauvreté et l'extrême pauvreté n'ont diminué que lentement au cours des dernières années, malgré l'accélération de la croissance et la hausse des dépenses liées au DSRP. Après avoir augmenté au cours des dernières années, les dépenses consacrées à la SRP ont été ramenées de 8,9 % du PIB en 2005 à 8,3 % en 2006.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme PRFC de trois ans a expiré en février 2007 avant l'achèvement du quatrième examen. Stimulée par un environnement favorable, la croissance a dépassé 5 % en 2005 et l'inflation est tombée à 6 % environ. Mais les pressions budgétaires ont augmenté du fait de la hausse des salaires dans le secteur public, des subventions à l'énergie, de l'affaiblissement des finances des entreprises publiques et de l'augmentation des besoins de financement des administrations publiques. Les perspectives de croissance pour 2007 demeurent positives car l'environnement extérieur est favorable et les envois de fonds des travailleurs expatriés continuent d'augmenter, bien qu'à un rythme plus modéré. La grande difficulté consiste à ancrer le déficit à un niveau qui permette de stabiliser la dette tout en redéployant les dépenses vers les secteurs prioritaires (investissements publics et dépenses servant les besoins des pauvres).

Gestion des finances publiques : Le Honduras a atteint sept des 16 indicateurs de gestion des dépenses publiques de l'Initiative PPTE en 2004. La gestion des finances publiques s'est sensiblement améliorée depuis que le pays a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Le système intégré d'administration financière (SIAFI) introduit en mai 2005 a été étendu à l'ensemble de l'administration centrale. Les comptes bancaires de l'État ont été consolidés, un compte unique du Trésor a été créé pour l'exercice 07 et le système électronique de paiements bancaires est devenu opérationnel. Le système d'information pour les marchés publics est également devenu opérationnel en octobre 2005.

Madagascar

État d'avancement du DSRP : L'examen annuel de performance pour le premier DSRP a été préparé en juin 2006. En novembre 2006, le Gouvernement a achevé l'élaboration de sa deuxième stratégie de réduction de la pauvreté — le Plan d'action Madagascar (MAP, couvrant la période 2007-2012). Le Plan et la JSAN qui l'accompagne ont été soumis aux Conseils de l'IDA et du FMI respectivement en mars 2007 et février 2007. Élaboré de manière participative, ce Plan prend appui sur le premier DSRP. L'incidence globale de la pauvreté a diminué, passant de 80 % en 2002 à 68,7 % en 2005. En 2005 toutefois, la pauvreté urbaine s'établissait à 52 %, contre 44 % pour 2001 et la pauvreté rurale avait diminué par rapport à son niveau de 2001 (73,5 % contre 77,2 %). Des améliorations sont observées aussi dans d'autres aspects que celui des revenus. Avec les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme « Éducation pour tous », les taux de scolarisation primaire nets sont passés à plus de 90 % en 2006/2007, ce qui représente une augmentation sensible par rapport aux 70 % enregistrés pour l'année scolaire 2001/2002. Toutefois, l'amélioration de la qualité de l'enseignement demeure une véritable gageure. Le Gouvernement a préparé son programme de développement du secteur de la santé. Les résultats dans certains domaines clés de la santé (mortalité infantile, couverture de la vaccination) et de la nutrition (proportion des enfants souffrant d'insuffisance pondérale) se sont améliorés, mais des obstacles demeurent, en particulier pour faire baisser les taux de mortalité maternelle. La prévalence du VIH/SIDA est contenue aux alentours de 1 % et les Autorités prennent des mesures pour soutenir le planning familial et la santé maternelle. L'accès à l'eau salubre s'est amélioré. La mise en œuvre du programme routier s'est accélérée, avec des effets positifs sur la population rurale (l'accès à des moyens de transport fiables est passé de 46 % en 2003 à 57 % en 2005). L'agence anticorruption (BIANCO) est désormais opérationnelle. Des mesures ont été prises pour améliorer le climat de l'investissement, mettre en place des partenariats publics-privés et améliorer la coordination des politiques de développement du secteur privé avec la création de l'Office du développement économique de Madagascar.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le Conseil du FMI a approuvé un nouveau programme FRPC de trois ans, ainsi que l'activation du mécanisme d'intégration commerciale pour Madagascar en juillet 2006. Le premier examen a été achevé en décembre 2006. Le précédent programme FRPC a expiré en mars 2005. En 2006, le PIB réel a progressé de 4,9 %, essentiellement grâce au démarrage d'un grand projet minier, d'importants investissements d'infrastructure publics et à la vitalité des secteurs des télécommunications, des transports et des services financiers. L'inflation a été ramenée à 10,8 %. Le PIB réel devrait progresser à un rythme annuel de 8 % pendant la période 2007-2011 avec la mise en œuvre de deux grands projets miniers et, selon les projections établies, l'inflation devrait être ramenée à 5 % au début de 2008.

Gestion des finances publiques : La réforme de la gestion des finances publiques a été guidée par le plan d'action prioritaire de 2004 et les plans d'action relais de 2005 et 2006 du ministère des Finances et du budget. Les objectifs prioritaires incluent le renforcement du processus de préparation du budget, l'alignement du budget sur les priorités du DSRP et le renforcement des moyens de contrôle des engagements de dépenses et du paiement des dépenses. Madagascar a atteint quatre des 16 indicateurs de gestion des finances publiques de l'Initiative PPTE en 2004. En 2006, un programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière a été effectué, d'où il ressort que, pour neuf des indicateurs PEFA, le pays a atteint le score B ou un score plus élevé en 2006. Les mécanismes et les institutions de contrôle interne sont faibles. Le système des finances publiques est mis lourdement à contribution avec l'introduction de la budgétisation des programmes en 2005, qui est une initiative ambitieuse, car les capacités sont insuffisantes et cet instrument est encore mal maîtrisé. Les principaux résultats obtenus depuis juillet 2006 sont les suivants : i) l'unité de coordination des réformes du ministère des Finances et du budget a été encore renforcée ; ii) le processus d'établissement du budget a été renforcé conformément aux principes préconisés par l'EDP et un rapport sur le cadre budgétaire a été présenté au Cabinet en avril 2007 ; iii) le système intégré de gestion financière est devenu opérationnel au Trésor central et dans cinq Trésors régionaux, et il a été étendu à certains ministères sectoriels ; iv) la consolidation de la réforme relative à la passation des marchés a été renforcée avec l'institution de la fonction de surveillance des marchés et un programme détaillé de formation et de renforcement des capacités a été mis en place dans les ministères de l'éducation, de la santé, des transports, de l'agriculture et de l'environnement ; et v) la Cour des comptes a fait de grands efforts pour résorber les retards accumulés dans l'audit des comptes avec la Loi de règlement 2004 soumise au Parlement en décembre 2006 et les comptes annuels pour 2005 soumis à la Cour des comptes en avril 2007.

Malawi

État d'avancement du DSRP : Le DSRP complet a été achevé et soumis aux Conseils de l'IDA et du FMI en août 2002. Le troisième et dernier APR en date (qui couvre la période juillet 2004-décembre 2005) a été soumis aux Conseils en mai 2006. La JSAN qui l'accompagne a été élaborée et soumise aux Conseils en même temps que le document du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en août 2006. Un nouveau DSRP, appelé Stratégie de développement et de croissance du Malawi (MGDS) a été approuvé par le Cabinet en août 2006, soumis aux Conseils en novembre 2006 et examiné en janvier 2007 avec la JSAN le concernant. L'analyse des données de l'enquête intégrée sur les ménages montre que les niveaux de pauvreté n'ont pas changé de façon notable depuis la dernière enquête conduite en 1997/1998. L'indice numérique de la pauvreté a été ramené de 54,1 % à 52,4 %, mais cette diminution n'est pas statistiquement significative. Toutefois l'enquête de suivi de la situation sociale montre que l'indice numérique de la pauvreté est tombé à 45 %⁵².

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme FRPC a été approuvé en août 2005. Le bilan de ce programme est satisfaisant étant donné que le Gouvernement suit l'objectif principal du programme, qui est de réduire la dette intérieure et d'adopter un système de change plus flexible. Les conclusions du quatrième examen, entrepris en avril 2007, et du cinquième examen doivent être présentées à la fin du mois de septembre 2005. Le Conseil du FMI devrait sans doute examiner les deux documents d'ici à la fin du mois de novembre 2007.

Gestion des finances publiques : Le Malawi a notablement amélioré la gestion de ses finances publiques. Le Gouvernement continue d'appliquer le système intégré de gestion financière, présenté pour la première fois en octobre 2006. Le plan d'action de gestion des finances publiques a été achevé en octobre 2006 et son exécution devrait s'étendre sur trois ans. Ce plan comprend des mesures pour améliorer la préparation, la planification et l'exécution du budget. Il préconise aussi d'améliorer le suivi du budget et les rapports budgétaires, ainsi que les capacités d'audit, de renforcer les administrations locales et l'efficacité des instruments d'élaboration des politiques. Il comporte des mesures pour planifier, mobiliser et allouer les ressources pour la mise en œuvre des stratégies de développement. Sur la base du plan d'action, le Gouvernement poursuivra la mise en place du système intégré de gestion et d'information financière. Le système d'information de gestion des ressources humaines, qui est un nouveau système de gestion de la masse salariale, a aussi été introduit pour remédier aux déficiences de la gestion des dépenses de personnel. Le Gouvernement a en outre entrepris de renforcer les capacités d'audit interne et externe des marchés publics en recrutant de nouveaux agents et en organisation des programmes de formation du personnel. Des améliorations ont en outre été apportées à la gestion de la dette publique, mais de nouveaux efforts sont nécessaires. La Division de la dette et de l'aide a récemment été

⁵² Les résultats de l'enquête de suivi de 2006 doivent être interprétés avec prudence. Ils sont basés sur des modèles de prédiction de l'enquête sur les ménages (IHS2 2005) et certaines variables seulement ont été actualisées, de sorte que les intervalles de confiance sont importants.

réorganisée sur la base des pratiques optimales internationales pour le front office, le middle office et le back office. Depuis les réorganisations, la Division de la dette et de l'aide produit chaque année un rapport sur la dette et sur l'aide et, plus récemment, elle a commencé à produire des rapports semestriels. Le Malawi a défini sa politique de gestion de la dette. Le Gouvernement projette d'élaborer une politique de gestion de la dette et de l'aide et de la faire approuver par le Cabinet avant la fin de 2007.

Mali

État d'avancement du DSRP : Le DSRP du Mali a été adopté en mai 2002 et deux APR ont été effectués par la suite. Le dernier APR, qui date de 2006, devrait être disponible en septembre 2007. Le Mali a adopté son DSRP de la seconde génération pour la période 2007-2011. Bien que les données de l'enquête sur les ménages effectuée en 2006 ne soient pas encore complètement exploitées, il semble que la pauvreté, la santé et les indicateurs sociaux continuent de s'améliorer progressivement. Les dernières données entièrement disponibles (qui remontent à 2001) indiquent que la pauvreté a sensiblement reculé entre 1989 et 2001 et que les disparités de revenus ont diminué. En outre, divers indicateurs de santé et d'éducation suivis dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté se sont améliorés depuis 2002.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme PRFC a été approuvé par le Conseil du FMI en juin 2004. Le cinquième examen, le dernier en date, a été achevé en février 2007. Après les chocs exogènes de 2004, l'économie s'est redressée et elle a progressé régulièrement depuis 2005 grâce aux bonnes récoltes céréalières, à la production importante d'or et à la vitalité de certains secteurs de services. D'après les estimations préliminaires, le PIB réel a augmenté de 5,3 % en 2006 malgré la récolte décevante de coton. Il devrait progresser de 5,2 % en 2007. L'inflation est restée en deçà des 2 % en 2006. Les perspectives d'évolution à moyen terme sont basées sur un taux de croissance moyen du PIB de 5,5 % et une inflation moyenne de 2,5 % jusqu'en 2010.

Gestion des finances publiques : Les principaux systèmes de gestion financière ont continué de s'améliorer depuis le plan d'évaluation et d'action (AAP) de 2004, qui indiquait que le Mali avait atteint 11 des 16 indicateurs de gestion des dépenses. Selon les conclusions de l'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière, la gestion du budget s'est améliorée au cours des dernières années. Le système budgétaire malien fonctionne bien, en particulier au niveau de l'administration centrale. Mais, de nouveaux efforts sont nécessaires pour renforcer le rôle du budget en tant qu'instrument clé pour la mise en œuvre de la SRP et le dialogue avec les partenaires extérieurs. L'un des grands problèmes qui se pose au Mali est de renforcer l'ensemble des fonctions liées au contrôle du budget. Les principaux points faibles restant à régler concernent la passation des marchés, les contrôles internes, l'organisation en temps voulu d'audits de l'exécution du budget, le suivi des activités financées par des dons et les fonds extrabudgétaires. Le suivi des dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté est satisfaisant. Les Autorités ont élaboré un plan d'action détaillé pour renforcer la gestion des finances publiques ; et bien que l'élaboration des plans visant à renforcer les contrôles et les audits internes accuse un certain retard, les progrès continuent.

Mauritanie

État d'avancement du DSRP : Le premier DSRP, qui couvre la période 2001-2004, a été préparé en février 2001. La mise en œuvre a été généralement satisfaisante, malgré les dérapages des résultats au niveau macroéconomique. Le deuxième DSRP, qui couvre la période 2006-2010, a été présenté aux Conseils de l'IDA et du FMI en décembre 2006. Un rapport d'étape pour ce DSRP est prévu en 2008. Dans la JSAN qui accompagne ce document, les services de la Banque et du Fonds jugent que le second DSRP constitue un ambitieux programme de développement pour la réduction de la pauvreté en Mauritanie. Ils notent en outre qu'un renforcement des politiques est nécessaire dans les domaines prioritaires, notamment pour promouvoir la bonne gouvernance et les mesures anticorruption, identifier et supprimer les obstacles physiques, structurels et institutionnels qui entravent la diversification de l'économie et la croissance non pétrolière tirée par le secteur privé, et mettre au point un système réaliste de suivi et d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs du deuxième DSRP.

Programme du FMI et situation macroéconomique : En décembre 2006, après l'exécution satisfaisante d'un PSP pendant les six premiers mois de 2006, le Conseil du FMI a approuvé un programme FRPC de trois ans. Le premier examen de la performance économique dans le cadre du programme a été achevé en avril 2007. Les perspectives économiques sont positives pour 2007 : la croissance du secteur non pétrolier devrait être vigoureuse avec la suppression des pénuries d'électricité et la reprise de la construction, et l'inflation devrait être ramenée à 7 %. Les incertitudes persistantes quant à l'évolution de la production pétrolière continuent de faire

peser un risque important sur le programme. Selon les projections établies, le taux de croissance du PIB réel pendant la période 2007-2011 devrait s'établir à 5,8 %. L'inflation devrait tomber en-dessous de 5 % à partir de 2009 et les réserves de change devraient se maintenir à trois mois d'importations jusqu'en 2009.

Gestion des finances publiques : En 2006, les Autorités de transition ont mis en œuvre plusieurs mesures pour améliorer la gestion des finances publiques. En juin 2006, après l'application de ces mesures, les services des deux institutions ont indiqué aux Conseils que la Mauritanie satisfaisait aux critères des l'IADM parce que : i) rien n'indiquait qu'il y avait eu des dépenses extrabudgétaires pendant le premier trimestre de 2006 ; ii) l'objectif de liquidation des arriérés pour le premier trimestre 2006 avait été largement atteint ; iii) le rapprochement périodiques des données entre le Trésor et la Banque centrale de Mauritanie était institué et le Trésor publiait régulièrement les soldes mensuels ; iv) les Autorités avaient adopté une nouvelle classification budgétaire et réorganisé sur cette base la classification du budget 2006 ; et v) le CDMT global (2007-2009) avait été actualisé. Cette évaluation actualisée de l'IADM a été approuvée par les Conseils de l'IDA et du FMI en juin 2006 et l'allègement de dette consenti par l'IADM à la Mauritanie est devenu effectif à compter du 1^{er} juillet 2006. De nouveaux progrès ont été réalisés avec l'introduction d'applications informatiques dans tous les ministères, ce qui a permis d'améliorer l'exécution du budget, de réduire sensiblement le float du Trésor et le remboursement des arriérés internes. La gestion des recettes pétrolières s'est améliorée aussi. À la fin de 2006, les Autorités ont publié une ordonnance concernant le transfert de toutes les recettes publiques du secteur des hydrocarbures au Fonds national des recettes des hydrocarbures, et elles ont préparé un projet de loi sur la gestion des recettes pétrolières avec le concours du FMI.

Mozambique

État d'avancement du DSRP : En septembre 2006, le Gouvernement a mis en œuvre un nouveau Plan d'action pour réduire la pauvreté absolue (PARPA II), lequel a été présenté aux Conseils de l'IDA et du FMI accompagné d'une JSAN en décembre 2006. Le dernier rapport d'étape sur le PARPA I a été établi en juin 2005 et il en ressort que le Mozambique devrait probablement atteindre l'ODM relatif à la pauvreté (réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici à 2015), ainsi que l'objectif de mortalité infantile (réduire de moitié le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans d'ici à 2015). Mais il ne pourra sans doute pas atteindre l'objectif lié à l'achèvement universel du cycle primaire d'ici à 2015, pas plus que la parité des sexes dans l'éducation (pour les taux d'achèvement plutôt que les taux de scolarisation).

Programme du FMI et situation macroéconomique : En juin 2007, le Conseil a approuvé un instrument de soutien à la politique économique (ISPE) lors de l'achèvement du sixième et dernier examen du programme FRPC. En 2006, la performance macroéconomique est restée robuste avec une accélération de la croissance et une inflation modérée. En 2007, le PIB réel devrait progresser de plus de 7 % par an et l'inflation devrait rester en-deçà des 6 %. Le pays pourra maintenir une position budgétaire et une position extérieure viables, mais certains risques de ralentissement liés à des chocs exogènes demeurent.

Gestion des finances publiques : Le rapport d'évaluation concernant l'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière publié en mars 2006 souligne que les systèmes de gestion des finances publiques se sont nettement améliorés au cours des dernières années. Les Autorités ont engagé une réforme de la gestion des finances publiques à l'échelle nationale dans l'objectif d'étendre le système public d'information de gestion financière à la plupart des ministères exécutifs aux échelons central et provincial. Le cadre de dépenses à moyen terme est aussi étroitement aligné sur les priorités du PARPA II. Son approbation par le Conseil des Ministres en 2006 en a fait un instrument crédible pour guider la préparation des budgets à l'avenir et pour suivre les dépenses prioritaires en temps réel. La couverture et l'exécution du budget et des rapports budgétaires se sont améliorés avec la publication de rapports trimestriels sur l'exécution du budget et un contrôle ex ante rigoureux. L'information budgétaire présentée dans les rapports officiels couvre 95 % de l'administration centrale telle que définie dans les statistiques de finances publiques (SFP). En règle générale, les dépenses de fonctionnement effectives sont souvent très proches de la Loi de finances approuvée initialement et l'exécution des dépenses d'investissement est souvent inférieure d'au moins 15 % aux montants budgétés. Le Gouvernement a approuvé la réglementation afférente à la Loi régissant les entités publiques locales, qui confère un rôle central aux districts dans le processus de planification et le développement local, et notamment l'introduction d'un budget d'investissement. Toutefois, le cadre de référence qui régit les relations budgétaires intergouvernementales pâtit de l'absence de stratégie claire pour suivre les opérations budgétaires infranationales. Un nouveau code des marchés publics conforme aux normes internationales a été approuvé fin 2005. L'introduction de ce nouveau code progresse régulièrement. Dans le cadre de la mise en place de ce code, un programme de formation à grande échelle destiné aux agents de la fonction publique et aux fournisseurs a été lancé en 2006. Le nombre des

audits internes et externes a augmenté de façon exponentielle au cours de ces dernières années, mais le renforcement des capacités d'audit est nécessaire pour améliorer l'intégrité des opérations budgétaires.

Nicaragua

État d'avancement du DSRP : Le premier DSRP a été achevé en juillet 2001. Par la suite, les Autorités ont établi deux rapports d'étape pour le DSRP et préparé un avant-projet pour le troisième rapport d'étape. Un nouveau DSRP a été achevé en novembre 2005 et approuvé par les Conseils de l'IDA et du FMI à la fin de 2005. Le nouveau DSRP a été incorporé dans le Plan national de développement (2005-2009) et les Autorités ont entrepris de mettre le DSRP à jour. Le Gouvernement a récemment exposé les grandes lignes d'un nouveau Programme économique et financier couvrant la période 2007-2009. Ce Programme contient un ensemble de politiques et de mesures à court/moyen terme afin de compléter la stratégie de réduction de la pauvreté à plus long terme pour le Plan national de développement 2005-2009 et de définir de façon plus détaillée les priorités de l'Administration Ortega. Le Nicaragua a fait des progrès dans chacun des grands axes de la DSRP et les dépenses publiques consacrées aux programmes du DSRP sont restées supérieures à 12 % du PIB. Le recul de la pauvreté est toutefois modeste. Le taux global de la pauvreté a légèrement augmenté (passant de 45,8 % en 2001 à 46,1 en 2005), mais l'extrême pauvreté a diminué, de même que l'écart de pauvreté. Les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté ont augmenté pour passer de 9 % du PIB environ en 2003 à approximativement 12 % en 2006. Les objectifs indicatifs pour l'éducation et l'eau ont été atteints, mais il n'en va pas de même pour le secteur de la santé.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme PRFC de trois ans a été approuvé en décembre 2002, mais il a dérapé en 2004. Après des progrès substantiels dans la seconde moitié de 2005, qui ont permis d'achever tous les examens en cours en janvier 2006, le programme a été prolongé jusqu'en décembre 2006. Le onzième et dernier examen du programme a été achevé en décembre 2006. Un accord ad referendum a été conclu en juillet 2007 au sujet d'un nouveau programme PRFC de trois ans avec la nouvelle administration Ortega, et une réunion du Conseil est provisoirement prévue pour septembre/octobre 2007. Le programme prévoit d'élargir l'espace budgétaire. D'après les projections actuelles, la croissance du PIB réel devrait s'accélérer sur le moyen terme pour atteindre 5 % par an, l'inflation demeurera modérée, les réserves internationales de change augmenteront et le compte des transactions courantes continuera de bénéficier d'apports substantiels des bailleurs de fonds et de flux d'IED. Mais plusieurs points faibles importants demeurent, notamment le niveau relativement élevé de la dette publique, le déséquilibre important du compte des transactions courantes, le degré élevé de dollarisation et la sensibilité aux chocs exogènes.

Gestion des finances publiques : Le système de gestion des finances publiques du Nicaragua s'est amélioré depuis que le pays est parvenu au point d'achèvement. Le Nicaragua a atteint six des 16 indicateurs de gestion des finances publiques de l'Initiative PPTE en 2004. La loi 2005 sur la gestion budgétaire a permis de renforcer le processus budgétaire en supprimant les transactions extrabudgétaires, en améliorant la couverture des comptes budgétaires, en renforçant les procédures de passation des marchés et en augmentant la transparence des rapports financiers. Les rapports de suivi budgétaire en cours d'année, qui sont fondés sur une base administrative, économique et fonctionnelle, sont produits chaque trimestre, ce qui permet un suivi actif des dépenses. Les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté sont clairement définies dans le budget et leur exécution fait l'objet d'un suivi. Le Gouvernement prévoit d'apporter des améliorations administratives dans les structures institutionnelles existantes afin d'améliorer la gestion budgétaire, notamment en renforçant la gestion de la trésorerie et du Trésor, le système de comptabilisation budgétaire et le suivi des administrations locales et des agences autonomes, ainsi que les capacités du ministère des Finances en ressources humaines. Néanmoins, les rigidités budgétaires et en particulier les transferts aux universités et au système judiciaire imposés par la constitution continueront de brider la gestion budgétaire et les efforts déployés pour hiérarchiser les priorités en matière de dépenses. Un programme d'assistance technique a été élaboré avec les services du Fonds afin de faire avancer les réformes engagées par les Autorités nationales dans le secteur de la gestion des finances publiques. Par ailleurs, la Banque mondiale a effectué un examen des dépenses publiques, qui fournit des indications complémentaires pour améliorer la gestion de ces dépenses au Nicaragua.

Niger

État d'avancement du DSRP : Le Niger a achevé son DSRP complet en janvier 2002. Ce document a été présenté aux Conseils de l'IDA et du FMI et approuvé en février 2002. Depuis lors, quatre APR ont été publiés, dont le dernier en octobre 2006. Les Autorités mettent la dernière main à un nouveau DSRP. Des progrès substantiels ont été notés dans l'accès des pauvres à l'éducation et à l'eau salubre pendant la période 2003-2006. Dans le secteur de la santé, les progrès ont été lents en 2003-2004, mais ils se sont améliorés en 2005-2006. La

pauvreté monétaire est restée généralement stable depuis l'adoption du premier DSRP complet, et la proportion de la population vivant dans la pauvreté était estimée à 62 % environ en 2005.

Programme du FMI et situation macroéconomique : En janvier 2005, le Conseil du FMI a adopté un troisième programme FRPC de trois ans. Ce programme est sur la bonne voie et le quatrième examen a été achevé en juin 2007. La performance macroéconomique globale est restée satisfaisante en 2006, avec une croissance réelle du PIB de 4,8 % stimulée par une production agricole record enregistrée par le pays pour la deuxième année consécutive. Pour 2007, les projections établissent la croissance réelle du PIB à 4,5 % et l'inflation à 2 %. Pendant la période 2007-2009, la croissance économique devrait être tirée par la progression de la production agricole, l'accélération des activités minières (l'uranium notamment), la poursuite de politiques financières prudentes et des investissements dans l'infrastructure, en particulier dans les télécommunications. Les objectifs macroéconomiques pour 2007-2009 restent conformes aux objectifs définis dans le nouveau DSRP, à savoir : i) atteindre un taux annuel de croissance réel du PIB de 5 % environ ; ii) contenir l'inflation annuelle autour de 2 % ; et iii) réduire le déficit du compte des transactions courantes (transferts publics exclus) à 16,5 % du PIB environ d'ici à 2009.

Gestion des finances publiques : Le système de gestion des finances publiques continue de s'améliorer depuis que le pays est parvenu au point d'achèvement, en avril 2004. Le Niger a atteint cinq des 16 indicateurs de gestion des dépenses dans les évaluations de la gestion des finances publiques de l'Initiative PPTE, contre trois sur 15 en 2001. C'est dans la préparation du budget que les progrès sont les plus sensibles, puisque des cadres de dépenses publiques à moyen terme pour le développement rural et l'agriculture ont été ajoutés en 2006 aux CDMT existants pour la santé et l'éducation de base, et intégrés au processus d'établissement du budget. Les décalages dans la transmission des rapports d'exécution du budget pour la consolidation et les retards dans la préparation des lois d'exécution du budget ont été sensiblement réduits. Le Gouvernement s'est engagé à intégrer toutes les ressources de l'Initiative PPTE dans les budgets des ministères d'exécution sur la base des résultats obtenus par ces ministères dans la gestion du budget et la conduite des réformes. Cela a été fait pour les ministères de la santé, de l'éducation et du développement rural. Les Autorités n'ignorent pas que l'amélioration de la gestion des finances publiques est d'une importance cruciale pour la bonne exécution de la SRP. En juillet 2005, elles ont introduit l'examen de la gestion des dépenses publiques et de l'évaluation de la responsabilité financière, qui a été effectué avec le soutien de l'IDA. Le Gouvernement continue de faire des progrès dans la conduite de cet examen. À cet égard, il a : i) préparé un plan d'action pour renforcer la fonction de contrôle financier ; ii) institué une nouvelle structure organique pour le Trésor ; iii) approuvé la classification et le suivi des programmes prioritaires ; iv) établi un nouveau département des marchés publics pour assurer la conformité aux règles et aux réglementations, ainsi qu'une agence de réglementation et de contrôle placée sous la direction du Premier Ministre et chargée de la réglementation et du règlement des différends ; v) créé une Cour des comptes en tant qu'entité indépendante ; et vi) recruté de nouveaux inspecteurs des finances, et il préparera sous peu un manuel de procédures pour l'inspection financière. En outre, le Gouvernement parachève l'informatisation de la gestion des dépenses et met en place une unité pilote pour permettre aux ministères dépeniers d'engager des dépenses, d'obtenir les visas nécessaires de la Direction du budget et de pouvoir disposer d'informations sur les paiements du Trésor. L'unité sera pleinement opérationnelle en janvier 2008.

Rwanda

État d'avancement du DSRP : Le DSRP du Rwanda a été achevé en juin 2002 et examiné par les Conseils de l'IDA et du FMI en août 2002. Trois rapports d'étape ont été établis, le troisième ayant été achevé dans le courant de l'automne 2005. Le deuxième DSRP (DSRP II), qui devrait normalement être finalisé à l'automne 2007, met l'accent sur les mesures visant à promouvoir une croissance à long terme afin de faire reculer durablement la pauvreté. D'après l'enquête sur les conditions de vie des ménages menée en 2005/2006, 57 % de la population vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Des améliorations sont observées dans les indicateurs de pauvreté non monétaire concernant l'accès aux services, à l'éducation et à la santé. Par exemple, le taux net de scolarisation primaire s'établit maintenant à 86 %, et 47 % des habitants sont désormais couverts par une assurance santé — le plus souvent par des mutuelles. La possession de divers biens durables a augmenté : à peu près 53 % des ménages possèdent maintenant une radio et 6 %, un téléphone. Malgré ces progrès, les inégalités se sont creusées et le coefficient de Gini est passé de 0,47 à 0,51.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le Conseil des Administrateurs a approuvé un programme FRPC de trois ans en juin 2006, et un deuxième examen a été achevé en juin 2007. La performance macroéconomique a continué à s'améliorer en 2006. La croissance réelle du PIB a augmenté de plus de 5 % grâce à la vitalité particulière du secteur des services et des secteurs manufacturier et agricole. Mais l'inflation a augmenté en raison de la réduction de l'offre de denrées alimentaires. Le grand problème qui se pose aux

Autorités sur le front des politiques macroéconomiques pour 2007 est de gérer correctement la relance budgétaire financée par les dons.

Gestion des finances publiques : le Rwanda a continué à avancer dans la mise en œuvre de ses systèmes de gestion des finances publiques depuis qu'il est parvenu au point d'achèvement, en avril 2005. Comme le notent les rapports 2001 et 2004 sur le plan d'action et d'évaluation de l'Initiative PPTE, le Rwanda a atteint huit des 15 indicateurs de gestion des finances publiques en 2001 et huit des 16 en 2004. Ces notations seront actualisées dans le cadre du programme en cours d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière, qui sera achevé d'ici à l'automne 2007. Le contrôle des dépenses est satisfaisant actuellement et il permet de s'assurer que les fonds sont engagés avant que les dépenses ne soient effectuées. La fonction d'audit interne est en cours de mise en place. Le sous-comité de la dette, qui est opérationnel depuis peu et qui est chargé de coordonner la gestion de la dette, a élaboré un plan d'action pour 2006. La progression des réformes s'est ralentie au cours des derniers mois en raison des contraintes de capacités, des effets perturbateurs de la réforme ambitieuse de la fonction publique et de la rotation relativement rapide des agents du ministère des Finances. Toutefois, l'approbation de la loi organique relative aux lois de finances et les réglementations y afférentes devraient donner une nouvelle impulsion aux réformes.

São Tomé-et-Príncipe

État d'avancement du DSRP : Un DSRP complet a été adopté par le Gouvernement en décembre 2002. Les Autorités l'ont officiellement soumis à l'IDA et au FMI en février 2005, et la JSAN a été examinée par le Conseil de l'IDA en avril 2005 et le Conseil du FMI en août de la même année. Le Gouvernement nouvellement élu a soumis le premier rapport d'étape annuel à l'IDA et au FMI en juin 2006. Le premier APR et la JSAN qui l'accompagnaient ont été distribués aux deux Conseils en octobre 2006

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme FRPC a été approuvé en avril 2000, mais il a déraillé, essentiellement en raison des dérapages de la politique budgétaire et des retards accumulés dans la mise en œuvre des réformes structurelles. La mise en œuvre des politiques macroéconomique et des réformes structurelles a été renforcée avec le nouveau programme FRPC de trois ans approuvé en août 2005. À la suite du dérapage des politiques et de la flambée de l'inflation pendant la période précédant les élections entre mi-2005 et mi-2006, les Autorités ont pris des mesures correctrices qui ont permis de remettre le programme FRPC sur la bonne voie. Le quatrième examen du programme a été achevé en juin 2007.

Gestion des finances publiques : Une nouvelle loi organique relative aux finances publiques qui établit le cadre juridique et institutionnel du système intégré de gestion des finances publiques a été adoptée début 2007. Cette loi améliore de façon substantielle le système budgétaire, et elle permet en particulier d'améliorer la classification, la transparence et la couverture du budget, ce qui a facilité la préparation et l'exécution du budget de 2007. Elle appuie aussi la création d'une Direction de la comptabilité au sein du ministère du Plan et des Finances et elle permet d'instaurer un système intégré informatisé. En outre, un système pilote a été introduit au début 2007 pour améliorer la préparation et l'exécution du budget.

Sénégal

État d'avancement du DSRP : Le premier DSRP du Sénégal a été soumis aux Conseils de l'IDA et du FMI en décembre 2002 et des rapports d'étape ont été préparés en 2004 et 2005. Le deuxième DSRP, qui couvre la période 2006-2010, a été présenté aux Conseils des deux institutions en janvier 2007. Les indicateurs de pauvreté et les indicateurs sociaux se sont améliorés, mais le pays devra faire des efforts substantiels pour atteindre les ODM. La mortalité maternelle et infantile a baissé et l'accès à l'eau salubre et à l'éducation a été élargi. Toutefois, le programme de réduction de la pauvreté qui sous-tend le DSRP est toujours loin d'être réalisé, ce qui traduit l'insuffisance de capacité d'absorption et les déficiences de la gestion des finances publiques. Le second DSRP pourrait remédier à ces problèmes dans la mesure où il est exécuté dans de bonnes conditions. Il faudra aussi redéployer les dépenses pour fournir des dotations suffisantes aux secteurs prioritaires — en particulier ceux de la santé et de l'éducation.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme FRPC de trois ans a expiré en avril 2006. Un accord préliminaire a été obtenu en juillet 2007 au sujet d'un programme relai de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Un consensus est recherché au sujet du cadre des politiques économiques et financières pour 2007-2010, complété par des réformes ciblées afin d'améliorer la transparence et la gouvernance, de renforcer le cadre de référence qui régit les activités du secteur privé, et d'accroître le rôle du secteur financier dans la distribution du crédit et l'apport de financements. Selon les projections établies, la

croissance devrait augmenter légèrement pour s'établir à une moyenne de 5,5 % pendant la période 2007-2010, contre 2 % en 2006. Les projections situent le déficit du compte des transactions courantes (dons compris) à 10 % du PIB environ, déficit qui sera financé par les apports d'investissements étrangers directs liés à plusieurs grands projets d'investissement. D'après les projections, le déficit budgétaire devrait tomber d'un pic de 5,5 % du PIB en 2006 à 4 % du PIB environ au cours des trois années à venir.

Gestion des finances publiques : Un nouveau cadre juridique et institutionnel pour la passation des marchés a été adopté en mai 2007, mais son application sera déterminante. Les déficiences persistantes dans le domaine des marchés publics devraient être traitées dans le contexte d'un nouveau programme soutenu par le Fonds. Le programme mettra aussi l'accent sur le renforcement de la planification, de l'évaluation et du suivi de l'important programme d'investissement sénégalais, ainsi que sur l'évaluation et la prise en compte des risques budgétaires

Sierra Leone

État d'avancement du DSRP : La version finale d'un DSRP complet a été soumise aux Conseils de l'IDA et du FMI et distribuée à la communauté des bailleurs de fonds au printemps 2005. La dernière JSAN a été présentée aux Conseils des deux institutions en décembre 2006. Des plans sont en cours pour la préparation d'un nouveau DSRP. Il n'est pas possible de déterminer les progrès accomplis sur le front de la pauvreté car aucune enquête sur les ménages n'a été effectuée récemment, mais les taux de croissance durablement élevés du PIB tendent à indiquer que la situation s'est peut-être améliorée sur ce plan.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme FRPC a été approuvé en mai 2006. Le deuxième examen du programme n'a pu être achevé car trois critères de performance sur huit (le plafonnement du crédit aux administrations publiques et des créances intérieures, et le seuil du solde budgétaire primaire) n'étaient pas atteints en décembre 2006. Les Autorités ont identifié un ensemble de mesures pour remettre le programme sur la bonne voie d'ici à la fin septembre 2007. La croissance du PIB réel est restée vigoureuse et l'inflation a baissé en 2006. Toutefois, les résultats budgétaires ont sensiblement fléchi pendant la seconde moitié de 2006 et la première moitié de 2007, et l'inflation atteignait à nouveau des taux à deux chiffres début 2007.

Gestion des finances publiques : Les progrès observés dans la gestion des finances publiques sont encourageants grâce aux mesures prises dans le contexte d'une aide multidonneurs et du programme FRPC. Ces mesures incluent notamment la nouvelle législation sur le budget de l'État et la comptabilité publique, qui restaure le contrôle du Parlement sur les finances publiques, ainsi que le rôle de surveillance de la Cour des comptes et du Comité des comptes publics. Le Gouvernement a aussi instauré un nouveau Système intégré de gestion financière et de l'information, qui facilite le contrôle et la comptabilisation des dépenses. La mise en place du système dans les principaux ministères, départements et agences a accusé du retard. Lorsqu'il sera complètement installé, ce système permettra de renforcer notablement le contrôle des dépenses. Une Loi contre le blanchiment des capitaux et une loi sur la passation des marchés ont aussi été adoptées. Pour ce qui est de la gestion de la dette, le ministère des Finances et la Banque de la Sierra Leone ont effectué une analyse du degré d'endettement tolérable. Les Autorités ont indiqué leur détermination de renforcer les capacités de gestion de la dette extérieure et d'éviter de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels. L'Unité de la dette du ministère des Finances a lancé la publication annuelle d'un Bulletin de la dette, qui complète le Bulletin économique publié par l'Unité de la politique et de la recherche économiques du ministère des Finances. Le ministère des Finances a élaboré un Plan d'action national de gestion des finances publiques et réinstauré le Comité de contrôle de la gestion des finances publiques, qui est assisté de cinq sous-comités.

Tanzanie

État d'avancement du DSRP : Le premier DSRP de la Tanzanie a été préparé en 2000. Trois rapports d'étape annuels ont été élaborés par la suite. Le second DSRP publié en 2005 et examiné par les Conseils de l'IDA et du FMI respectivement en avril et mai 2006, couvre la période 2005-2010. Pour le second DSRP, le premier rapport d'étape a été publié en décembre 2006. Les arrangements concernant la mise en œuvre du DSRP sont gouvernés par les directives relatives au budget et le cadre de dépenses à moyen terme de la Tanzanie. Bien qu'il n'existe pas de données récentes sur les niveaux de pauvreté en Tanzanie — la dernière enquête sur les ménages a été effectuée en 2000/2001 —, les simulations sur la pauvreté tendent à montrer que l'évolution récente de la croissance a probablement fait reculer la pauvreté monétaire. Pour ce qui est des aspects non monétaires de la pauvreté, des progrès notables sont observés dans l'accès à l'enseignement primaire, ainsi que dans les domaines de la malnutrition et de la mortalité infantile. Les résultats de l'enquête sur le budget des ménages et de quatre

Rapports sur la pauvreté et le développement humain (PHDR) ont été publiés, ce qui permet d'analyser et de suivre en continu l'évolution de la pauvreté monétaire et non monétaire. Le quatrième PHDR, qui inclut des cartes de la pauvreté, a été publié en mars 2006.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Le Conseil du FMI a approuvé en février 2007 un programme de trois ans au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), après l'achèvement du sixième et dernier examen du programme PRFC. L'évolution de ce programme est généralement satisfaisante et la performance et les perspectives macroéconomiques de la Tanzanie demeurent favorables. Malgré les effets préjudiciables de la sécheresse de la fin 2005 sur l'agriculture et la production d'énergie (hydroélectrique), la croissance réelle du PIB n'a ralenti que modérément en 2006 (pour s'établir à 6,2 %). D'après les projections établies, la croissance devrait atteindre 7-7,5 % en 2007, à condition que les problèmes d'approvisionnement en énergie et les goulets d'étranglement du secteur de l'infrastructure soient traités rapidement. L'inflation est passée à 6,7 % en 2006, contre 5 % en 2005.

Gestion des finances publiques : Le processus de réforme a avancé depuis que la Tanzanie est parvenue au point d'achèvement en novembre 2001. Globalement, le pays a atteint 11 des 16 indicateurs de gestion des finances publiques selon le Plan d'évaluation et d'action de l'Initiative PPTE de 2004, contre neuf indicateurs sur 15 en 2001. Le Gouvernement prend appui sur l'évaluation de 2004 pour l'exécution du budget et le suivi budgétaire, en particulier en étendant le système intégré de gestion financière et de l'information aux administrations locales. L'engagement de la Tanzanie de poursuivre les réformes de gestion des finances publiques se manifeste dans l'adoption d'un programme ambitieux de réformes de la gestion des finances publiques, qui devrait permettre d'agencer correctement les réformes et de rallier l'adhésion au programme. La préparation du budget a été renforcée pour établir un lien efficace entre la politique et l'allocation des ressources par le biais du système d'allocation stratégique des crédits budgétaires ; les Autorités continuent de faire des efforts pour améliorer les fonctions d'audit interne et d'audit externe ; et la réforme du système de passation des marchés est parvenue au stade de la mise en œuvre. Des mesures sont prises par ailleurs pour renforcer la gestion de la trésorerie.

Ouganda

État d'avancement du DSRP : Lancée en 1997, la SRP de l'Ouganda, ou Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (PEAP), a été révisée deux fois à la suite de larges consultations participatives avec les parties prenantes. La version actuelle a été approuvée en mai 2005. Un atelier sur l'examen des grands axes du Plan d'action pour la préparation du premier examen annuel de la mise en œuvre du PEAP (APIR) a été organisé en février 2007, et le rapport 2005-2006 sur l'APIR a aussi été examiné à cette occasion. La vigueur de la croissance économique et le niveau élevé des cours du café au cours des trois dernières années ont profité à de nombreux Ougandais, ce qui a permis de réduire l'incidence de la pauvreté et les inégalités de revenus. Mais la rapidité de la croissance démographique a limité ces avancées. La pauvreté monétaire a chuté de 56 % en 1992 à 34 % en 2000, puis à 31,5 % en 2005/2006 selon les estimations. Si les inégalités ont diminué de 4,5 % entre 2002/2003 et 2005/2006, les disparités régionales persistent dans le nord du pays. Au niveau sectoriel, l'Ouganda affiche un bilan très satisfaisant dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture, des télécommunications et du commerce. Mais, pour progresser encore sur les fronts de la pauvreté et des inégalités, il devra rationaliser les dépenses publiques, prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des services, adopter une position ferme contre la corruption, et restaurer la paix et la stabilité dans les zones du nord et de l'est affectées par des conflits.

Programme du FMI et situation macroéconomique : L'Ouganda est actuellement soutenu par un instrument de soutien à la politique économique. Le dernier examen du programme a été achevé en juin 2007. La performance macroéconomique demeure relativement robuste et l'évolution sur le plan budgétaire est en général satisfaisante. Le taux de croissance réel du PIB a légèrement fléchi (5,4 %) en 2005/2006 en raison des pénuries d'électricité, mais elle devrait atteindre 6,2 % en 2006/2007 puisque des mesures sont prises pour régler le problème de ces pénuries. Le cadre de dépenses à moyen terme ougandais vise à accroître l'épargne publique en contenant les dépenses et en augmentant la part relative des recettes intérieures, bien que le rythme de l'assainissement des finances publiques se soit ralenti en 2006/2007, essentiellement en raison de la crise de l'électricité et de son incidence sur l'économie. Des chocs temporaires ont poussé l'inflation tendancielle au-delà du seuil de 5 % en 2006/2007, mais, selon les projections établies, l'inflation devrait tomber en deçà de 5 % en 2007/2008.

Gestion des finances publiques : D'après l'évaluation des PPTE de 2004, lorsque l'Ouganda a atteint neuf des 16 indicateurs, le pays continue d'améliorer la gestion des finances publiques. L'évaluation de 2005, basée sur le cadre d'évaluation des résultats de la gestion des finances publiques, conclut que le budget est détaillé et

transparent, que la qualité de l'information s'est améliorée et que les audits sont effectués en temps voulu. Elle note toutefois que la crédibilité du budget pâtit de l'accumulation continue d'arriérés malgré l'existence du système de contrôle des engagements (CCS), ainsi que des déficiences de la surveillance des risques, et de l'effet des audits en raison des temps d'attente imposés par le Comité des comptes publiques, et de l'utilisation des « quittances » plutôt que des dépenses « effectives » pour évaluer l'exécution du budget. Malgré ces problèmes, les systèmes de gestion essentiels des finances publiques sont en place et fonctionnent relativement bien. Outre le renforcement du cadre juridique et réglementaire pour assurer la gestion efficace des finances publiques, l'Ouganda a étendu le système intégré de gestion financière au niveau de l'administration centrale et il a entrepris de l'étendre aux administrations locales, ce qui facilitera l'application du système de contrôle des engagements. Pour renforcer encore la gestion des finances publiques, le Gouvernement a incorporé les projets de la plupart des bailleurs de fonds dans son cadre de dépenses à moyen terme et il a entrepris d'intégrer toutes les recettes, les dépenses et les comptes des organes semi-autonomes dans le budget de l'État. La mise en vigueur des règles et procédures applicables aux passations des marchés et à la masse salariale, le règlement du problème des arriérés en cours (évalués à environ 3 % du PIB), l'indépendance et les capacités financières de la Cour des comptes, le suivi des engagements hors bilan et l'amélioration de la ponctualité et de l'efficacité des contrôles du Parlement et du public figurent au nombre des domaines de risques fiduciaires qu'il faudra continuer de suivre. Un audit interne est effectué à titre d'essai dans deux ministères et il est prévu d'étendre l'expérience à quatre autres ministères dans le courant du prochain exercice, mais certains obstacles institutionnels ont retardé la mise en œuvre de ces propositions. Les retards de financement pour l'introduction du système intégré de gestion du personnel et de la masse salariale ont aussi freiné la dynamique des mesures prises pour améliorer le contrôle du budget des salaires. Le Projet de gestion et de responsabilité financière doit prendre appui sur les récentes innovations. Le rapport sur les résultats de la gestion des finances publiques et la mise à jour de l'évaluation fiduciaire intégrée du pays ont été publiés en mai 2006. Un projet d'évaluation de la gestion des finances publiques des administrations locales a également été publié. Le Gouvernement a par ailleurs élaboré une stratégie de gestion de la dette pour soutenir ses opérations financières en précisant les principes qui gouverneront les emprunts extérieurs et intérieurs.

Zambie

État d'avancement du DSRP : Le premier DSRP complet de la Zambie a été examiné par les Conseils de l'IDA et du FMI en juillet 2002. Le cinquième Plan national de développement, qui couvre la période 2006-2010 et qui sert de DSRP, a été lancé en janvier 2007. Les services des deux institutions ont préparé une JSAN à présenter en juillet 2007 au Conseil de l'IDA et en août de la même année au Conseil du FMI. La mise en œuvre de la SRP de la Zambie a été généralement satisfaisante depuis que le pays est parvenu au point d'achèvement. Conformément aux objectifs du DSRP, un nombre substantiel d'enseignants et d'agents de santé supplémentaires ont été recrutés en 2005 et 2006. Le nouveau DSRP reconnaît toutefois que, malgré la mise en œuvre du DSRP et l'évolution positive de la croissance économique de 1999, le niveau de la pauvreté demeure élevé. Le degré et la gravité de la pauvreté sont plus marqués dans les régions rurales. Les Autorités ont adopté une définition des dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté qui correspond aux programmes identifiés dans le DSRP. Pour assurer l'efficacité du suivi et de l'évaluation, le Gouvernement a mis au point un ensemble d'indicateurs clés de performance et il soumettra des rapports périodiques au Cabinet sur la mise en œuvre des programmes DSRP. Le budget 2007 est basé sur une accélération de la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'infrastructure et l'agriculture, et il est conforme au cinquième Plan national de développement.

Programme du FMI et situation macroéconomique : Un programme FRPC de trois ans approuvé en juin 2004 devrait expirer en septembre 2007. Les cinquième et sixième examens ont été achevés en juin 2007. La croissance du PIB réel devrait rester vigoureuse, avec 6 % en 2006, et l'inflation a été ramenée à 9 % environ en 2006. Les réserves internationales ont augmenté de façon substantielle au cours des dernières années pour atteindre 2,2 mois d'importations en 2006.

Gestion des finances publiques : La Zambie n'a atteint que trois des 16 indicateurs de gestion des finances publiques de l'Initiative PPTE en 2003. En coopération avec les partenaires de développement, le Gouvernement a élaboré un programme de réforme global de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière, qui a été mis en œuvre dans la première moitié de 2005. L'objectif initial du programme était d'introduire les améliorations nécessaires pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE. Depuis que ce point d'achèvement a été atteint, les systèmes de gestion des finances publiques se sont améliorés et les systèmes essentiels fonctionnent relativement bien. Des progrès sont observés dans des domaines clés, en particulier le renforcement des contrôles des engagements grâce aux améliorations apportées dans les systèmes de gestion financière, le renforcement des capacités et la préparation des termes de référence

des missions d'assistance technique, les opérations budgétaires, la gestion de la dette, les flux d'information et la passation des marchés. En outre, un cadre d'analyse des flux de trésorerie a été mis en place dans tous les ministères d'exécution ; un cadre de suivi et d'évaluation du programme de réforme de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière a été préparé sur la base des indicateurs du Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA) ; et des rapports trimestriels d'exécution du budget, qui couvre la plupart des ministères, sont désormais disponibles dans les 45 jours suivant la fin du trimestre. Le programme de réforme de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière indiquait en décembre 2005 que neuf des 28 indicateurs PEFA avaient obtenu les scores les plus faibles (D ou D+). Compte tenu de ces résultats, il a été décidé de centrer les efforts de réforme sur les domaines dont le bilan était le plus décevant. Des progrès sont notés dans certains de ces domaines. Citons notamment la plus grande efficacité du recouvrement des impôts et le renforcement de l'exécution du budget, mais la mise à l'essai du Système intégré de gestion financière et de l'information a pris du retard. En outre, malgré certains progrès, des points faibles importants demeurent dans les domaines de la passation des marchés, du reporting financier et de l'audit.

Annexe II : Couverture géographique, sources des données et hypothèses retenues pour l'estimation des coûts de l'Initiative PPTE et de l'IADM

Couverture géographique

- L'estimation des coûts pour les 31 pays qui ont passé le point de décision inclut : l'Afghanistan, le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Guyana, Haïti, le Honduras, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Nicaragua, le Niger, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Tchad et la Zambie.
- L'analyse des coûts pour les pays non encore parvenus au point de décision est fondée sur neuf PPTE : les Comores, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, le Libéria, le Népal, la République centrafricaine, la Somalie, le Soudan et le Togo⁵³.

Sources des données

- Les estimations des services sont basées sur les documents concernant le point de décision et le point d'achèvement des 31 pays qui ont passé le point de décision, et les documents ou estimations préliminaires présentés dans « Initiative pour les pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) — Liste limitative des pays satisfaisants aux critères de revenu et d'endettement à la fin 2004 »⁵⁴ pour les neuf pays non encore parvenus au point de décision de l'Initiative PPTE.
- Les données ont été actualisées jusque fin juillet 2007.

Hypothèses retenues pour l'estimation des coûts de l'Initiative PPTE et de l'IADM

- Le calcul des coûts totaux englobe les coûts supportés dans le cadre de l'Initiative PPTE initiale et de l'Initiative renforcée et dans le cadre de l'IADM.
- Les estimations de coûts concernant l'Initiative PPTE sont basées sur les données de la dette après la pleine utilisation des mécanismes classiques d'allègement de la dette.
- Les taux de change suivants ont été utilisés pour les calculs de l'IADM :
 - IDA et FAD. Le taux de 1,47738 USD pour un DTS retenu pour la reconstitution des ressources du fonds fiduciaire IADM.
 - FMI. Le taux de change appliqué à la date à laquelle l'allègement de dette a été consenti et, dans les cas où les allègements de dette n'étaient pas encore accordés, le taux de change en vigueur le 1^{er} juillet 2007 a été utilisé.
 - BID. Unités monétaires en dollars EU à la fin 2006.

Mise à jour des estimations de coûts en valeur actuelle nette

Le coût en VAN de l'assistance fournie au titre de l'Initiative PPTE au point de décision est actualisé à fin 2006 sur la base du taux d'intérêt moyen applicable à l'allègement de la dette. Ce taux a été estimé à 4,6 % et correspond au taux d'intérêt implicite à long terme des monnaies qui composent le panier du DTS pendant la période 2004-2006, calculé comme moyenne du taux d'intérêt commercial de référence (TICR) à six mois pendant cette période et pondéré par la part relative des monnaies dans le panier du DTS. Le même taux a été utilisé pour calculer l'allègement de la dette en VAN consenti au titre de l'IADM à la fin de 2006.

⁵³ La République kirghize n'est pas incluse dans le calcul des coûts car, selon les estimations établies, son ratio d'endettement à la fin de 2006 était inférieur au seuil de l'Initiative PPTE.

⁵⁴ Voir IDA/R2006-0041/2 et EBS/06/35.